

Sûreté du Québec

Rapport annuel de gestion

2001-2002



Ce rapport est produit par la Sûreté du Québec.

Pour commentaires ou renseignements, veuillez vous adresser à la :

*Sûreté du Québec
Direction des communications
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec)
H2K 3S7
Téléphone : (514) 596-3525
Télécopieur : (514) 598-4917*

*La Sûreté du Québec a son site Web.
Vous y trouverez son plan stratégique, ses rapports d'activité,
des bilans, des statistiques, des communiqués de presse et de
nombreuses autres informations.*

www.surete.qc.ca

Dépôt légal-2002

*Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN 2-550-39558-1*



Québec 

Gouvernement du Québec
Le ministre des Transports
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de Laval

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2001-2002 de la Sûreté du Québec*.

Conformément à la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8), adoptée le 25 mai 2000, et au désir du gouvernement du Québec de moderniser la gestion gouvernementale, ce rapport annuel de gestion présente, pour la première année, les résultats obtenus à l'égard des orientations stratégiques de la Sûreté du Québec contenues dans son plan stratégique : *Stratégie 2001-2004*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,

SERGE MÉNARD

Québec, le 29 novembre 2002

Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-6980
Télécopieur : (418) 643-2033

Montréal
800, rue du Square-Victoria, 42^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Téléphone : (514) 873-3444
Télécopieur : (514) 873-7886



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Serge Ménard
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* de la Sûreté du Québec. Il s'agit du premier rapport de gestion produit à la suite de l'adoption de la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8). Il fait état de la performance organisationnelle de la Sûreté du Québec relativement aux engagements pris envers la population et l'Assemblée nationale dans son plan stratégique intitulé *Stratégie 2001-2004* et dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Ce rapport témoigne du travail exceptionnel qu'accomplissent les quelque 5 900 policiers et employés civils qui se dévouent afin de rendre des services à la population avec professionnalisme, respect et intégrité. Leurs gestes quotidiens contribuent à assurer à chaque citoyen une meilleure qualité de vie par le maintien de la paix et de l'ordre public, en assurant la sécurité sur le réseau routier québécois et en venant en aide aux personnes en difficulté. Par leur proximité avec les citoyens, ils s'impliquent activement dans la prévention et la répression de la criminalité, tout en sensibilisant les jeunes à l'égard de certains dangers. Par ailleurs, ils contribuent à la mission de la Sûreté du Québec en assurant des services nationaux, en plus d'offrir des services hautement spécialisés à l'ensemble de la communauté policière.

L'année financière 2001-2002 fut une année de grands bouleversements, tant sociaux qu'au sein même de la Sûreté du Québec. Plusieurs faits marquants, dont le Sommet des Amériques, la réforme de la carte policière, la lutte contre le crime organisé et, bien sûr, la lutte contre le terrorisme, pour ne nommer que ceux-là, ont donné l'occasion de démontrer, tout au cours de l'année, le professionnalisme et l'expertise de nos policiers et employés civils.

Ce premier rapport annuel de gestion s'inscrit dans la foulée des efforts de modernisation et de renouvellement de la Sûreté du Québec. L'implantation de la gestion stratégique à la Sûreté du Québec est au cœur des réformes découlant de la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8). En continuité avec l'exercice précédent, l'année 2001-2002 a permis de confirmer la vision stratégique de l'organisation et de poser des actes pour la concrétiser. Le travail et les efforts de l'ensemble des employés convergent vers nos orientations stratégiques qui sont de définir et de consolider les responsabilités d'une police nationale, de développer nos compétences et de moderniser nos pratiques.

Répondant aux exigences gouvernementales, ce rapport annuel de gestion remplace le rapport d'activité et souscrit au principe de transparence dans un souci de rendre compte des réalisations et de la performance de la Sûreté du Québec. Si *Stratégie 2001-2004* témoigne du désir de répondre aux besoins des citoyens, de la communauté policière et de l'État par la prestation de meilleurs services, le présent rapport confirme que ce désir se concrétise par des milliers de gestes quotidiens qui prennent un sens commun, celui de bien servir les citoyens et de contribuer à bâtir le Québec de demain.

Le directeur général,

Florent Gagné
Montréal, juillet 2002



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Serge Ménard
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* de la Sûreté du Québec. Il s'agit du premier rapport de gestion produit à la suite de l'adoption de la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8). Il fait état de la performance organisationnelle de la Sûreté du Québec relativement aux engagements pris envers la population et l'Assemblée nationale dans son plan stratégique intitulé *Stratégie 2001-2004* et dans sa *Déclaration de services aux citoyens*.

Ce rapport témoigne du travail exceptionnel qu'accomplissent les quelque 5 900 policiers et employés civils qui se dévouent afin de rendre des services à la population avec professionnalisme, respect et intégrité. Leurs gestes quotidiens contribuent à assurer à chaque citoyen une meilleure qualité de vie par le maintien de la paix et de l'ordre public, en assurant la sécurité sur le réseau routier québécois et en venant en aide aux personnes en difficulté. Par leur proximité avec les citoyens, ils s'impliquent activement dans la prévention et la répression de la criminalité, tout en sensibilisant les jeunes à l'égard de certains dangers. Par ailleurs, ils contribuent à la mission de la Sûreté du Québec en assurant des services nationaux, en plus d'offrir des services hautement spécialisés à l'ensemble de la communauté policière.

L'année financière 2001-2002 fut une année de grands bouleversements, tant sociaux qu'au sein même de la Sûreté du Québec. Plusieurs faits marquants, dont le Sommet des Amériques, la réforme de la carte policière, la lutte contre le crime organisé et, bien sûr, la lutte contre le terrorisme, pour ne nommer que ceux-là, ont donné l'occasion de démontrer, tout au cours de l'année, le professionnalisme et l'expertise de nos policiers et employés civils.

Ce premier rapport annuel de gestion s'inscrit dans la foulée des efforts de modernisation et de renouvellement de la Sûreté du Québec. L'implantation de la gestion stratégique à la Sûreté du Québec est au cœur des réformes découlant de la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8). En continuité avec l'exercice précédent, l'année 2001-2002 a permis de confirmer la vision stratégique de l'organisation et de poser des actes pour la concrétiser. Le travail et les efforts de l'ensemble des employés convergent vers nos orientations stratégiques qui sont de définir et de consolider les responsabilités d'une police nationale, de développer nos compétences et de moderniser nos pratiques.

Répondant aux exigences gouvernementales, ce rapport annuel de gestion remplace le rapport d'activité et souscrit au principe de transparence dans un souci de rendre compte des réalisations et de la performance de la Sûreté du Québec. Si *Stratégie 2001-2004* témoigne du désir de répondre aux besoins des citoyens, de la communauté policière et de l'État par la prestation de meilleurs services, le présent rapport confirme que ce désir se concrétise par des milliers de gestes quotidiens qui prennent un sens commun, celui de bien servir les citoyens et de contribuer à bâtir le Québec de demain.

Le directeur général,

Florent Gagné
Montréal, juillet 2002



RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Monsieur le Directeur général,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion de la Sûreté du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des données du rapport incombe à la direction de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats, des renseignements et des explications fournis, ainsi que la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été mené conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté essentiellement à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à susciter des discussions sur l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans les rubriques du Rapport annuel de gestion 2001-2002 de la Sûreté, n'est pas, à tous égards importante, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne
et du contrôle de gestion,

Benoît Poulin

Montréal, juin 2002



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	10
LE MANDAT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	10
L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE	11
L'ORGANIGRAMME DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	13
LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	14
LES ENVIRONNEMENTS INTERNE ET EXTERNE	15
L'évolution de la société québécoise	15
L'évolution de la criminalité	15
L'évolution de la technologie	15
Les attentes gouvernementales et les modifications législatives	15
L'analyse des capacités organisationnelles	15
LES ENJEUX ET DÉFIS	16
LES SERVICES	18
LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	20
La Déclaration de services aux citoyens	20
Stratégie 2001-2004	20
Le Plan annuel de gestion des dépenses	21
LES FAITS SAILLANTS 2001-2002	22
LE 3 ^E SOMMET DES AMÉRIQUES	22
L'ADOPTION DE LA LOI CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES POLICIERS ET SON IMPACT SUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	23
L'IMPACT DES ATTENTATS TERRORISTES DU 11 SEPTEMBRE 2001	24
UNE PRÉSENCE POLICIÈRE ACCRUE SUR LES AUTOROUTES DU QUÉBEC	25
UNE LUTTE IMPLACABLE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ	26
CRIMES GRAVES, EN SÉRIE ET EN RÉSEAU	27



LES RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS	28
LES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS ET DES CIBLES DE STRATÉGIE 2001-2004 ET AU REGARD DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2001-2002	29
Les choix budgétaires	29
ORIENTATION 1 - DÉFINIR ET CONSOLIDER LES RESPONSABILITÉS D'UNE POLICE NATIONALE	30
L'axe des services généraux offerts à proximité des citoyens	31
L'axe des services spécialisés dispensés en complémentarité et en soutien aux services généraux	33
L'axe des services nationaux pour soutenir l'organisation policière au Québec	37
ORIENTATION 2 - DÉVELOPPER NOS COMPÉTENCES	40
L'axe du développement et respect des personnes	40
L'axe de la disponibilité et de la mobilité des ressources humaines	43
ORIENTATION 3 - MODERNISER NOS PRATIQUES	44
L'axe de la planification et de l'organisation optimales du travail	44
L'axe de la responsabilisation dans la direction et le suivi des activités	48
L'axe du renforcement de nos activités de communication internes et externes	50
L'axe de la modernisation des technologies de l'information	52
L'UTILISATION DES RESSOURCES	53
LES RESSOURCES FINANCIÈRES	53
LES RESSOURCES HUMAINES	56
Le nombre d'équivalents à temps complet autorisé	56
La répartition des effectifs policiers et civils en poste	56
Le maintien et le développement de l'expertise professionnelle	59
Les relations professionnelles	59
La santé des personnes et la sécurité du travail	60
Les accidents du travail	60
Les absences pour cause de maladie	62
Le Programme d'aide au personnel	63
La planification de la relève	63
L'éthique, l'intégrité des personnes et la reconnaissance au travail	64
L'éthique	64
L'intégrité des personnes	64
La reconnaissance au travail	65



LE NOUVEAU CADRE DE GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	65
Obligations inhérentes	65
LES COMMUNICATIONS	66
Communications internes	66
Communications externes	68
LES RESSOURCES MATÉRIELLES	69
LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES	70
L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI	70
La représentation des femmes	70
Les personnes handicapées	72
Les anglophones, autochtones et membres de communautés culturelles	72
Les nominations	72
L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	73
LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	74
LES DOSSIERS DISCIPLINAIRES, DÉONTOLOGIQUES ET CRIMINELS	75
LA PROTECTION DES NON-FUMEURS	76
ANNEXES	77
Statistiques d'activités opérationnelles 2001-2002	78
Les interventions dans le domaine criminel sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec	79
Les interventions de la Sûreté du Québec dans le domaine criminel sur un territoire desservi par un service de police municipal	80
Les interventions en matière de surveillance du territoire	81
Liste des lois et règlements appliqués par la Sûreté du Québec	82
Les changements législatifs marquants à venir ou survenus en 2001-2002	84
Enquêtes criminelles	84
Surveillance du territoire	87
Coup d'œil sur la Sûreté du Québec et ses activités 2001-2002	89

PRÉSENTATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

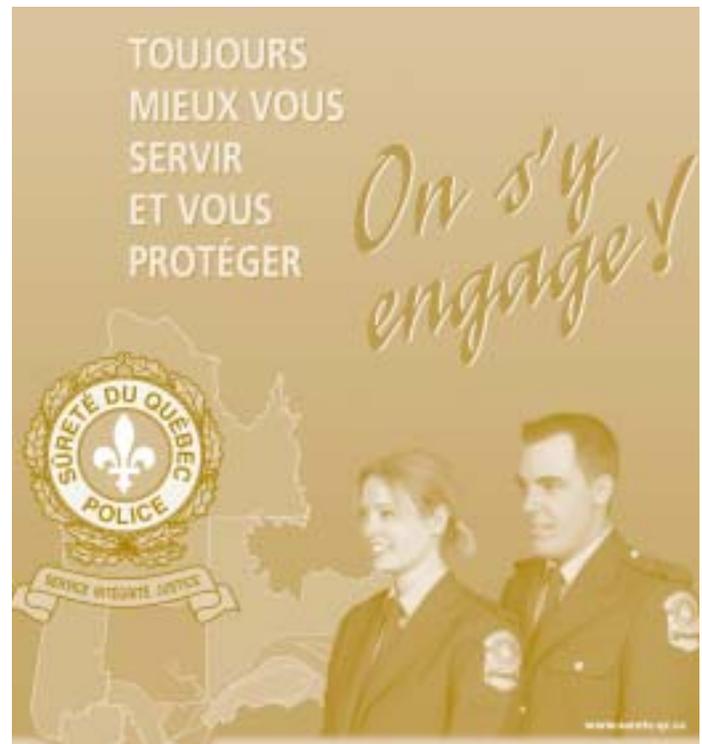
LE MANDAT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Dans la Loi sur la police, le législateur québécois définit la mission de la Sûreté du Québec en ces termes :

«La Sûreté du Québec, corps de police national, agit sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique et a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire du Québec. La Sûreté a également compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités sur lequel elle assure des services policiers. La Sûreté du Québec peut être appelée [...] à suppléer un corps de police municipal. Les services de la Sûreté du Québec peuvent aussi, dans les cas et selon les tarifs établis par règlement du gouvernement, être mis à la disposition de toute personne. Ses services peuvent également, pour des motifs d'intérêt public et lorsqu'une situation particulière le justifie, être mis à la disposition de toute personne, aux frais de cette dernière, par entente conclue entre celle-ci et le ministre. La Sûreté du Québec assure un service central de renseignements destiné à aider à la lutte contre le crime et met ce service à la disposition des autres corps de police.» (L.Q. 2000, chapitre 12, art. 50, 51, 52)

Dans le cadre de sa mission, la Sûreté du Québec applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement le Code criminel, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur les armes à feu, la Loi sur les explosifs et la Loi sur la marine marchande du Canada.

Elle est aussi chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont le Code de la sécurité routière, la Loi sur l'assurance automobile, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité, la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur la Société des alcools du Québec. Une liste



plus complète des lois et règlements appliqués par la Sûreté du Québec est jointe à l'annexe 2 du présent document.

La Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19), adoptée et sanctionnée en juin 2001, vient préciser le caractère national de la mission de la Sûreté du Québec. Six niveaux de services y sont définis. Dans le cadre de son mandat, la Sûreté du Québec offre trois créneaux de services policiers : généraux, spécialisés et nationaux. **Les services généraux (niveau 1)** correspondent aux services de base. Ils comprennent les services de première ligne que doivent assurer localement tous les services de police québécois. **Les services spécialisés (niveaux 2 à 5)** ajoutent progressivement des services de complexité supérieure en matière d'enquêtes, de mesures d'urgence et de soutien. **Les services nationaux (niveau 6)** relèvent exclusivement de la Sûreté du Québec et répondent aux besoins en rapport avec les opérations policières d'envergure, les services hautement spécialisés ou les services qui ont trait à la sécurité de l'État québécois. La Sûreté du Québec est le seul service de police à assurer les six niveaux de services.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Outre les 5 directions œuvrant sous l'autorité du directeur général qui commande et administre, la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec compte 4 grandes fonctions sous lesquelles 16 directions travaillent dans des domaines variés touchant tant les opérations que l'administration.

- **Grande fonction de la surveillance du territoire:** cette grande fonction exerce l'autorité hiérarchique sur les districts pour la réalisation de la mission policière en tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres grandes fonctions.

De plus, elle élabore et maintient des services spécialisés en matière de prévention de la criminalité, de relations interculturelles, de relations avec les municipalités, de police autochtone, de mesures d'urgence, de sécurité routière ainsi que de gestion des dossiers opérationnels.

La Grande fonction de la surveillance du territoire est constituée de la Direction de la protection du territoire et de la Direction du soutien à la gendarmerie, en plus de regrouper les 10 districts.

- **Grande fonction des ressources humaines:** cette grande fonction cumule les responsabilités et les activités liées au domaine des ressources humaines dont la conception, l'élaboration et la mise en application des politiques, pratiques et mesures administratives relatives à la gestion et au développement du personnel ainsi qu'aux relations professionnelles. Cette grande fonction est constituée de la Direction de l'emploi et du placement, de la Direction des relations professionnelles, de la Direction du développement et de la formation et de la Direction des programmes d'éthique, d'égalité et d'intégrité de la personne.
- **Grande fonction des enquêtes criminelles:** cette grande fonction offre des services spécialisés reliés à la lutte contre la criminalité et aux enquêtes sur les crimes majeurs, sur le crime organisé, les crimes contre la personne, les crimes contre la propriété, les crimes économiques, les crimes se rapportant aux drogues, à la moralité, aux jeux, à l'économie

souterraine (alcool, tabac, armes à feu), aux produits de la criminalité et à l'application des lois sur les alcools.

Elle offre aussi des services-conseils et du soutien, tels que la surveillance physique et électronique, l'identité judiciaire, la polygraphie et l'hypnose, les groupes d'interventions, le contrôle des sources ainsi que des services de renseignements criminels. Elle exerce un lien fonctionnel avec les bureaux des enquêtes criminelles et du soutien technique des districts ainsi qu'avec le personnel qui mène des enquêtes dans les postes de la Sûreté du Québec.

La Grande fonction des enquêtes criminelles est constituée de la Direction de la lutte au crime organisé, de la Direction des services de soutien aux enquêtes, de la Direction des renseignements criminels et de la Direction des enquêtes sur les crimes majeurs. De plus, le Service conseil – Enquêtes criminelles et les Affaires juridiques relèvent directement du directeur général adjoint de cette grande fonction.

- **Grande fonction du soutien opérationnel:** cette grande fonction fournit à la Sûreté du Québec l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer son action policière et la gestion de ses ressources. Plus spécifiquement, elle effectue des études et analyses, conçoit et met au point des systèmes, des méthodes et des procédés rationnels de travail, ainsi que des systèmes d'information de gestion. Elle assume également tout le volet informatique, aussi bien en matière de développement et d'exploitation que de technologie.

Le directeur général adjoint de cette grande fonction a la responsabilité administrative du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) qui est accessible à l'ensemble de la communauté policière du Québec. Le Service aux usagers du CRPQ exerce des liens fonctionnels avec les moniteurs du CRPQ et les contrôleurs de la qualité.

Cette grande fonction est responsable de l'acquisition et de la gestion des ressources matérielles, incluant les immeubles, les télécommunications et le parc automobile.

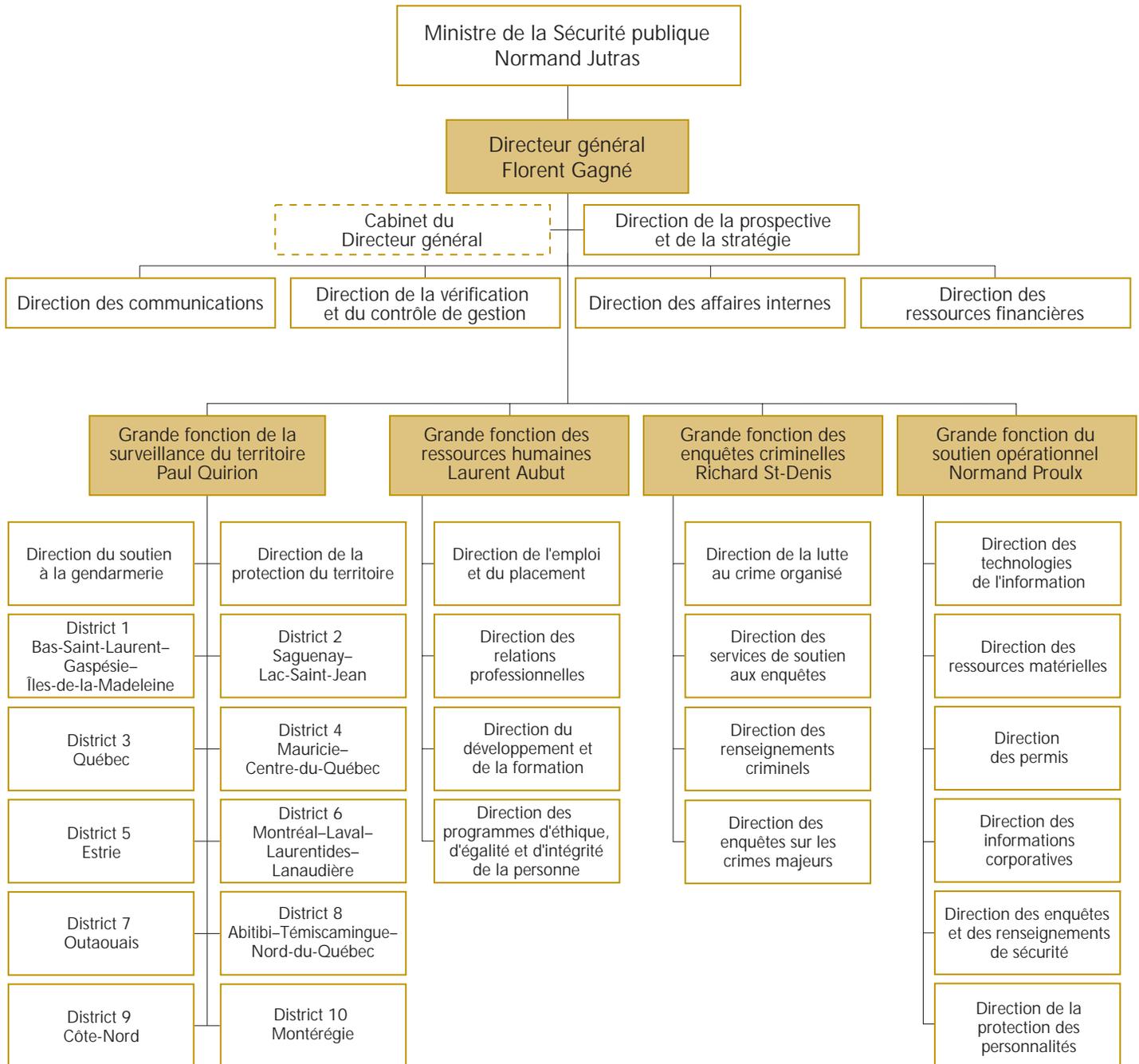


Elle élabore les politiques et les procédures nécessaires à la délivrance, au renouvellement et à l'annulation des permis et des certificats concernant les agents et les agences d'investigation et de sécurité, les armes à feu, les explosifs, les constables spéciaux.

Elle veille à la sécurité du premier ministre, du chef de l'opposition et des dignitaires en visite ou désignés. Elle assume la supervision de la sécurité de l'Assemblée nationale et de la résidence officielle du premier ministre. Elle est responsable de la collecte, de l'analyse, de la conservation et de la diffusion des renseignements de sécurité en plus de mener des enquêtes spéciales dans ce domaine. Elle assure également la protection des édifices gouvernementaux lors d'événements et la sécurité des représentations du Québec à l'étranger.

La Grande fonction du soutien opérationnel est constituée de la Direction de la protection des personnalités, de la Direction des technologies de l'information, de la Direction des ressources matérielles, de la Direction des permis, de la Direction des informations corporatives et de la Direction des enquêtes et des renseignements de sécurité.

L'ORGANIGRAMME DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



LA MISSION, LA VISION ET LES VALEURS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

LA MISSION

La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

LA VISION

Grâce à la mobilisation et à l'expertise de ses policiers et employés civils, la Sûreté du Québec, en tant qu'organisation moderne et dynamique, vise à répondre aux plus hautes exigences de qualité et de service dans tous ses champs d'activité. Afin de mieux protéger les citoyens, la Sûreté du Québec place, au cœur de son action concertée, le respect de la loi et des droits fondamentaux des personnes.

LES VALEURS

Ces quatre valeurs guideront chacune de nos actions et de nos interventions. Elles sont à la base de nos décisions et constituent les balises de nos comportements au sein de l'organisation et envers la clientèle et les partenaires.

- 1. Service** Servir, aider, être utile et disponible est fondamental pour nos policiers et employés civils. La notion de service se traduit dans nos gestes quotidiens par une attitude de collaboration, de courtoisie et par une volonté de se dépasser afin de répondre efficacement aux attentes des clients, citoyens, partenaires et collègues. La qualité de nos interventions individuelles contribue directement à la réputation de notre organisation. Nous nous engageons à fournir un service de la plus haute qualité dont la communauté policière pourra s'inspirer.
- 2. Professionnalisme** Conscients de l'effet de nos gestes et de nos paroles, notre professionnalisme se reflète dans l'application rigoureuse des règles de l'art dans toutes nos interventions. Notre ouverture au changement, notre capacité d'adaptation, notre écoute attentive des besoins de nos clients et partenaires ainsi que la formation et le développement continu de notre personnel sont les composantes-clés de notre professionnalisme.
- 3. Respect** Le respect se manifeste par la considération que nous portons, en tout temps, à nos clients, partenaires et collègues, et par notre empathie pour les victimes. Nous respectons la dignité et les droits des personnes ainsi que les valeurs démocratiques et individuelles.
- 4. Intégrité** L'intégrité est à la base même de la fonction policière. Elle se reflète dans nos relations avec nos partenaires et nos collègues ainsi que dans nos interventions quotidiennes auprès des citoyens. Notre comportement exemplaire et éthique contribue au sentiment de sécurité des citoyens que nous desservons.

LES ENVIRONNEMENTS INTERNE ET EXTERNE

L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

La réorganisation policière et les attentes de la population confirment la pertinence du modèle de police de proximité qu'a adopté la Sûreté du Québec en 1996. L'évolution démographique, économique et politique conjuguée aux réalités géographiques du Québec accentue l'importance d'améliorer la sécurité du réseau routier et des sentiers hors route, de maintenir des liens avec les nations autochtones et de développer des programmes pour diminuer les actes criminels dont les aînés sont victimes ainsi que la criminalité avec violence chez les jeunes. La vigilance et l'observation des mouvements sociaux sont nécessaires pour adapter les interventions à la diversité et à la complexité des situations exigeant une action policière.

L'ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ

Alors que la dernière décennie a été caractérisée par une baisse générale de la criminalité impliquant un agresseur et une victime, les crimes relatifs à des trafics en tout genre ou ceux qui supposent un réseau complexe d'intermédiaires sont en hausse. De plus, certaines tendances, telles que la contrebande de divers produits et le trafic de drogues, profitent de la situation géographique du Québec, porte d'entrée du continent. Par ailleurs, les groupes criminels sont en expansion et la violence, en hausse. En matière de drogue, la production de marijuana au Québec est devenue une activité qui se fait sur une grande échelle. La présence croissante du crime organisé dans le domaine de la criminalité économique et le blanchiment d'argent sont de plus en plus exigeants pour les escouades qui y sont affectées.

L'ÉVOLUTION DE LA TECHNOLOGIE

La technologie est de plus en plus présente, tant comme instrument de la criminalité que comme moyen d'enquête. À la portée d'un plus grand nombre de gens, les technologies de l'information ont donné naissance à de nouvelles formes de criminalité, tels la propagation de virus informatiques ou le piratage de sites Internet, tout en servant aussi la criminalité traditionnelle, notamment en ce qui a trait à la pornographie juvénile. Avec Internet, le territoire devient infiniment vaste. Cette évolution technologique fulgurante entraîne la nécessité d'élargir les méthodes de renseignement et d'enquête de la police.

LES ATTENTES GOUVERNEMENTALES ET LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

En tant que police nationale, la Sûreté du Québec adhère aux réformes et aux politiques du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la sécurité publique, la justice, les transports, l'immigration, l'organisation du territoire et les affaires autochtones. Différentes mesures législatives et plusieurs programmes gouvernementaux viennent influencer sa mission et sa façon de la réaliser. L'évolution des exigences légales renforce le besoin de rigueur et de professionnalisme dans le travail policier, autant en matière de protection et de surveillance du territoire que dans le domaine des enquêtes.

L'ANALYSE DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

Les capacités organisationnelles de la Sûreté du Québec ont été attentivement examinées ces dernières années et largement mises à contribution pour gérer le changement. Les différents rapports d'enquête ou les études externes, les travaux relatifs à la Loi sur la police (L.Q. 2000, c. 12) ainsi que des démarches internes de réflexion et d'analyse ont permis d'identifier un grand nombre de mesures visant à optimiser la performance. La Sûreté du Québec a mis le cap sur l'innovation, le développement de ses ressources humaines et de ses pratiques professionnelles, ce qui lui a permis de continuer à servir la population québécoise avec professionnalisme. Les ressources humaines et informationnelles sont au cœur du changement. D'importants défis y ont été relevés en matière de dotation, de diversification des compétences, de formation et de développement du personnel ainsi que de modernisation des pratiques de gestion. Le développement des technologies de l'information et la gestion de l'information sont deux mécanismes stratégiques sur lesquels la Sûreté du Québec a misé pour accroître l'efficacité de ses ressources et, de là, améliorer la prestation des services à la population. Des changements importants ont été et seront apportés en vue de consolider l'infrastructure technologique de l'organisation et d'implanter de nouveaux systèmes administratifs et opérationnels permettant d'augmenter la performance et l'efficacité du personnel.

LES ENJEUX ET DÉFIS

Résultats de l'examen des environnements interne et externe, 12 enjeux ont été identifiés lors de l'élaboration de *Stratégie 2001-2004*. Depuis le dépôt du plan stratégique à l'Assemblée nationale en avril 2001, certains événements, tels l'adoption de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19) et les attentats du 11 septembre 2001 sont venus renforcer les tendances détectées antérieurement.

1. La **nouvelle carte policière et le nouveau partage des responsabilités par niveau de services** contribuent à assurer une capacité d'intervention à la grandeur du territoire québécois, que ce soit en matière de services généraux, de services spécialisés ou nationaux. La Sûreté du Québec est soucieuse de bien gérer ces changements profonds, notamment de :

- procéder à une intégration harmonieuse des nouveaux employés des services de police municipaux ;
- restructurer l'organisation du travail (structure et encadrement) pour bien assurer les services nationaux à la communauté policière et au gouvernement du Québec qu'elle dessert en exclusivité.

2. La **demande de la clientèle en ce qui a trait à la qualité des services offerts** est en croissance :

- le rôle des comités de sécurité publique est accru : approbation du plan d'organisation des ressources policières, participation à l'élaboration des plans d'action, à l'élaboration des critères d'évaluation de la performance et consultation dans la désignation et dans l'évaluation du rendement du directeur de poste ;
- les employés de la Sûreté du Québec œuvreront dans un environnement plus urbanisé : 15 municipalités de 10 000 à 24 000 habitants et 8 municipalités de plus de 25 000 habitants ;

- l'application des fondements de la police de proximité sera renforcée : présence familière, qualité du service aux citoyens, partenariat avec la population, résolution de problèmes et consultation de la clientèle.

3. Une **prestation plus complexe des services de sécurité publique** : la lutte contre la grande criminalité, particulièrement celle contre le crime organisé, tout comme l'exécution des mandats reliés à la protection et au maintien de l'ordre sur un aussi vaste territoire se complexifient :

- la mondialisation qui se traduit, entre autres, par le caractère organisé et la violence des manifestations pendant le Sommet des Amériques, par les événements du 11 septembre 2001 et le caractère international des activités du crime organisé au Québec, rend plus complexe et exigeante la sécurité publique.

4. La police nationale doit offrir un **soutien continu à l'État québécois** pour l'appuyer dans ses réformes et dans sa lutte contre le terrorisme, et pour contribuer à la préservation de l'intégrité des organismes qui la composent.

5. Le **développement des nouvelles technologies de l'information**, tant par son effet sur de nouveaux types de criminalité que par le potentiel qu'il représente pour l'organisation du travail, exige que l'on suive cette évolution et que l'on s'y adapte : le développement d'une culture technologique s'impose. Par exemple, la nouvelle carte policière commande le renouvellement du réseau de télécommunications policières pour assurer l'efficacité de l'échange de renseignements entre les policiers et les communications avec les citoyens.

6. La **poursuite des projets de renouvellement** : des examens externes et des analyses internes permettront de consolider les différentes démarches de transformation de l'organisation. Publié en avril 2001, le plan stratégique *Stratégie 2001-2004* intègre les actions à portée stratégique du *Plan de renouvellement* de 1999.

7. La Sûreté du Québec est soumise à **divers examens externes simultanément** : le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec, le Service général d'inspection du ministère de la Sécurité publique, la Commission d'accès à l'information, le Vérificateur général du Québec et le Contrôleur des finances effectuent des vérifications de façon continue sur les activités de la Sûreté du Québec.
8. Le **besoin de main-d'œuvre** : en raison de la retraite de nombreux employés, de l'intégration des policiers municipaux et de l'augmentation de l'effectif résultant d'une plus grande activité dans certains services, le transfert d'expertise et le renouvellement des ressources humaines doivent être assurés.
9. Le **maintien des compétences** : les compétences de l'ensemble du personnel, tant policier que civil, doivent être mises à jour de façon continue afin d'accroître la performance de la Sûreté du Québec. Les activités de formation visent à renforcer l'expertise, la probité, l'éthique et l'intégrité du personnel.
10. **L'encadrement est l'objet d'une révision** pour mieux répondre aux besoins en ce qui concerne la responsabilisation en matière de gestion, le partenariat avec les élus et la rigueur dans la supervision des opérations.
11. La transparence et la performance reposent sur une adaptation des modes de gestion au **nouveau cadre de gestion gouvernemental** qui se traduit par l'accroissement de l'imputabilité à tous les niveaux, la gestion par résultats et la reddition de comptes.
12. **L'importance d'un observatoire stratégique** : pour assurer l'adaptation continue des activités et des interventions à l'évolution rapide de la société québécoise (droit, tendances sociales, criminelles et technologiques, etc.), la Sûreté du Québec doit mettre en place des activités prospectives mobilisant ses spécialistes et ses gestionnaires.

LES SERVICES

La Sûreté du Québec intègre les six niveaux de services prévus à la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19).

► **Les services généraux (niveau 1)** sont offerts par la Sûreté du Québec, conformément à la loi, à quelque 83 municipalités régionales de comté (MRC) et 3 territoires. Le niveau 1 correspond aux services de base. Il comprend les services de base que doivent assurer localement tous les services de police québécois. La Sûreté du Québec fournit les services de niveau 1 aux municipalités de moins de 50 000 habitants.

► **Les services spécialisés (niveaux 2 à 5)** sont offerts à l'ensemble des services policiers qui ne sont pas tenus par la loi de fournir ces niveaux de services ainsi qu'aux 83 MRC desservies par la Sûreté du Québec. Ces niveaux

ajoutent progressivement des services plus complexes en matière d'enquêtes, de mesures d'urgence et de soutien. Ces services sont gratuits s'ils ne constituent pas une obligation pour le service de police en vertu de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19).

► **Les services nationaux (niveau 6)** qui relèvent exclusivement de la Sûreté du Québec répondent aux besoins qui se rapportent aux opérations policières d'envergure, aux services hautement spécialisés et aux services liés à la sécurité de l'État québécois.

La Sûreté du Québec est le seul service de police à assurer les six niveaux de services.

Le tableau suivant fournit un aperçu des services pour chaque niveau. La liste complète des services policiers se trouve à l'annexe G de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19).

PRINCIPAUX SERVICES de NIVEAU 1		
GENDARMERIE	ENQUÊTES	SERVICES DE SOUTIEN
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Patrouille 24 heures ◆ Réponse dans un délai raisonnable à toute demande d'aide d'un citoyen ◆ Sécurité routière ◆ Surveillance des sentiers de véhicules tout-terrain et de motoneiges ◆ Sécurité nautique à l'égard des plaisanciers ◆ Transport de prévenus ◆ Délit de fuite ◆ Programmes de prévention ◆ Protection d'une scène de crime 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Enlèvement ◆ Agression sexuelle ◆ Voies de fait ◆ Méfait ◆ Vol qualifié ◆ Incendie ◆ Vol simple et recel ◆ Vol de véhicules ◆ Production, trafic et possession de drogues illicites au niveau local ◆ Maison de débauche et prostitution de rue ◆ Fraude par chèque, carte de crédit ou de débit ◆ Accident de véhicule ◆ Conduite dangereuse ◆ Capacité de conduite affaiblie ◆ Enquête relative à des incidents : décès (dont la noyade ou le suicide), disparition, fugue 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Renseignement criminel sur les personnes, groupes ou phénomènes, sur leur territoire ◆ Participation au Service de renseignement criminel du Québec ◆ Liens avec le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) ◆ Garde des pièces à conviction ◆ Recherche d'empreintes et photographie sur une scène de crime ◆ Prélèvement d'ADN ◆ Gestion des mandats et localisation des individus ◆ Détention ◆ Télécommunications ◆ Moniteur pour l'utilisation d'équipements et la force ◆ Technicien d'alcootest ◆ Affaires publiques ◆ Affaires internes
MESURES D'URGENCE		
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contrôle de foule pacifique ◆ Assistance policière lors de sauvetage, de recherche en forêt ou de sinistre 		

PRINCIPAUX SERVICES de NIVEAU 2, 3, 4 et 5			
NIVEAUX	ENQUÊTES	MESURES D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
2 100 000 à 199 999 habitants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tentative de meurtre ◆ Accident de travail mortel ◆ Incendies en série 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intervention impliquant des personnes armées barricadées sans coup de feu et sans otage ◆ Contrôle de foule avec risque d'agitation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Technicien en scène de crime et en identité judiciaire ◆ Infiltration visant le premier niveau de la hiérarchie criminelle
3 200 000 à 499 999 habitants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Meurtre ◆ Extorsion ◆ Décès lors d'une intervention d'un autre service de police québécois 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mêmes que le niveau 2 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Extraction de banques de données informatiques ◆ Soutien aux interrogatoires vidéo ◆ Équipe cynophile
4 500 000 à 999 999 habitants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ En relation avec la Sûreté du Québec, toute infraction commise par des organisations criminelles à l'échelle du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contrôle de foule avec risque élevé de débordement ou d'émeute, en partenariat avec la Sûreté du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contrôle des témoins repentis ◆ Surveillance électronique ◆ Protection des témoins
5 1 000 000 d'habitants ou plus	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion d'événements terroristes ◆ Trafic d'armes ◆ Vol de données informatiques ◆ Importation de drogues au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intervention hélicoptérée ◆ Intervention lors d'une prise d'otage ou impliquant des personnes barricadées et armées avec coups de feu 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Polygraphie et hypnose ◆ Plongée sous-marine ◆ Désamorçage et manipulation des explosifs impliquant le recours aux techniciens en explosifs

PRINCIPAUX SERVICES de NIVEAU 6		
ENQUÊTES	MESURES D'URGENCE	SERVICES DE SOUTIEN
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coordination policière de la lutte contre le crime organisé ◆ Meurtre et agression commis par des prédateurs ◆ Crime touchant les revenus de l'État, sa sécurité ou son intégrité ◆ Phénomènes criminels hors du commun ◆ <i>Cybersurveillance</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coordination du rétablissement et du maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou de désordre social d'envergure nationale 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Protection des personnalités internationales ◆ Protection de l'Assemblée nationale ◆ Enquête et renseignement de sécurité d'État ◆ Banque centrale d'empreintes digitales

LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8) oblige les ministères et les organismes qui fournissent des services aux citoyens à rendre publique une **déclaration de services aux citoyens** décrivant leurs objectifs quant au niveau des services offerts et à leurs standards de qualité. De plus, chacun d'eux doit établir un **plan stratégique pluriannuel** qui oriente son action et qui favorise la gestion optimale des ressources qui lui sont attribuées en fonction des résultats attendus. Le plan annuel de gestion des dépenses, élaboré pour chaque portefeuille ministériel, présente les choix effectués dans la répartition des ressources pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique. Enfin, ministères et organismes doivent rendre compte des résultats atteints dans un **rapport annuel de gestion**.

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

En juin 2001, la Sûreté du Québec a publié sa *Déclaration de services aux citoyens* (DSC). La DSC est fondée sur la mission, la vision et les valeurs de la Sûreté du Québec et présente les objectifs de qualité de services de l'organisme. Elle donne également de l'information aux citoyens sur les services et la façon d'y recourir.

La DSC engage la Sûreté du Québec à améliorer continuellement sa prestation de services aux citoyens. Elle sert à orienter les actions qui ont pour but d'améliorer ces services et servira de guide lors de la conception d'un plan d'amélioration continue des services qui sera intégré au plan stratégique.

En plus des activités de communication et de liaison avec les communautés, un exemplaire de la DSC est distribué en priorité dans chaque foyer situé dans une municipalité nouvellement desservie par la Sûreté du Québec.

Les quatre objectifs de qualité présentés dans la DSC sont de servir avec :

- rapidité et exactitude ;
- professionnalisme ;
- respect ;
- intégrité.

STRATÉGIE 2001-2004

La Sûreté du Québec s'est donné un plan stratégique, *Stratégie 2001-2004*. Celui-ci intègre l'ensemble des démarches de réforme, de modernisation, de restructuration et de renouvellement d'envergure organisationnelle.

Le plan stratégique comporte trois orientations. Une première orientation dirigée vers l'extérieur, qui repose sur la définition et la consolidation de la police nationale, constitue le cœur de l'activité de la Sûreté du Québec. Elle vise une action efficace dans les services généraux, spécialisés et nationaux. Les orientations 2 et 3 sont davantage tournées vers l'intérieur. Elles concernent les ressources et les façons de faire. Elles viennent soutenir la prestation des services définis dans la première orientation.

Orientation 1 : DÉFINIR ET CONSOLIDER LES RESPONSABILITÉS D'UNE POLICE NATIONALE

Les besoins en matière de services policiers sont nombreux et variés. En réponse à ceux-ci, la Sûreté du Québec réalise des activités dont elle a la responsabilité exclusive et d'autres qu'elle exécute de façon complémentaire ou en suppléance avec ses partenaires. L'implantation de la nouvelle carte policière constitue une opportunité permettant de définir et de consolider la prestation de certains services. La Sûreté du Québec axe la définition de ses services en fonction de ces trois créneaux d'activité : les services généraux, les services spécialisés et les services nationaux.

La modification du cadre réglementaire actuel, pour mieux circonscrire les responsabilités des différentes entités du système policier québécois, constitue un incontournable. La consolidation des trois créneaux d'activité de la Sûreté du Québec en est d'ailleurs tributaire.

Orientation 2 : DÉVELOPPER NOS COMPÉTENCES

La Sûreté du Québec veut poursuivre la mise en place des moyens pour recruter, assigner, former et développer son personnel de façon continue en diversifiant les expertises professionnelles requises en réponse aux différents besoins de services.

Ce sont nos employés, au quotidien et dans les situations particulières, qui relèvent les multiples défis organisationnels. Cette orientation poursuit l'idéal d'avoir la bonne personne qui fait la bonne chose, de la bonne façon, au bon endroit et au bon moment.

Orientation 3 : MODERNISER NOS PRATIQUES

Dans le but d'optimiser sa prestation de services, la Sûreté du Québec s'est résolument engagée dans la voie de la révision et de l'adaptation de ses structures, de ses processus et de ses outils de travail, ainsi que dans l'amélioration des suivis basés sur les résultats. La Sûreté du Québec entend aussi systématiser ses activités de consultation et de partenariat pour mieux soutenir la modernisation de sa gestion. C'est principalement dans cette orientation que l'on retrouve les objectifs porteurs des modes de gestion préconisés par la Loi sur l'administration publique.

LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES

Le *Plan annuel de gestion des dépenses* est préparé et transmis au ministère de la Sécurité publique en février de chaque année. Ce dernier intègre l'information de la Sûreté du Québec au plan annuel de gestion ministériel des dépenses qui est déposé par le ministre de la Sécurité publique au Secrétariat du Conseil du trésor. Il fait l'objet d'une publication officielle lors du dépôt à l'Assemblée nationale du *Budget de dépenses* composé de quatre volumes; les plans annuels de gestion des dépenses de chacun des ministères et organismes sont publiés dans le volume III du budget.

Le *Plan annuel de gestion des dépenses* est composé du message du ministre, de la mission et des secteurs d'activité, des priorités d'action et du plan budgétaire. Les priorités d'action se résument à indiquer les choix budgétaires et les actions envisagées pour l'exercice 2001-2002 afin d'atteindre les objectifs fixés dans *Stratégie 2001-2004* en fonction des ressources disponibles. Le plan budgétaire comprend le budget de dépenses par programme, le budget d'investissements et les fonds spéciaux accompagnés d'explications portant sur la composition et la variation de ces éléments.

LES FAITS SAILLANTS 2001-2002

LE 3^E SOMMET DES AMÉRIQUES

Un des événements marquants de l'actualité politique 2001-2002, le Sommet des Amériques, a été tenu dans la ville de Québec du 20 au 22 avril 2001. Il a regroupé 34 chefs d'État des Amériques, 5 000 conseillers et membres du personnel de sécurité et 3 000 représentants des médias. L'ordre du jour comprenait des sujets importants dont certains qui suscitent la controverse, notamment la mondialisation et l'intégration des économies.

Le Sommet des Amériques a déclenché l'une des plus vastes opérations policières jamais tenue au Québec. Réunis dans la Vieille capitale pour assurer le déroulement harmonieux et sécuritaire de l'événement, quelque 6 500 policiers des services de police de la ville de Québec et de la ville de Sainte-Foy, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté du Québec ont fait preuve de professionnalisme et de discipline.

La planification détaillée et la coordination efficace de l'opération ont été les clefs du succès de l'événement. Pendant près d'un an, réflexion, collecte de données, analyse, formation, logistique et mise au point des stratégies ont été le lot quotidien de la Sûreté du Québec et de ses partenaires policiers.

Le travail policier a d'ailleurs été souligné fort positivement lors de cet événement où le monde entier avait les yeux tournés vers le Québec. Des témoignages de partout dans le monde provenant tant des milieux policiers que politiques ont ainsi fait l'éloge du travail accompli. Un sondage fait auprès de la population québécoise a aussi démontré un haut degré de satisfaction.

Enjeu

- ▶ Assurer le bon déroulement de l'événement et des activités entourant celui-ci et ce, en conformité avec le respect des libertés et des droits fondamentaux, des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être des citoyens.

Réalisations

- ▶ Entre le 16 et le 23 avril 2001, quelque 2 760 policiers et employés civils ont pris part à cette opération hors du commun, soit près de 55 % de l'effectif total de la Sûreté du Québec.
- ▶ Toutes les activités ont eu lieu comme prévu et se sont déroulées avec un minimum d'inconvénients, et ce, dans un contexte de sécurité adéquat.
- ▶ Les résultats obtenus permettent d'affirmer que la Sûreté du Québec a répondu adéquatement aux mandats dont elle assumait la responsabilité, notamment la coordination des forces policières québécoises, le maintien et le rétablissement de l'ordre public, les enquêtes criminelles et la sécurité des trajets empruntés par les dignitaires.

L'ADOPTION DE LA LOI CONCERNANT L'ORGANISATION DES SERVICES POLICIERS ET SON IMPACT SUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19), adoptée et sanctionnée en juin 2001, apporte de nombreux changements au sein de la Sûreté du Québec, notamment en raison du nouveau seuil permettant aux municipalités de moins de 50 000 habitants d'être desservies par la Sûreté du Québec et de l'obligation pour toute municipalité d'offrir au moins le service de niveau 1 défini par la loi. Le niveau de services requis d'une municipalité est établi en fonction du nombre d'habitants sur son territoire.

Compte tenu des nouvelles exigences, plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur service de police pour être desservies par la Sûreté du Québec qui est, en conséquence, appelée à intégrer plusieurs services de police et à desservir des municipalités de plus grande taille.

Les principaux changements découlant de la réforme de la carte policière sont :

- ▶ l'intégration de services de police municipaux (SPM) (44 municipalités ont demandé l'abolition de leur service de police);
- ▶ l'augmentation importante des effectifs (pour les services de police abolis, la loi prévoit que les policiers sont intégrés à la Sûreté du Québec et que les civils, titulaires d'un poste permanent, deviennent des employés de l'État). Ainsi, la Sûreté du Québec s'attend à intégrer 1 100 policiers municipaux;
- ▶ une reddition de comptes accrue envers les membres du Comité de sécurité publique (CSP). En effet, la loi élargit le mandat du CSP, prévoyant que les membres participent à l'élaboration des plans d'action et des critères d'évaluation de la performance et qu'ils soient consultés pour la désignation du directeur de poste ainsi que pour le choix de l'emplacement du ou des postes de police. Ils ont également le mandat d'approuver le plan d'organisation des ressources policières et d'évaluer le rendement du directeur de poste;
- ▶ les modifications à l'entente de services relative à la prestation de services de police sur le territoire d'une MRC afin d'y intégrer les nouveaux rôles du CSP, les modalités selon lesquelles les services policiers seront rendus et la durée minimum de l'entente de services qui est passée de cinq à dix ans.

Enjeu

- ▶ Intégrer une quarantaine de services de police municipaux (SPM), incluant leurs policiers et employés civils, dans un cadre transitoire harmonieux pour l'ensemble de la population touchée par ces changements tout en assurant la continuité des services à la population déjà desservie.

Durant la prochaine année, une part importante des ressources de l'organisation sera mobilisée pour réussir ces intégrations et procéder à un redéploiement cohérent de la Sûreté du Québec sur l'ensemble du territoire. Les points à organiser seront nombreux, notamment :

- structures;
- organisation du travail;
- relations professionnelles;
- équipements et ressources matérielles.

La prise en compte des impacts humains, des adaptations individuelles aussi bien que de la culture de l'organisation, sont des défis de premier plan que la Sûreté du Québec doit relever pour assurer à la population québécoise une desserte policière de grande qualité, avant, pendant et après la réorganisation policière sur le territoire québécois.

Réalisations

- ▶ Quatorze services de police municipaux ont été intégrés par la Sûreté du Québec en 2001-2002.
- ▶ Un guide de planification et de réalisation opérationnelle pour l'intégration d'un SPM a été préparé.
- ▶ Des politiques d'intégration du personnel cadre et syndiqué ont été mises en place.
- ▶ Un guide d'information aux élus membres des comités de sécurité publique a été développé.
- ▶ Un document de soutien pour l'élaboration d'indicateurs de performance a été réalisé.
- ▶ Le modèle de rapport annuel d'activités des comités de sécurité publique a été uniformisé.
- ▶ Un plan d'activité régional et local a été établi.
- ▶ Pour assister le ministère dans son travail, un modèle d'entente, qui porte sur la prestation de services de police sur le territoire de la MRC et qui intègre les changements législatifs, a été élaboré.

L'IMPACT DES ATTENTATS TERRORISTES DU 11 SEPTEMBRE 2001

Depuis 1998, la Sûreté du Québec et ses partenaires collaborent activement avec le ministère de la Sécurité publique à l'élaboration du *Plan québécois de gestion contre le terrorisme*. Ce plan définit les grandes orientations du gouvernement du Québec en matière de terrorisme, traite des modes de gestion, des pouvoirs décisionnels ainsi que de la coordination de la gestion du terrorisme en territoire québécois.

Les événements du 11 septembre 2001 ont amené les partenaires policiers à mettre en place des structures de prévention, de préparation et de réponse à de tels événements. Ces structures sont conformes aux travaux du ministère de la Sécurité publique.

De plus, les travaux effectués avec le ministère, portant sur la conception de trois plans d'intervention qui seront annexés au *Plan québécois de gestion*, suivent leur cours. Il s'agit des plans suivants :

- ▶ *Plan de prévention* ;
- ▶ *Plan de préparation* ;
- ▶ *Plan de réponse*.

Le *Plan de gestion des répercussions* constitue le quatrième plan préparé sous la responsabilité de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Pour compléter ces démarches, la Sûreté du Québec a formé une équipe de *cybersurveillance* dont le mandat principal est de patrouiller le réseau Internet à la recherche de toute menace, de toute information ou forme de criminalité susceptible de menacer la paix publique au Québec.

Enjeux

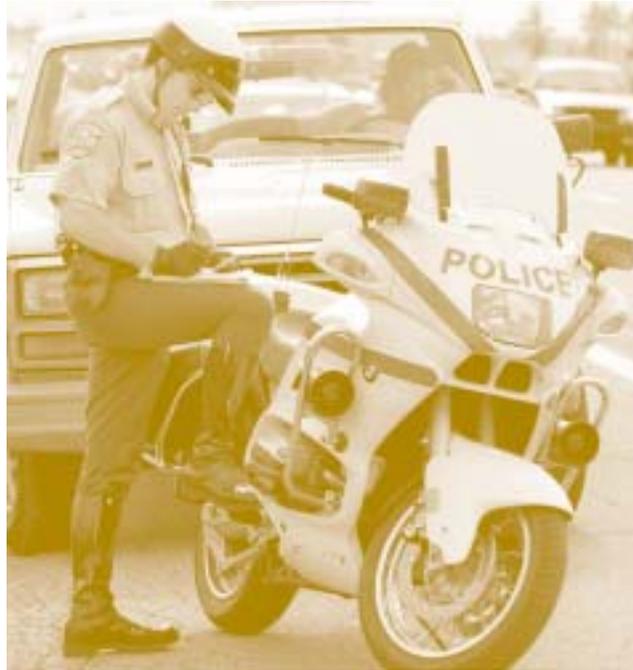
- ▶ Assurer la protection des citoyens et répondre pleinement à son mandat de police nationale.
- ▶ Coordonner les forces policières et collaborer avec elles pour préparer adéquatement l'ensemble des intervenants engagés dans la lutte contre le terrorisme, dans le but de prévenir les actes terroristes et d'y répondre le cas échéant.
- ▶ Arrimer les orientations et les activités des divers organismes concernés par le phénomène du terrorisme au sein du gouvernement afin qu'elles soient cohérentes. La convergence des objectifs et des actions en matière de lutte contre le terrorisme constitue donc un défi important.

Réalisations

Depuis le 11 septembre 2001, plusieurs mesures ont été prises par la Sûreté du Québec pour renforcer les activités de lutte contre le terrorisme en territoire québécois. Parmi ces mesures, on note :

- ▶ l'accentuation de la surveillance des cibles potentielles et l'identification des sources de risque ;
- ▶ le prêt de personnel pour la participation à des équipes mixtes d'enquête et à des équipes de soutien (avec des organisations partenaires) ;
- ▶ l'élaboration de directives et de procédures en matière de colis suspects : matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) et l'association avec des professionnels de la santé ;
- ▶ la production de documents de soutien aux premiers répondants ;
- ▶ la formation de personnel spécialisé ;
- ▶ l'acquisition d'équipements NRBC.

UNE PRÉSENCE POLICIÈRE ACCRUE SUR LES AUTOROUTES DU QUÉBEC



Le 19 décembre 2000, le Conseil du trésor a autorisé la Sûreté du Québec à augmenter son effectif autoroutier régulier de 159 employés à temps complet sur une période de 3 ans, soit 150 policiers affectés à la surveillance des autoroutes et 9 employés civils qui apportent un soutien aux opérations policières. Ces 150 policiers s'ajouteront aux 327 policiers déjà autorisés.

La majeure partie de ces nouvelles ressources servira à constituer quatre groupes de soutien en sécurité routière dans les grandes régions de Montréal et de Québec. Leur mission sera de soutenir les activités de sécurité routière des postes autoroutiers.

L'autre partie de ces ressources servira à renforcer les postes autoroutiers actuels, à assurer leur autonomie et à combler le manque d'effectifs dans les postes situés aux extrémités des territoires autoroutiers.

En assurant une présence policière adéquate et significative et en apportant les changements appropriés à la structure actuelle de la Sûreté du Québec, ces nouvelles ressources favoriseront l'atteinte des objectifs suivants :

- ▶ diminuer le nombre et la gravité des collisions;
- ▶ réduire la vitesse;
- ▶ renforcer l'application des lois;
- ▶ augmenter le sentiment de sécurité des usagers;
- ▶ encourager l'adoption d'un comportement plus sécuritaire tant sur les autoroutes que sur les routes principales et secondaires (effet de halo);
- ▶ améliorer la fluidité du trafic.

Lorsque le portrait de la nouvelle carte policière a été achevé, un plan de dotation en personnel a rapidement été mis en application de sorte que la presque totalité des postes policiers qui lui a été octroyé pour l'exercice 2001-2002 a été comblée.

UNE LUTTE IMPLACABLE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Le *Plan de renforcement de la lutte contre le crime organisé* adopté en septembre 2000 prolonge le mandat des escouades régionales mixtes (ERM) jusqu'en 2004, en plus de permettre la modernisation de la banque de renseignements et l'acquisition d'un nouveau système de surveillance électronique. Actuellement, 46 policiers municipaux (provenant de 15 services de police) participent aux projets conjoints. À ceux-ci s'ajoutent 17 policiers de la Gendarmerie royale du Canada et 39 de la Sûreté du Québec. Le budget des escouades régionales mixtes (ERM) pour 2001-2004 est de 30 millions de dollars.

Enjeux

- ▶ S'attaquer au phénomène des bandes de motards criminels.
- ▶ Lutter contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et les autres activités criminelles lucratives.
- ▶ Prévenir les meurtres découlant des guerres entre bandes rivales.
- ▶ Assurer une plus grande quiétude et une plus grande sécurité aux citoyens.
- ▶ Saisir les produits de la criminalité.

Réalisations

- ▶ L'opération *Printemps 2001* tenue le 28 mars a regroupé quelque 2 000 policiers et 35 services de police. Elle a permis l'arrestation de 131 personnes reliées aux Hell's Angels, la saisie de 12,5 millions de dollars en argent liquide, l'ordonnance de blocage de 18 immeubles évalués à 12 millions de dollars et la saisie de 89 armes à feu.

À la suite de l'opération *Printemps 2001*, des efforts considérables ont été faits dans la préparation et la gestion de la preuve en prévision des procédures judiciaires devant débiter en 2002. À cet effet, les quelque 32 460 enregistrements sur des supports audio, vidéo et cédérom sont des exemples de l'ampleur de la divulgation de la preuve dans le cas d'un des projets intitulé *RUSH*. Uniquement pour ce projet, 700 témoins experts, policiers et civils seront appelés lors des procès.

Par ailleurs, dans le projet *Océan*, un projet de l'opération *Printemps 2001* portant sur le transport d'argent utilisé pour faire du trafic de drogues, 50 des 51 accusés ont plaidé coupables et ont écopé de peines allant de 18 mois à 10 ans de prison.

- ▶ En collaboration avec des services policiers du Nouveau-Brunswick, l'opération «4H» a permis le démantèlement d'un important réseau de drogue dirigé par des membres «en règle» des Hell's Angels du chapitre de Québec.
- ▶ L'opération *SATCHI* a permis le démantèlement d'un groupe criminel de Chicoutimi en contrecarrant les activités liées à la vente de drogues.
- ▶ De concert avec ses partenaires, la Sûreté du Québec a mis sur pied un *Plan de lutte contre l'intimidation* pour protéger les officiers de justice et leurs proches de toute menace ou intimidation de la part de membres du crime organisé. Une démarche similaire a été faite à l'occasion du projet *Baromètre*, en vue de protéger les tenanciers de bars, de brasseries et de tavernes.

CRIMES GRAVES, EN SÉRIE ET EN RÉSEAU

En vertu de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19), la Sûreté du Québec, dessert l'ensemble du territoire québécois en matière de services spécialisés et nationaux. Elle mène et coordonne des enquêtes d'envergure sur des actes criminels graves, complexes et ayant des incidences régionales, interrégionales ou provinciales.

En 2001-2002, la Sûreté du Québec a résolu plusieurs dossiers majeurs qui se sont fait remarquer par leur caractère particulièrement violent ou par la menace qu'ils représentaient pour l'intégrité de la société et de l'État. Plusieurs de ces enquêtes ont été conduites en partenariat avec d'autres services policiers et organismes gouvernementaux.

Enjeux

- ▶ Consolider le rôle des services d'enquêtes criminelles dans la conduite d'enquêtes sur des crimes graves, complexes et ayant des impacts sur une grande échelle.
- ▶ Coordonner des enquêtes majeures qui concernent de nombreux partenaires appartenant à des organisations policières ou à des organismes gouvernementaux ou privés.

Réalisations

- ▶ Dix projets d'envergure ont été menés à l'intérieur d'enquêtes sur des crimes contre la personne. Ces derniers impliquaient, notamment des meurtriers, des agresseurs sexuels, des prédateurs et un tueur en série. Ils ont permis de résoudre de nombreux crimes, dont des agressions sexuelles répétées et un meurtre survenu en 1987. À ce propos, la Sûreté du Québec porte une attention constante aux éléments d'enquête pouvant permettre d'éclaircir des crimes non résolus.
- ▶ En matière de criminalité économique, les projets d'enquêtes concernant des problématiques provinciales ont porté sur le démantèlement de réseaux de contrefaçons de cartes de crédit ainsi que sur des fraudes à l'endroit d'institutions financières, de citoyens et du gouvernement. Ces enquêtes ont permis de porter de nombreuses accusations de nature criminelle devant la cour, dont 600 chefs d'accusation à l'endroit d'un seul fraudeur.
- ▶ En ce qui concerne les crimes contre la propriété, l'arrestation d'un pyromane a mené à la résolution de 14 dossiers d'incendies criminels en Montérégie. De plus, la Sûreté du Québec a participé à une enquête d'envergure portant sur les activités d'un important réseau de vols de véhicules.
- ▶ Le Groupe tactique d'intervention est intervenu à une trentaine de reprises sur le territoire québécois pour résoudre des situations à haut risque telles que des prises d'otages ou des tireurs embusqués. Près du tiers de ces interventions ont été effectuées à la demande de services de police municipaux.

LES RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La *Déclaration de services aux citoyens* (DSC) de la Sûreté du Québec a été rendue publique à l'occasion du Forum des comités de sécurité publique tenu en mai 2001. Elle comporte les engagements de la Sûreté du Québec sur la façon dont elle compte fournir les services à la population du Québec.

Les engagements, ou objectifs de qualité de services, qu'elle contient sont fondés sur les valeurs de l'organisme : service, professionnalisme, respect et intégrité. Ces valeurs ont été déterminées par les employés et les partenaires lors d'une vaste consultation portant sur la mission, la vision et les valeurs de la Sûreté du Québec. Une tournée des régions visant à susciter l'appropriation de ces objectifs par les policiers et les employés civils a été faite en 2001. De plus, le système de gestion des appels reçus a été revu afin de favoriser une plus grande rapidité du service. Enfin, le dépliant de la DSC a été largement utilisé lors de l'intégration de plusieurs services de police municipaux à la Sûreté du Québec.

Actuellement, la plupart des objectifs pour améliorer la qualité des services sont formulés de façon qualitative. En conséquence, il est difficile de véritablement mesurer les résultats atteints. Des indicateurs et des éléments de mesure plus précis seront développés afin d'évaluer avec plus de précision le degré de concrétisation des engagements pris envers les citoyens.



LES RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS ET DES CIBLES DE STRATÉGIE 2001-2004 ET AU REGARD DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2001-2002

La gestion par résultats correspond à un nouveau mode de gestion, instauré à l'échelle gouvernementale, qui vise à responsabiliser les employés et à rendre imputables les gestionnaires. Répondant à une des obligations énoncées dans la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8), la présente section fait état de la performance de la Sûreté du Québec pour la première année de la planification triennale de *Stratégie 2001-2004*.

Les résultats 2001-2002 constituent le point de référence pour tous les objectifs qui concernent, par exemple, l'amélioration d'une performance ou la diminution d'un facteur quelconque.

Les résultats énoncés cette année ne peuvent donc pas être comparés à moins que des données comparatives vérifiables soient disponibles.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Au cours de l'exercice 2001-2002, la Sûreté du Québec a poursuivi la lutte contre le crime organisé en suivant son *Plan de renforcement de la lutte au crime organisé*. Ce plan comporte plusieurs volets, dont :

- ▶ les escouades régionales mixtes;
- ▶ la modernisation de la banque de renseignements criminels et du système d'écoute électronique;
- ▶ l'ajout de ressources pour la lutte contre le crime organisé.

Elle a également poursuivi l'application du deuxième volet portant sur l'optimisation de la sécurité sur les autoroutes.

La réorganisation de la carte policière a nécessité l'intégration de 14 services de police municipaux et la prestation de services sur le territoire de deux nouvelles municipalités, ce qui a eu un impact financier important sur les dépenses et les revenus de la Sûreté du Québec.

Afin de répondre aux priorités gouvernementales, des ressources importantes ont été allouées à la sécurité lors du Sommet des Amériques en avril 2001 et à la lutte contre le terrorisme à la suite des événements du 11 septembre 2001.

ORIENTATION 1 - DÉFINIR ET CONSOLIDER LES RESPONSABILITÉS D'UNE POLICE NATIONALE

AXE 1: SERVICES GÉNÉRAUX OFFERTS À PROXIMITÉ DES CITOYENS

OBJECTIF 1

Procéder à un redéploiement cohérent et efficace de la desserte policière des MRC et des municipalités.

CIBLE 1

Préserver la desserte policière des MRC et des municipalités actuelles pour une meilleure stabilité des services.

RÉSULTAT

- Au total, 83 ententes concernant la desserte policière doivent être renouvelées. Aucune de ces ententes ne venant à échéance en 2001-2002, elles devraient se faire au cours des deux prochaines années financières.

CIBLE 2

Fournir des services aux municipalités départies de leur service de police municipal en vertu de la redéfinition de la carte policière.

RÉSULTATS

- Quatorze services de police municipaux ont été intégrés.
- Deux autres municipalités sont maintenant desservies par la Sûreté du Québec. Il s'agit de deux nouvelles dessertes et non d'intégration, car ces municipalités étaient auparavant desservies par un service de police municipal.

COMMENTAIRE

Au total, avec les 14 intégrations et les 2 nouvelles dessertes, la Sûreté du Québec fournit dorénavant des services à 127 863 citoyens de plus. Aussi, un comité de coordination de la carte policière a été formé afin de coordonner et de mettre en œuvre les modalités d'application de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19).

Les comités de sécurité publique (CSP) assurent le suivi des ententes conclues entre le ministre de la Sécurité publique et une municipalité locale ou une MRC. Étant donné le rôle de premier plan joué par les comités de sécurité publique dans la prestation de services policiers dans les MRC et les municipalités, une rencontre provinciale a eu lieu au printemps 2001. Le premier Forum des CSP, qui s'est déroulé les 23 et 24 mai dernier, a connu un vif succès.

AXE 1: SERVICES GÉNÉRAUX OFFERTS À PROXIMITÉ DES CITOYENS

OBJECTIF 2

Étendre le modèle de police de proximité.

CIBLE 1

Application globale du modèle de police de proximité dans les MRC.

RÉSULTATS

- Création d'un dépôt de documents, le 4 février 2002, qui constitue une banque de données répertoriant l'ensemble des outils et des produits relatifs à la police de proximité développés par la Sûreté du Québec.
- Développement d'un programme de formation pour les patrouilleurs et les gestionnaires diffusé dans le district 05 (Estrie).
- Développement d'un plan de communication facilitant l'intégration des services de police municipaux qui a été mis en œuvre dans le district 05 (Estrie) à titre de projet pilote.
- Dépôt d'un diagnostic sur l'organisation de la police de proximité à la Sûreté du Québec, le 18 février 2002.

CIBLE 2

Adaptation des fondements du modèle de police de proximité aux unités opérationnelles spécialisées.

RÉSULTAT

- Une priorité a été donnée à l'évaluation du modèle de police de proximité existant avant de l'étendre à d'autres unités.

COMMENTAIRE

Un sondage visant à évaluer la satisfaction des citoyens et des membres des comités de sécurité publique fait auprès de 18 700 citoyens dans 57 MRC entre 1998 et 2001 démontre :

- un taux de confiance envers les policiers de 86 %;
- un taux de satisfaction à l'égard de l'attitude des policiers de 83 %;
- un taux de satisfaction envers le travail des policiers de 72 %.

Les résultats de ce sondage montrent un niveau de confiance et de satisfaction élevé envers les policiers. Certains objectifs de la police de proximité visent à rapprocher la police des citoyens, à accroître le sentiment de sécurité de la population et à augmenter la satisfaction au sujet de la qualité des services fournis. Les résultats de ce sondage permettent donc de croire que le modèle de police de proximité atteint ces objectifs.

AXE 1: SERVICES GÉNÉRAUX OFFERTS À PROXIMITÉ DES CITOYENS

OBJECTIF 3

En matière de sécurité routière, intervenir en cohérence avec l'identification des causes de collisions.

CIBLE 1

Contribuer significativement à l'amélioration du bilan routier et hors route des municipalités et MRC desservies, en partenariat avec le ministère des Transports et la Société de l'assurance automobile du Québec.

RÉSULTATS

- Afin de localiser les sites accidentogènes de même que certains facteurs susceptibles de causer des collisions, le ministère des Transports du Québec a développé une application technologique, dite de diagnostic, en sécurité routière. Cette application sera disponible pour la Sûreté du Québec avant la fin de juillet 2002.
- Dans le but de renforcer le partenariat en matière de sécurité dans les transports, un groupe de travail qui étudie la sécurité des véhicules hors route a été mis sur pied. Il regroupe des représentants du ministère des Transports du Québec, de l'Association des directeurs de police du Québec, de la Fédération québécoise des Clubs de motoneigistes du Québec, de la Fédération québécoise des clubs *quads*, du ministère de la Sécurité publique, de l'Institut national de la santé publique, du Secrétariat aux loisirs et aux sports et de la Société de la faune et des parcs du Québec. Ce groupe de travail a pour mandat de proposer des solutions qui pourraient améliorer la sécurité dans le domaine récréotouristique.

COMMENTAIRE

La Sûreté du Québec demeure vigilante et active pour améliorer le bilan routier et renforcer le sentiment de sécurité des usagers. À titre d'exemple, devant le phénomène grandissant qualifié par les médias de «rage au volant», la Sûreté du Québec a lancé en septembre 2001, un tout nouveau programme de prévention en sécurité routière intitulé *Quand l'impatience au volant conduit à l'agressivité... c'est dangereux!* Ce programme a pour but de sensibiliser les automobilistes ayant un comportement agressif au volant d'un véhicule routier aux risques associés à l'impatience au volant. Entre autres objectifs, ce programme prévoit le renforcement du sentiment de sécurité chez les usagers de la route, la modification de leurs habitudes de conduite, leur participation, la diminution du nombre de collisions et la documentation du phénomène et de son impact sur la sécurité routière. Le ministère des Transports du Québec est associé au volet promotionnel du programme.

Au 31 mars 2002, la Sûreté du Québec avait enregistré 5883 appels de citoyens qui donnaient un signalement en rapport avec ce programme. Les renseignements ainsi recueillis démontrent, d'une part, que les cas de rage au volant sont marginaux et, d'autre part, que les gestes d'impatience sont tout aussi fréquents que les gestes agressifs.

De plus, au cours de la saison des travaux routiers 2001, les opérations de surveillance de chantier de construction routière ont dépassé les attentes du ministère des Transports du Québec. Le bilan des opérations de la Sûreté du Québec et de ses partenaires porte sur 61 chantiers et fait état de 10 444 constats d'infraction.

AXE 2: SERVICES SPÉCIALISÉS DISPENSÉS EN COMPLÉMENTARITÉ ET EN SOUTIEN AUX SERVICES GÉNÉRAUX

OBJECTIF 1

Axer davantage les interventions sur des problématiques plutôt que sur des événements particuliers.

CIBLE 1

Favoriser un effet réel et durable sur un certain nombre de problématiques de sécurité publique.

RÉSULTATS

- La Sûreté du Québec a identifié trois problématiques d'envergure provinciale: les drogues, l'éradication des plantations de marijuana et les actes d'intimidation commis par le crime organisé.
- Quatre programmes visant à trouver des solutions à ces problématiques ont été maintenus et un programme *Drogues/MRC* portant sur la drogue de rue a été mis en œuvre.

COMMENTAIRE

Le maintien de ces programmes s'inscrit dans la poursuite de la lutte contre le crime organisé. Ces programmes visent à maintenir une pression constante sur les groupes de criminels et répondent à des besoins exprimés par des citoyens en regard de la criminalité juvénile et des victimes d'organisations criminelles. Ils ont également pour but d'anticiper et de contrer des actes criminels en s'adaptant à la réalité des groupes criminels et de leurs cibles.

Le programme *Drogues/MRC* a pour objectif de lutter contre la production, le trafic et la possession de drogues illicites tant dans la rue qu'à l'échelle locale. Ce programme est réalisé en collaboration avec les postes des MRC du Québec et il est présentement en cours d'implantation dans cinq des dix districts de la province. Il se poursuivra en 2002-2003.

AXE 2 : SERVICES SPÉCIALISÉS DISPENSÉS EN COMPLÉMENTARITÉ ET EN SOUTIEN AUX SERVICES GÉNÉRAUX

Les quatre programmes maintenus sont :

PIMS

Le Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS) est conforme au Cadre de référence sur la présence policière en milieu scolaire instauré en 1999 par la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire.

PARTENAIRES

- Association des cadres scolaires du Québec
- Association des centres jeunesse du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec
- Centrale de l'enseignement du Québec
- Fédération des comités de parents de la province de Québec
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement
- Ministère de l'Éducation du Québec
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Regroupement des Maisons de jeunes du Québec

RÉSULTATS

7 022 élèves ont été rencontrés dans 140 écoles.

PIMS a permis de procéder à :

- 420 arrestations liées au taxage et à la violence;
- 1 336 arrestations liées aux drogues;
- 459 arrestations liées à d'autres crimes tels les introductions par effraction, les vols de véhicules, les vols, les recels, les méfaits, les fraudes, les incendies criminels et les bris de probation et d'engagement.

CISAILLE

Le programme CISAILLE vise l'éradication de la culture de marijuana.

PARTENAIRES

- Info-Crime
- Union des producteurs agricoles
- Association des pilotes de brousse

RÉSULTATS

- 531 441 plants de marijuana et 6 163 kilogrammes de marijuana en vrac ont été saisis au Québec, ce qui représente:
 - 594 dossiers sur les cultures intérieures;
 - 82 dossiers sur les cultures hydroponiques;
 - 927 dossiers sur les cultures extérieures;
 - 257 dossiers de nature agricole.
- Plus de 1 000 personnes accusées dans 741 dossiers.

AXE 2: SERVICES SPÉCIALISÉS DISPENSÉS EN COMPLÉMENTARITÉ ET EN SOUTIEN AUX SERVICES GÉNÉRAUX

ACCES

ACCES est le programme d'action concertée pour contrer les économies souterraines

PARTENAIRES

- Service de police de la ville de Montréal (SPVM)
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Services de police municipaux
- Association des directeurs de police du Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de la Justice
- Ministère du Revenu
- Ministère des Finances
- Société des alcools du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux

RÉSULTATS

Volet alcool:

- 16 enquêtes majeures ont été menées en partenariat avec le SPVM et la GRC conduisant à la saisie de 37 553 litres de bière, de vin et de spiritueux ;
- 3 713 inspections systématiques ont été effectuées dont 19% ont été positives ;
- 116 suspensions et 271 révocations de permis ;
- 7 157 litres de bière, de vin et de spiritueux saisis ;
- 124 appareils d'amusement enfreignaient les règlements.

Volet tabac:

- saisie de 2 251 cartouches de cigarettes d'une valeur de 99 000 \$;
- saisie de 1 719 sacs de tabac d'une valeur de 51 700 \$.

BAROMÈTRE

Le *Plan provincial BAROMÈTRE*, aujourd'hui appelé *NOCTURNE*, vise à lutter contre les manœuvres d'intimidation du crime organisé dans les bars ainsi qu'à augmenter le sentiment de sécurité des tenanciers de bars, du personnel et des clients.

PARTENAIRES

- Association des directeurs de police du Québec
- Service de police de la ville de Montréal
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- Ministère de la Sécurité publique
- Association des propriétaires de bars, de tavernes et de brasseries du Québec

RÉSULTATS

- 292 établissements ont été visités et 40 de ces visites ont été positives. De ce nombre:
 - 31 infractions ont été constatées en vertu de la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA) ;
 - 10 infractions ont été constatées en vertu du Code criminel ;
 - 10 infractions ont été constatées en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS).
- Réception de 95 appels au numéro 1-800 concernant l'intimidation dans les bars.
- Arrestation de 57 personnes pour trafic de drogues dans des établissements licenciés.

AXE 2: SERVICES SPÉCIALISÉS DISPENSÉS EN COMPLÉMENTARITÉ ET EN SOUTIEN AUX SERVICES GÉNÉRAUX

OBJECTIF 2

Augmenter la qualité et la disponibilité des services spécialisés.

CIBLE

Croissance de la satisfaction des partenaires et de la clientèle, interne et externe, quant aux services spécialisés.

RÉSULTAT

■ La Sûreté du Québec a amorcé certains travaux, notamment en ce qui regarde le système de communication utilisé lors d'activités de surveillance physique et la révision d'une politique touchant les unités d'urgence auxiliaires.

Ces travaux sont en cours de réalisation, il est donc prématuré d'évaluer le degré de satisfaction des partenaires et des clientèles.

COMMENTAIRE

Les services spécialisés répondent plus particulièrement à des situations exigeantes, en raison de leur complexité ou de leur ampleur, qui requièrent une formation technique et professionnelle hautement spécialisée de même que des outils de pointe. Ces services sont requis, par exemple, lors d'enlèvements, de gestion d'événements terroristes ou lorsqu'une équipe cynophile est nécessaire.

Une analyse, portant sur l'évaluation des besoins et l'identification des caractéristiques des équipements requis, a été réalisée avant l'acquisition du système de communication.

AXE 3: SERVICES NATIONAUX POUR SOUTENIR L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

OBJECTIF 1

En matière d'enquêtes criminelles, réaliser ou coordonner des projets d'enquête sur des crimes graves, en réseau ou en série.

CIBLE 1 Réaliser avec efficacité et efficience des enquêtes complexes.	RÉSULTAT ■ En matière de crime organisé, l'évaluation de la facette « produits de la criminalité » des dossiers d'enquêtes s'effectue maintenant de façon quasi systématique.
CIBLE 2 Assumer un leadership compétent dans la réalisation des enquêtes d'envergure.	RÉSULTATS ■ Pour contrer le terrorisme, la Sûreté du Québec a entrepris la conception et la mise en œuvre de trois plans d'intervention : 1. Plan de prévention 2. Plan de préparation 3. Plan de réponse ■ Pour veiller à l'intégrité du jeu au Québec, un module employant dix personnes a été mis en place. ■ Le travail de coordination des escouades régionales mixtes s'est poursuivi.

COMMENTAIRE

En matière d'enquêtes criminelles, la Sûreté du Québec a activement œuvré contre le crime organisé et les produits de la criminalité, contre le terrorisme et sur certains projets conjoints :

- **Produits de la criminalité** : dix dossiers majeurs se sont soldés par des saisies diverses totalisant 1,6 million de dollars (argent, commerces, résidences, véhicules, etc.). De plus, 1,5 million de dollars ont été récupérés à la suite de blocages et de saisies de biens illicites.
- **Lutte contre le terrorisme** : la Sûreté du Québec a entrepris la rédaction de plans de prévention, de préparation et de réponse aux actes terroristes et a sollicité la participation de partenaires, dont le Service de police de la ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada. La Sûreté du Québec évalue également les différentes possibilités d'enquête sur des activités criminelles perpétrées par des individus associés à des groupes terroristes.
- **Projets conjoints** : la Sûreté du Québec, en tant que service de police national œuvrant sur l'ensemble du territoire québécois, adhère aux projets de partenariat et oriente ses actions en ce sens.
 - L'Escouade régionale mixte de la région de Québec a procédé, en février 2002, au démantèlement d'un important réseau de drogue opérant sous l'égide de membres « en règle » des Hell's Angels du chapitre de Québec. Cette opération, qui s'est étendue

jusqu'aux provinces Maritimes et qui a nécessité la collaboration de services policiers du Nouveau-Brunswick, s'est soldée par 41 arrestations et 55 perquisitions permettant la saisie d'argent, d'armes et de drogues.

- En mars 2002, l'Escouade régionale mixte de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a mis fin aux activités du Club des Satan's Guard de Chicoutimi en s'attaquant à ses cellules de vente de drogues. Cette enquête d'envergure a permis de faire 6 perquisitions et d'arrêter 38 personnes parmi lesquelles on compte 10 membres de bandes de motards criminels.
- **Contrôle de l'intégrité du jeu au Québec** : l'implantation d'un module spécialisé est complétée. Le mandat actuel du module est de mener des enquêtes de sécurité pour les casinos de l'État. Actuellement, le Casino de Hull requiert ses services en raison d'un processus massif de dotation. Les enquêtes permettent de vérifier si les conditions d'embauche relatives à l'intégrité et aux bonnes mœurs sont respectées par les casinos qui engagent des individus ou des entreprises. Le fait de vérifier si les candidats sont reliés de près ou de loin à une organisation criminelle est un des aspects qui touchent les crimes en réseau. À cet effet, un processus complet de vérification a été adopté.

AXE 3: SERVICES NATIONAUX POUR SOUTENIR L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

OBJECTIF 2

En matière de protection et de surveillance du territoire, instaurer une gestion concertée et efficace des divers plans et programmes de sécurité sur le réseau autoroutier et lors d'événements ou phénomènes majeurs.

CIBLE

Assurer la sécurité de la population.

RÉSULTATS

- La mise en œuvre d'un plan de dotation pour assurer une présence policière adéquate sur le réseau autoroutier a été amorcée et on a pourvu la presque totalité des postes prévus pour l'exercice 2001-2002.
- Les résultats observés par la Sûreté du Québec sur son territoire se comparent à ceux du bilan national de la SAAQ. En effet, on constate une diminution de 20,7 % des décès, de 10,5 % des blessés graves et de 6,8 % des blessés légers comparativement à l'année 2000.
- En 2001-2002, 202 615 constats d'infraction ont été signifiés sur le réseau autoroutier, ce qui représente une hausse de 56,4 % par rapport à la moyenne des années 1997 à 1999. Les résultats de l'année 2000 ont été exclus du présent calcul, compte tenu de la situation relative au renouvellement du contrat de travail des policiers de la Sûreté du Québec.
- Une structure provinciale de coordination administrative et opérationnelle des ressources bénévoles spécialisées dans le domaine de la recherche et du sauvetage a été mise en place afin de soutenir ces dernières.
- Un sondage fait par Léger Marketing portant sur le Sommet des Amériques pour le compte de la Sûreté du Québec, démontre qu'environ 90 % de la population de la région de Québec, est « plutôt » ou « très » satisfaite du travail des policiers. Le résultat atteste aussi qu'environ 79 % de la population de la province de Québec est « plutôt » ou « très » satisfaite du travail des policiers lors de cet événement d'envergure.

COMMENTAIRE

La hausse de l'émission des constats d'infraction témoigne de la surveillance accrue de la Sûreté du Québec sur le réseau autoroutier. Ces facteurs contribuent, entre autres, à l'amélioration du bilan routier et à la sécurité de la population.

Par ailleurs, le Sommet des Amériques fut sans contredit la plus vaste opération policière jamais effectuée au Québec. Le haut taux

de satisfaction à l'égard des policiers, que traduisent les résultats du sondage mené sur cet événement d'envergure, démontre bien la gestion concertée et efficace de la Sûreté du Québec et de ses partenaires dans la planification et la coordination de l'opération.

AXE 3: SERVICES NATIONAUX POUR SOUTENIR L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

OBJECTIF 3

En matière de services nationaux de soutien, augmenter la disponibilité et la qualité des services.

CIBLE

Croissance de la satisfaction des partenaires et de la clientèle interne et externe concernant la disponibilité et la qualité des services nationaux de soutien.

RÉSULTAT

■ La Sûreté du Québec a développé et implanté deux produits : le *Système informatisé de gestion des données opérationnelles et administratives* et un nouveau *Système d'interception des communications*. De plus, un système automatisé d'identification des criminels est en cours de configuration, le *Système d'analyse des renseignements criminels* (SARC) est plus sécuritaire et le *Système de gestion informatisé de traitement des rapports de sources* sera implanté sous peu.

Certains travaux d'implantation se sont terminés en fin d'année financière, d'autres sont encore à venir. En conséquence, les résultats touchant la satisfaction des partenaires et des clientèles à l'intérieur et à l'extérieur envers ces nouveaux systèmes ne sont pas mesurables.

COMMENTAIRE

Les services nationaux contribuent à la sécurité des personnes et à l'intégrité des institutions étatiques et couvrent la sécurité des réseaux de transport et de communication.

Les systèmes en développement ou mis en œuvre répondent à un souci de systématiser les pratiques et d'offrir des services de soutien de qualité à la communauté policière :

- Le *Système informatisé de gestion des données opérationnelles et administratives* visant la protection des témoins est implanté à 75 % au 31 mars 2002.
- Les phases d'acquisition de toutes les composantes du *Système d'interception des communications* et l'aménagement des locaux ont été complétés en décembre 2001. L'installation et le branchement des équipements, les bancs d'essai de même que le transfert de tous les projets d'écoute en cours vers le nouveau système étaient terminés au 31 mars 2002. Le nouveau *Système d'interception des communications* permet une optimisation des capacités d'interception.
- Les étapes portant sur l'analyse et l'identification des besoins concernant la modernisation du *Système automatisé d'identification des criminels* ont été reportées en raison des événements du 11 septembre 2001.
- L'analyse du contenu du *Système d'analyse des renseignements criminels* (SARC) pour satisfaire les besoins exprimés par les utilisateurs et ceux qui sont inhérents à la sécurisation ont

nécessité la modification de certains paramètres liés à la sécurité et à la journalisation du système. La formation des usagers du SARC (c'est-à-dire le personnel de la Sûreté du Québec et celui des services de police municipaux) est commencée et doit se poursuivre en 2002.

- Enfin, la Sûreté du Québec a rédigé une politique de gestion concernant la réforme du contrôle des personnes sources. Cette politique est en cours d'approbation. Dès que la procédure d'approbation sera complétée, elle sera suivie par l'implantation d'un *Système de gestion informatisé de traitement des rapports de sources*.

Les différents systèmes en développement visent à :

- uniformiser le traitement des informations ;
- rendre l'information plus accessible en utilisant des systèmes conviviaux ;
- augmenter la rapidité de réponse des systèmes en facilitant l'accès des usagers à des terminaux (augmentation du nombre de terminaux dans les unités opérationnelles d'enquêtes) et en organisant les informations de façon logique. Il est à noter que la formation donnée aux utilisateurs favorise une utilisation adéquate et régulière des systèmes ;
- faciliter le travail des enquêteurs en leur fournissant des outils de consultation simples à utiliser qui leur donnent accès à une information fiable et de qualité.

ORIENTATION 2 - DÉVELOPPER NOS COMPÉTENCES

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

OBJECTIF 1

Hausser le niveau des compétences des membres policiers et civils.

CIBLE

Répondre aux plus hautes normes de compétence.

RÉSULTATS

- 41 720 jours/personnes de formation.
- 26 programmes ou modules de formation élaborés ou révisés.
- 471 policiers*, soit 12 % de l'effectif policier en formation universitaire (441 policiers au 1^{er} cycle et 30 au 2^e cycle).

* incluant les officiers et les sous-officiers

COMMENTAIRE

Le nombre de jours de formation s'est accru de 4,35 % (41 720/39 979 jours) en 2001-2002 par rapport à l'année précédente. Les activités de formation représentent une moyenne de 7,6 jours par employé.

L'approche par compétences sous-tend toutes les activités de développement et de formation. L'année 2001-2002 marque une étape importante dans cette démarche puisque les analyses de situation de travail (AST) et les synthèses de compétences-clés, constituant des outils de base sont achevées et ce, pour toutes les fonctions policières. À partir de ces outils, il est possible d'identifier des critères de performance, des compétences ainsi que des compétences à développer. Les programmes de formation policière sont élaborés de manière à développer les compétences recherchées. Il reste des outils à concevoir pour le personnel civil.

À un autre égard, la Sûreté du Québec a identifié les personnes qui sont appelées ponctuellement à jouer un rôle public important. L'identification de ces personnes a été faite en tenant compte des demandes et des besoins des médias selon la nature des sujets traités. Au total, ce sont dix policiers (agent d'information) et dix officiers ou sous-officiers qui ont reçu une formation de deux jours en communication avec les médias.

Enfin, un programme de formation spécifique aux chefs d'équipe œuvrant dans le domaine des enquêtes criminelles a été développé à 70%. Ce résultat, conforme à l'échéancier, comprend notamment la définition des compétences souhaitées, l'analyse des acquis et des besoins au moyen d'un sondage et l'élaboration d'un partenariat avec des formateurs externes pour développer certains contenus.

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

OBJECTIF 2

Promouvoir la rigueur et l'intégrité dans l'exécution et l'encadrement des activités.

CIBLE

Assurer l'intégrité et la probité des personnes qui œuvrent à la Sûreté du Québec.

RÉSULTATS

- Au total, il y a eu, en 2001-2002, 485 dénonciations qui touchaient 634 policiers:
 - en discipline (116 dénonciations concernant 150 policiers);
 - en déontologie (284 dénonciations concernant 386 policiers);
 - en matière criminelle* (85 dénonciations concernant 98 policiers).

* Le volet criminel comprend aussi les employés civils faisant l'objet d'une enquête criminelle.

- 64 policiers ont été reconnus coupables* de manquements, soit 46 en discipline, 14 en déontologie et 4 en matière criminelle.

* Décision de première instance, sans égard au dépôt possible d'une procédure d'appel ou d'un grief. Le nombre de décisions prises en 2001-2002 porte sur des dossiers ouverts au cours d'années antérieures à 2001-2002.

- Trois projets sont en cours et devraient être implantés en 2003:
 1. Certains travaux préparatoires, préalables à l'adoption du nouveau règlement sur la discipline, ont été réalisés.
 2. Les bases d'un projet visant à mettre en place un programme d'analyse de la déviance ont été mises en place.
 3. Les besoins en vue de l'implantation d'un nouveau système d'information de gestion ont été identifiés.

COMMENTAIRE

Par ailleurs, l'actualisation du programme de gestion et d'évaluation des risques en enquêtes (GERE) en matière de crime organisé est complétée et un suivi a été effectué dans les 6 à 12 mois suivants. Le programme GERE a aussi été adapté aux crimes majeurs et sera implanté en avril 2002. Déjà, une session de formation a été

donnée aux enquêteurs. Ce programme, d'une durée de trois jours, permet aux participants de bien cerner leur profil de personnalité et d'identifier les risques inhérents à leur emploi afin de les préparer à d'éventuels problèmes liés à l'éthique et à l'intégrité.

AXE 1 : DÉVELOPPEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

OBJECTIF 3

Promouvoir le respect et la dignité des membres policiers et civils.

CIBLE

Concilier l'aspect humain et les besoins organisationnels pour améliorer la qualité de vie au travail.

RÉSULTAT

- Le total des jours de formation en éthique donnés à 69 personnes est de 28 jours et celui des jours de sensibilisation à l'éthique, donnés à 255 personnes, est de 9 jours.

COMMENTAIRE

La Sûreté du Québec mise de plus en plus sur la formation et la sensibilisation pour encourager le respect et la dignité des policiers et des employés civils. Dans cette optique, 4 sessions de formation en éthique de 7 jours chacune, intitulées *Éléments d'éthique appliquée*, ont été données à 69 policiers. Trois sessions de sensibilisation d'une journée, intitulée *Éthique et dialogue*, ont été données à 56 responsables de poste dans les MRC; 5 sessions de sensibilisation d'une journée, intitulées *La place de l'éthique dans le domaine moral*, ont été données à 39 personnes dont 13 membres des états-majors des districts et 26 personnes des comités de gestion des grandes fonctions du soutien opérationnel et des enquêtes criminelles; et finalement, 2 sessions de sensibilisation d'une demi-journée ont été données à 160 personnes du district de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec dans le cadre d'un colloque

organisé par la Sûreté du Québec portant sur l'intégration des services de police municipaux. Au total, 37 jours de formation ou de sensibilisation sur l'éthique auxquels ont participé 324 personnes ont été donnés en 2001-2002.

Au cours de l'année 2001-2002, la Sûreté du Québec a beaucoup travaillé au développement et à l'organisation de la *Cérémonie hommage et reconnaissance*. Lors de cette cérémonie, les prix sont attribués en fonction des catégories suivantes: contribution professionnelle, qualité de service, conscience professionnelle, engagement professionnel, implication communautaire, droits et libertés et équipe de travail.

De plus, la Sûreté du Québec a élaboré un guide de réflexion sur la médiation en matière de harcèlement au travail.

AXE 2: DISPONIBILITÉ ET MOBILITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1

Comblen les besoins en ressources policières.

CIBLE

Maintenir un effectif policier optimal pour assurer un service efficace et garantir une relève.

RÉSULTAT

- Le taux de vacance des postes est de 6 %.

COMMENTAIRE

Les règles d'encadrement des procédures de dotation ont été revues avec les parties syndicales.

Dans l'ensemble, les pratiques établies ont permis de combler les besoins en ressources policières dans les limites des ressources

allouées. Une réingénierie de certains processus liés aux ressources humaines a été entreprise pour permettre d'être plus alerte aux changements soudains de l'environnement.

OBJECTIF 2

Optimiser le recours aux ressources civiles.

CIBLE

Renforcer l'expertise en diversifiant la main-d'œuvre.

RÉSULTAT

- Au total, 145 employés civils, toutes catégories d'emploi confondues, ont été embauchés en 2001-2002.

COMMENTAIRE

La restructuration de la Grande fonction des enquêtes criminelles, qui s'échelonne sur la prochaine année, occasionnera un certain nombre de demandes en ce qui concerne les ressources civiles spécialisées. Déjà, le besoin de techniciens civils spécialisés a été identifié dans le domaine du soutien technologique aux enquêtes criminelles. De plus, des postes de professionnels civils ont été pourvus au sein d'une unité multidisciplinaire pour procéder à

des analyses et contribuer aux activités de renseignements et d'enquêtes criminelles à des fins tactiques et stratégiques. Ces embauches confirment le caractère multidisciplinaire et polyvalent de l'équipe déjà en place qui travaille dans plusieurs champs de spécialisation, notamment en criminologie, sociologie, économie, psychosociologie de la communication et administration publique.

ORIENTATION 3 - MODERNISER NOS PRATIQUES

AXE 1 : PLANIFICATION ET ORGANISATION OPTIMALES DU TRAVAIL

OBJECTIF 1

Adapter la structure aux besoins contemporains et anticipés.

CIBLE

Améliorer l'organisation du travail pour offrir de meilleurs services.

RÉSULTATS

- Réorganisation de la Grande fonction des enquêtes criminelles.
- Révision de la structure organisationnelle d'encadrement.
- Deux cent treize demandes de consultation d'analyse de situation de travail ont été faites.
- Quatorze demandes d'intervention en développement organisationnel ont été soumises.
- La réorganisation de la Direction du renseignement criminel est complétée à 50%.

COMMENTAIRE

Plusieurs réformes de l'organisation du travail sont en cours. Par exemple, la mise en place de la dimension administrative de la nouvelle structure de la Grande fonction des enquêtes criminelles est complétée tel que prévu ; cependant, son déploiement se poursuivra dès que les consultations en cours seront terminées.

La révision de la structure organisationnelle d'encadrement est terminée et a entraîné des changements majeurs dans les pratiques, dont l'attribution d'un grade d'officier aux personnes qui exercent la fonction de directeur de poste.

Le développement organisationnel vise à l'amélioration de l'organisation du travail de manière à accroître la qualité des services offerts et à adapter la structure aux besoins anticipés actuels et à venir. Des indicateurs de performance pour les interventions en développement organisationnel sont actuellement à l'étape de l'analyse et du développement.

Au cours de l'année 2001-2002, 213 demandes de consultation d'analyse de situation de travail (AST) ont été faites par des employés, cadres ou officiers. Ces demandes de consultation d'analyse ont été faites pour les raisons suivantes :

■ utilisation par les gestionnaires pour améliorer le processus de recrutement	19,6 %
■ informations supplémentaires pertinentes à la préparation de travaux et de présentations	17,0 %
■ élaboration d'un cadre de formation	9,3 %
■ préparation à une entrevue, à un examen ou à un concours	31,4 %
■ autres	22,7 %

Soixante-six pour cent de ces demandes concernent les policiers et 34 % les employés civils. Les AST les plus demandées sont celles des enquêtes et des patrouilleurs. On constate une augmentation d'environ 10 % des demandes d'AST dans les 3 derniers mois, signe qu'elles sont plus connues et que l'approche par compétences est mieux intégrée dans le continuum de gestion des ressources humaines (sélection, dotation, formation, développement des compétences, gestion de carrière, évaluation du rendement). C'est donc dire que tous les processus liés à la gestion des ressources humaines tiennent compte des principes de l'approche par compétences.

Quatorze demandes d'intervention en développement organisationnel ont été reçues et traitées :

AXE 1 : PLANIFICATION ET ORGANISATION OPTIMALES DU TRAVAIL

La principale intervention a consisté à faire la tournée des districts et des unités administratives du Grand quartier général pour favoriser l'appropriation de trois documents: l'énoncé de la mission, de la vision et des valeurs de la Sûreté du Québec (MVV), la *Déclaration de services aux citoyens* et le plan stratégique *Stratégie 2001-2004*. Cette tournée est une intervention en développement organisationnel, en ce sens qu'elle favorise un changement de culture et qu'elle vise au développement de compétences de gestion, soit la communication, l'esprit d'entreprise et le développement d'une vision commune.

De plus, cette intervention a été faite dans la foulée de l'adoption et de l'application de la Loi sur l'administration publique (L.Q. 2000, c. 8). Elle s'inscrit dans le cadre de la modernisation des pratiques de gestion. Tous les employés ont été rencontrés et informés entre août 2001 et mars 2002.

Dans un autre ordre d'idées, la Sûreté du Québec tient à donner certaines précisions concernant la solution GIRES. Les travaux devraient s'échelonner de janvier 2001 à mars 2006, soit sur une période dépassant de beaucoup l'horizon du plan *Stratégie 2001-2004*. Théoriquement, l'implantation devrait commencer en 2004. D'ici là, plusieurs études et travaux préliminaires doivent être réalisés. Les résultats tangibles de GIRES commenceront à se faire sentir en 2004; entre-temps, on peut difficilement faire correspondre les résultats (à l'heure actuelle uniquement qualitatifs) aux indicateurs qui sont quantitatifs.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec a analysé cette année la possibilité de distribuer la revue de presse en format électronique, tout en considérant les difficultés de nature légale, notamment l'aspect des droits d'auteur. À cet égard, le gouvernement du Québec est en discussion avec des représentants de la presse écrite.

Des travaux sont en cours afin de définir un processus d'amélioration continue des services aux citoyens.

Dans le contexte de la restructuration des enquêtes criminelles, de la planification stratégique, de la Loi sur la police et de la redéfinition de la prestation des services policiers, il est essentiel de réorganiser la Direction du renseignement criminel afin qu'elle soit adaptée aux nouvelles réalités de la criminalistique. Cette direction doit être proactive en matière de renseignements criminels. Elle doit identifier les nouvelles tendances et activités criminelles, recueillir des renseignements, alimenter et contrôler la qualité des données du système de gestion du renseignement criminel, analyser efficacement les renseignements contenus dans les dossiers en cours, les dossiers classés et les phénomènes criminels et, finalement, mettre l'expertise des employés à la disposition des personnes qui en ont besoin.

En somme, plusieurs travaux ont été réalisés au cours de l'année 2001-2002 afin d'adapter la structure aux besoins actuels et à venir de la Sûreté du Québec. Ces travaux traduisent le désir de l'organisation d'améliorer l'organisation du travail pour offrir de meilleurs services.

AXE 1 : PLANIFICATION ET ORGANISATION OPTIMALES DU TRAVAIL

OBJECTIF 2

Systématiser nos capacités d'anticiper les événements et d'y faire face.

CIBLE

Planifier le déploiement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour mieux répondre aux besoins en services.

RÉSULTATS

- La Sûreté du Québec a conçu et mis en œuvre un *Plan de lutte contre l'intimidation*. Outre le fait de prévenir l'intimidation criminelle, le plan prévoit une réponse rapide aux gestes d'intimidation posés par les groupes criminels.
- La production des états de situation et des analyses stratégiques sur des problématiques et des phénomènes locaux, régionaux et nationaux est amorcée.
- *Un Système de gestion des enquêtes (SYGENQ)* a été implanté.
- L'identification des besoins pour le système *Gestion informatisée des événements et des enquêtes de crimes majeurs (GIEEM)* est terminée et un prototype a été développé à 25%. Toutefois, compte tenu des coûts très élevés pour développer un tel progiciel, la Sûreté du Québec a choisi de reporter son échéancier.

COMMENTAIRE

La conception du *Plan de lutte contre l'intimidation*, s'inscrit dans le processus de lutte contre le crime organisé. Il répond aux préoccupations de la population et des organismes de sécurité publique en regard de la déstabilisation de l'ordre social par les groupes criminels. De plus, il a pour but d'anticiper et de contrer des actes criminels en s'adaptant à la réalité des organisations criminelles et à leurs cibles ainsi qu'à l'évolution de la sécurité publique et des systèmes judiciaires et carcéral. Il permet une réponse policière adéquate et rapide aux actes d'intimidation.

Compte tenu de l'ampleur et de la gravité du phénomène, la Sûreté du Québec a participé à la conception et à la mise en œuvre de ce plan, en collaboration avec les escouades régionales mixtes, le Bureau du Substitut du procureur général, la Direction générale des services correctionnels, le Service de police de la ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada.

Ce plan est fondé sur la centralisation systématique des renseignements sur le phénomène de l'intimidation et vise, dans un contexte de partenariat, à prévenir ainsi qu'à répondre rapidement à des gestes posés par les groupes criminels. De plus, il s'adapte à l'analyse ainsi qu'à l'évolution de la menace liée à l'intimidation.

Toujours en matière criminelle, la Sûreté du Québec est en discussion avec le Service de police de la ville de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada concernant l'échange de renseignements dans des dossiers conjoints. L'implantation du nouveau processus de gestion des renseignements de la Direction des renseignements criminels permettra de diffuser des données justes et de faire des exposés variés selon la demande. Des contacts privilégiés avec d'autres services de police permettent de transmettre, de recevoir et de valider l'information. La participation à *INFO CRIME* est aussi une façon d'établir des contacts internes et externes et d'obtenir de l'information. La participation à des projets conjoints est une autre façon de renforcer le partenariat, d'avoir une vision globale de certains phénomènes ou réseaux et favorise le développement de nouvelles expertises. À cet effet, le système de gestion des enquêtes (SYGENQ) a été implanté pour répondre aux besoins d'information et de suivi des dossiers. Il devient ainsi une source importante d'information en ce qui a trait aux faits saillants et aux coûts des enquêtes. Il permet également la révision des priorités à la lumière des nouvelles informations transmises entre les différents partenaires.

AXE 1 : PLANIFICATION ET ORGANISATION OPTIMALES DU TRAVAIL

Par ailleurs, dans le cadre gouvernemental de la gestion axée sur les résultats, la Sûreté du Québec a réalisé divers travaux en vue de développer un observatoire stratégique, parmi lesquels se trouvent une étude des meilleures pratiques pour l'extérieur et un rapport interne sur les pratiques en gestion de l'information. L'*Observatoire stratégique* a pour rôle d'évaluer avec exactitude les perspectives d'avenir et les menaces éventuelles de l'environnement afin de faciliter la planification stratégique. Il est à la fois une aide à la planification et un outil décisionnel.

Par sa démarche, l'*Observatoire stratégique* doit contribuer à développer une culture d'anticipation. L'objectif initial est de repérer et de recueillir l'information qui alimentera le plan stratégique de la Sûreté du Québec. Il a aussi la responsabilité d'éditer les informations recueillies sur les tendances observées et de les diffuser en utilisant les moyens les mieux adaptés aux personnes que cette veille concerne, soit, dans le cas de la Sûreté du Québec, l'intranet.

OBJECTIF 3

Terminer la mise à jour de l'ensemble de nos politiques de gestion.

CIBLE

Simplifier les procédures administratives pour améliorer leur compréhension.

RÉSULTAT

■ Onze politiques de gestion identifiées dans la réforme ont été révisées.

COMMENTAIRE

Les politiques de gestion sont des outils de gestion utilisés par l'ensemble des employés pour faire connaître différentes politiques sur le mandat de la Sûreté du Québec et sur les procédures pour uniformiser l'accomplissement des tâches. Ce sont des outils qui simplifient les procédures afin de les rendre rapidement et aisément compréhensibles. En 1997, une vaste réforme des politiques de gestion a été amorcée : 341 politiques sont touchées par cette réforme. Au 1er avril 2001, 174 politiques de gestion doivent encore être révisées. Des 15 politiques de gestion dont la révision était prévue en 2001-2002, 11 ont été révisées.

Il y a trois raisons principales qui justifient l'écart entre le résultat annuel prévu et le résultat actuel :

1. Des modifications ont été publiées sous forme de communiqués internes.
2. Des efforts ont dû être faits pour modifier des politiques qui avaient déjà été l'objet d'une révision conformément à la réforme.
3. De nombreux mouvements de personnel ont touché les unités responsables de la mise à jour des politiques de gestion.

Pour corriger la situation, les responsables de certaines unités, qui ont un nombre important de politiques non révisées, seront rencontrés au cours de la prochaine année afin de respecter les objectifs fixés.

AXE 2: RESPONSABILISATION DANS LA DIRECTION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS

OBJECTIF 1

Favoriser davantage la responsabilisation des membres policiers et civils et l'imputabilité des gestionnaires.

CIBLE

Soutenir et documenter la prise de décisions, les interventions et la mesure des performances.

RÉSULTATS

Afin d'atteindre l'objectif, le développement de divers systèmes d'information de gestion a été planifié. Voici où en sont ces différents systèmes :

- Le *Système intégré de gestion en ressources humaines* (SYINGE) est implanté et fournit de l'information sur la gestion (bilan et répartition des effectifs) à quelque 828 utilisateurs, notamment à des officiers et à des gestionnaires. Un guide d'utilisation *EN LIGNE* a été mis à leur disposition, ce qui constitue une première à la Sûreté du Québec.
- Un guide d'application du contrat de travail des policiers a été développé et une séance des responsables des bureaux d'administration (RBA) et des techniciens a été tenue pour en préciser l'utilisation.
- Un prototype de logiciel permettant d'utiliser des outils de recherche pour construire un rapport d'enquête a été réalisé.
- Différents systèmes d'information de gestion ont été développés.

COMMENTAIRE

Afin de documenter la prise de décision en matière de performance stratégique, une consultation interne a été faite. Elle a permis de recueillir des informations qui ont servi à identifier des indicateurs de performance, dont une trentaine ont été validés. Ces indicateurs sont destinés à un tableau de bord stratégique qui devrait être prêt pour la période 2003-2004.

En ce qui concerne le SYINGE, l'informatisation de la gestion de certains processus liés aux ressources humaines est en cours. Différents nouveaux « panoramas de consultation individuels » sur la formation générale et professionnelle, de même que des rapports sommaires ou détaillés – notamment sur le parcours scolaire, la formation en milieu de travail, la sécurité routière et l'utilisation de la force –, sont sur le point d'être implantés. De plus, la numérisation des dossiers du personnel, qui permettra de gérer électroniquement les dossiers, est terminée. L'implantation des « panoramas de consultation » est prévue pour décembre 2002.

D'autres mécanismes favorisant la documentation et la mesure des performances ont été élaborés ou sont en développement.

- Un système destiné à la Grande fonction de la surveillance du territoire est actuellement en cours d'acceptation. Livré en décembre 2001, ce système permet d'accéder aux données sur la sécurité routière et la criminalité.
- Un autre système qui concerne les ressources matérielles et permet de suivre l'évolution des dépenses est en développement.
- Deux autres systèmes ont été identifiés et sont à l'étape de la définition des besoins. Il s'agit d'un système sur les règlements municipaux pour la Grande fonction de la surveillance du territoire et des indicateurs de gestion pour la Grande fonction des enquêtes criminelles.
- Un rapport de planification et de gestion informatisé des activités d'enquête permettant de faire le suivi des activités est en cours de développement.

AXE 2: RESPONSABILISATION DANS LA DIRECTION ET LE SUIVI DES ACTIVITÉS

- Le prototype d'un rapport progressif informatisé d'enquête qui permet de suivre plus étroitement le déroulement des enquêtes a été implanté dans neuf districts de la Sûreté du Québec.
- L'identification des besoins pour les enquêtes spécialisées est presque complétée. La grande quantité d'informations avec laquelle les enquêteurs doivent composer et le nombre de personnes qui travaillent à une enquête, obligent chaque district à définir ses besoins et ses exigences de façon différente.
- Finalement, les décisions, les interventions et la responsabilisation qui ont un impact sur les actes que les policiers et les employés civils posent dans le cadre de leurs fonctions seront améliorées grâce aux rapports informatisés sur les opérations d'enquête qui sont en développement.

Les actions de la Sûreté du Québec en matière de soutien et de documentation de la prise de décisions et de mesure de la performance touchent tous les niveaux hiérarchiques et toutes les sphères d'activité de l'organisation. Ces actions démontrent le désir de la Sûreté du Québec d'encourager la responsabilisation de ses policiers et de ses employés. Plusieurs des travaux en cours ont trait à la performance : réduction des délais de mises à jour et d'accès à l'information ; élimination des envois de rapports papier ; réingénierie des tâches permettant de conserver uniquement celles ayant une valeur ajoutée ; augmentation de l'efficacité et de la productivité.

OBJECTIF 2

Disposer de méthodes de travail professionnelles, productives et constamment mises à jour.

CIBLE

Assurer un suivi efficace des activités.

RÉSULTATS

- En matière d'enquêtes criminelles, les travaux suivants ont été réalisés :
 - élaboration complète d'un carnet de notes standardisé ;
 - implantation d'un guide d'intervention en matière de perquisition (réalisée à 75 %) ;
 - implantation d'un système de gestion des salles des pièces à conviction dans l'ensemble de l'organisation (achevée à 50 %, complétée dans 5 districts de la Sûreté du Québec).
- Des outils de reddition de comptes auprès des élus ont été développés :
 - modèle standardisé et modulaire du rapport annuel d'activités devant être présenté aux comités de sécurité publique par le directeur de poste. Après l'approbation du modèle remis en mars 2002, il sera mis en application ;
 - modèle de plan d'activité régional et local (PARL) élaboré en décembre 2001 (expériences pilotes réalisées à partir de janvier et devant se poursuivre jusqu'en mai 2002).

COMMENTAIRE

Pour assurer un suivi efficace des activités en matière d'enquêtes criminelles, l'élaboration d'outils de travail est nécessaire. L'élaboration des outils (énoncés dans le résultat) a nécessité des consultations auprès des policiers pour analyser les besoins des futurs utilisateurs. De plus, une étude comparative avec d'autres services de police a été élaborée. Elle porte sur les méthodes de travail utilisées et mises à jour.

Par ailleurs, le *Rapport annuel d'activités* a été approuvé dans la forme proposée et il sera mis en application par les directeurs de poste au cours de la présente année.

L'implantation du PARL se poursuivra durant la prochaine année financière et son application sera effective à compter du 1^{er} avril 2003, soit à l'issue de la formation du personnel touché par l'application.

AXE 3: RENFORCEMENT DE NOS ACTIVITÉS DE COMMUNICATION INTERNES ET EXTERNES

OBJECTIF 1

Augmenter les activités de communication interactive auprès des citoyens et des partenaires.

CIBLE

Meilleure connaissance mutuelle des besoins, des attentes et des services offerts.

RÉSULTATS

- 27 190 visiteurs ont consulté le site Web (dénombrement des adresses seulement, donc chaque visiteur, même s'il a fait plusieurs visites, n'est compté qu'une seule fois.)
- Diffusion des programmes *Vivre fièrement* auprès de 45 communautés autochtones et *Info-stop Pharmaprix* auprès de 37 communautés autochtones.
- Une équipe de patrouille équestre a été créée dans le but de favoriser les interactions avec la population.

COMMENTAIRE

Les données concernant le nombre de visiteurs dans le site Web ne sont compilées et validées officiellement que depuis le 7 janvier 2002. Le chiffre ci-dessus concerne donc uniquement le dernier trimestre 2001-2002.

La mise en ligne de la nouvelle version du site Web de la Sûreté du Québec est terminée. On y trouve des documents tels que *Stratégie 2001-2004* et la *Déclaration de services aux citoyens* en format HTML. En cas d'urgence, un lien direct a été créé avec le centre de télécommunications afin que les demandes soient traitées dans un délai très court en tout temps.

La Sûreté du Québec travaille actuellement à la préparation d'un plan de protection des renseignements personnels. À cet égard, elle a rédigé un projet de politique de gestion sur la sécurité de l'information numérique. Elle a également travaillé à la collecte des informations nécessaires au développement d'un plan de communication sur la protection des renseignements personnels. En outre, la Sûreté du Québec a mis en place un processus facilitant l'accès à l'information qui répond aux besoins actuels de demandes d'accès à l'information.

Les résultats de ces actions contribuent à augmenter les échanges de communication avec les citoyens et les partenaires. Ces moyens sont aussi variés que les besoins et les attentes de ces derniers.

AXE 3: RENFORCEMENT DE NOS ACTIVITÉS DE COMMUNICATION INTERNES ET EXTERNES

OBJECTIF 2

Intégrer nos processus et nos outils de communication interne.

CIBLE

Susciter la mobilisation par une meilleure circulation de l'information.

RÉSULTAT

■ La Sûreté du Québec dispose d'une dizaine d'outils de communication interne. La section portant sur les communications internes chiffre d'ailleurs certaines données sur l'utilisation de ces outils.

L'année 2001-2002 a été marquée par une meilleure utilisation du courrier électronique et par le développement de l'intranet qui a reçu plus de 2 868 visiteurs (unique). De ce nombre 2 649 visiteurs ont consulté le site plus d'une fois.

Un sondage, réalisé par une firme externe à l'intérieur d'une étude sur l'informatique distribuée selon le modèle TCO*, a été mené à l'automne 2001 auprès de 650 (18 %) employés de la Sûreté du Québec avec un total de 393 (61 %) répondants. Un volet du sondage porte sur le taux de satisfaction quant à la qualité générale du site : une proportion de 75 % des utilisateurs juge le niveau de qualité du site « bon » ou « excellent ».

* *Total cost of possession : analyse basée sur la répartition des coûts selon le groupe Gartner.*

COMMENTAIRE

L'intranet a été rendu accessible progressivement aux employés de la Sûreté du Québec.

Mois	Progression du développement	% des employés rejoints
Juillet 2001	Employés ayant accès à Internet	environ 25 %
Septembre 2001	Employés du Grand quartier général et des quartiers généraux de district	environ 50 %
Février 2002	Employés des postes	100 %

Note : en plus des employés, les visiteurs incluent les sous-traitants qui ont accès à l'intranet.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec travaille à la création d'un journal comme outil de communication interne. Pour y parvenir, elle a d'abord réalisé une étude préliminaire en 2000-2001. L'analyse a porté principalement sur la définition du format, des coûts, du nombre de couleurs et du nombre de pages. La préparation du premier numéro de ce journal interne était en cours à la fin de l'année financière 2001-2002. Le format électronique est utilisé comme moyen de diffusion principal. Le format papier, quant à lui, sera utilisé pour la publication de dossiers de fond.

AXE 4 : MODERNISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

OBJECTIF 1

Assurer la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques.

CIBLE

Assurer l'intégrité des données pour préserver l'efficacité des opérations policières et la sécurité des personnes.

RÉSULTAT

- Aucun nouveau mécanisme de sécurité n'a été implanté.

COMMENTAIRE

La Sûreté du Québec dispose de mécanismes de sécurité tels des gardes-barrières, des antivirus, des mots de passe, etc., mais compte mettre en œuvre un projet concernant l'architecture de sécurité. En attendant la réalisation du projet, des mesures transitoires de sécurité ont été définies. Elles seront implantées au cours des prochains mois.

Durant l'année 2001-2002, les actions ont concerné plus particulièrement la mise à jour des différents logiciels de sécurité en usage à la Sûreté du Québec (gardes-barrières, antivirus, etc.).

OBJECTIF 2

Devenir un chef de file en matière de gestion de l'information policière.

CIBLE

Soutenir un échange des informations policières efficient et conforme à la loi.

RÉSULTATS

- 76 163 731 transactions ont été faites au CRPQ.
- Deux dépôts documentaires ont été faits dans le système de gestion électronique de documents (GED).
- La vitesse des liens de télécommunications a été augmentée selon les prévisions. On retrouve de multiples liens rapides (T1) pour le Grand quartier général, des liens rapides (T1) pour les quartiers généraux et des liens de base (128 Kbps) ou de vitesse moyenne (256 Kbps) pour les postes.

COMMENTAIRE

- Au 31 mars 2002, deux dépôts documentaires sont produits : le premier concerne l'ensemble des documents faisant référence au Sommet des Amériques et le deuxième concerne la Direction des technologies de l'information pour le projet de gestion électronique de documents.
- Deux autres dépôts sont en développement : le premier concerne les dossiers du personnel de la Grande fonction des ressources humaines alors que le deuxième concerne la Direction des per-

mis. D'autres dépôts ont été identifiés mais ne sont pas encore en phase de développement.

- Les rapports de suivi n'indiquent aucun problème particulier sur les liens de télécommunications du réseau de la Sûreté du Québec. Les systèmes d'information présentement en place sont efficaces pour leur utilisation actuelle et permettent de maintenir un échange des informations policières efficace et conforme à la loi.

L'UTILISATION DES RESSOURCES

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'exercice financier de la Sûreté du Québec s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Les dépenses de la Sûreté du Québec se rapportent à deux programmes distincts regroupant l'ensemble de ses activités. Pour l'exercice financier 2001-2002, la Sûreté du Québec a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée.

Les données financières qui suivent sont présentées en trois parties, soit :

- ▶ les dépenses et investissements de la Sûreté du Québec et du Fonds des services de police ;
- ▶ les dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (programme 02) (excluant le Fonds des services de police) ;
- ▶ les dépenses et investissements du Fonds des services de police.

Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec et du Fonds des services de police

Exercice	2001-2002		2000-2001
	Budget (1)	Dépenses réelles (2)	Dépenses réelles
Dépenses	508 834 600	508 443 300	475 114 500
Investissements	29 571 000	31 312 800	27 598 600

Dépenses et investissements du programme 02

Le programme 02 regroupe principalement les activités reliées aux enquêtes criminelles, aux services spécialisés exclusifs ou celles qui apportent un soutien aux services de police municipaux et à la patrouille du réseau autoroutier. Il comprend également les activités reliées à la sécurité de l'État et de

l'Assemblée nationale, de même qu'à la protection des sources de revenus fiscaux du gouvernement en matière d'économie souterraine, et celles qui ont trait aux produits de la criminalité. Ce programme couvre donc les activités des services spécialisés et des services nationaux.

Exercice	2001-2002		2000-2001
	Budget (1)	Dépenses réelles (2)	Dépenses réelles
Dépenses	388 650 000	388 258 700	361 690 200
Investissements	20 322 100	18 542 600	18 319 800

(1) Le budget et les prévisions correspondent au budget ajusté final de l'exercice 2001-2002.

(2) Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

Les **dépenses réelles** de l'exercice 2001-2002 sont supérieures de 26,6 millions de dollars à celles de l'exercice 2000-2001. Cette variation s'explique principalement par :

- ▶ une majoration des dépenses reliées au plan de renforcement à la lutte contre le crime organisé ;
- ▶ à l'optimisation de la sécurité sur le réseau autoroutier ;
- ▶ à l'indexation salariale ;
- ▶ à la lutte contre le terrorisme ;
- ▶ à l'affectation d'une somme au Fonds des services de police.

Les dépenses de 388,3 millions de dollars du programme 02 comprennent une somme de 121,5 millions de dollars versée au Fonds des services de police; le solde de 266,8 millions de dollars représente donc les dépenses reliées aux activités nationales et spécialisées.

Il est à noter que ces données financières **excluent** les dépenses non budgétaires comptabilisées dans des **comptes à fin déterminée**. Ces dépenses réclamées au gouvernement du Canada sont de 22,3 millions de dollars pour les mesures de sécurité reliées à l'opération tenue lors du Sommet des Amériques en avril 2001 et de 14,9 millions de dollars pour le contrôle des armes à feu.

En 2001-2002, les **investissements** faits à l'intérieur du programme 02 sont inférieurs de 1,8 million de dollars au montant budgété. Cet écart s'explique par le fait que le coût réel du nouveau système d'écoute électronique est moins élevé que prévu.

Dépenses et investissements du Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.Q. 2000, c. 12). Il s'agit en somme de la prestation de services policiers dans les MRC, basée sur le modèle de police de proximité.

Exercice	2001-2002		2000-2001
	Prévisions (1)	Réels (2)	Réels
Revenus	229 140 000	241 672 200	221 391 900
Dépenses	229 140 000	241 672 200	221 391 900
Investissements	9 248 900	12 770 200	9 278 800

(1) Le budget et les prévisions correspondent au budget ajusté final de l'exercice 2001-2002.

(2) Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

Les **revenus** proviennent :

- ▶ de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (116,1 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la prestation de services policiers sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,1 millions de dollars), de sources diverses (1million de dollars) ;
- ▶ d'une affectation du budget de dépenses du programme 02 pour en assurer l'équilibre financier se situant à 121,5 millions de dollars.

En 2001-2002, les **dépenses** réelles sont supérieures de 12,5 millions de dollars par rapport aux prévisions et elles sont supérieures de 20,3 millions de dollars par rapport à 2000-2001. Cette variation s'explique principalement par :

- ▶ les coûts rattachés à l'intégration de services de police municipaux à la suite de la réorganisation de la carte policière ;
- ▶ l'indexation des salaires des policiers en fonction des nouvelles conventions collectives ;

- ▶ la hausse des taux de cotisation de l'employeur aux régimes de retraite ;
- ▶ la hausse des dépenses générales de fonctionnement.

En 2001-2002, les **investissements** réalisés sont supérieurs de 3,5 millions de dollars par rapport au montant prévu et de 3,5 millions de dollars par rapport à la dépense réelle de l'exercice 2000-2001. Cet écart est dû principalement à l'acquisition de véhicules et d'équipements spécialisés en rapport avec l'intégration de services de police municipaux à la suite de la réorganisation de la carte policière.

LES RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS À TEMPS COMPLET AUTORISÉ

Pour 2001-2002, la Sûreté du Québec s'est vu octroyer une enveloppe de 5 515 équivalents à temps complet* (ETC)

	2000-2001	2001-2002	Variation en %
Policiers	3 890	3 937	1,20
Civils	1 478	1 578	6,76
TOTAL	5 368	5 515	2,73

* Le nombre d'équivalents à temps complet représente la somme des effectifs autorisés par le Secrétariat du Conseil du trésor et inscrits au Livre des crédits pour la Sûreté du Québec au 31 mars 2002. Le nombre d'ETC diffère des effectifs réellement en poste.

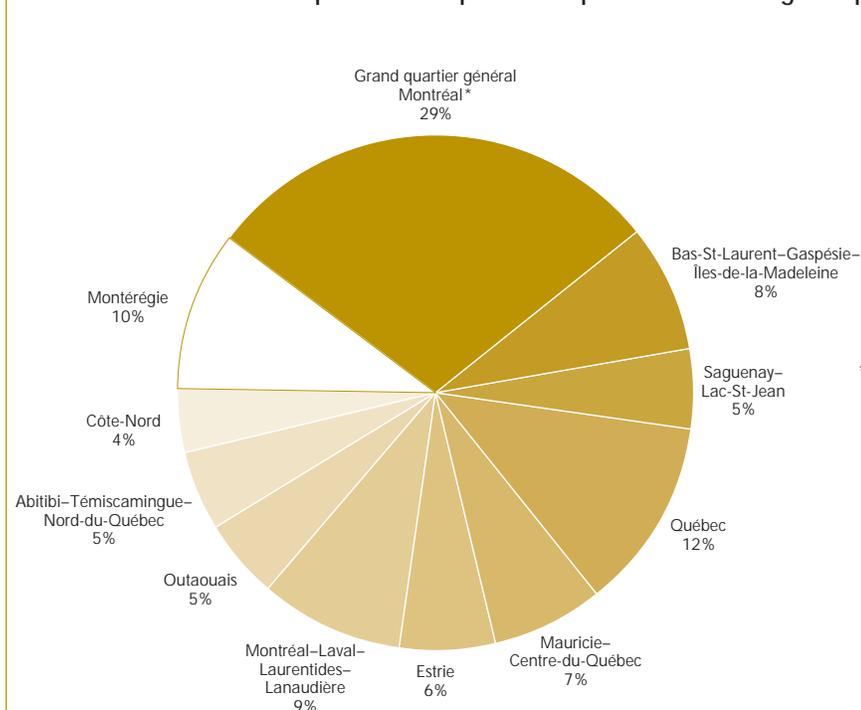
LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS POLICIERS ET CIVILS EN POSTE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
✓ Policiers	3 717	3 753	3 733	3 817	4 148
✓ Civils permanents	1 034	1 091	1 131	1 164	1 336
✓ Civils occasionnels	195	292	406	562	390
Total	4 946	5 136	5 270	5 543	5 874

Répartition du personnel policier et civil régulier par district

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Policier	Civil								
✓ Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	335	59	367	62	352	61	364	63	403	67
✓ Saguenay – Lac-Saint-Jean	137	29	174	33	178	35	193	37	231	37
✓ Québec	494	103	524	113	540	110	543	110	585	107
✓ Mauricie – Centre-du-Québec	264	45	284	47	285	50	299	50	319	50
✓ Estrie	217	44	225	41	232	44	241	41	275	46
✓ Montréal – Laval – Laurentides – Lanaudière	800	137	367	81	379	75	371	72	405	78
✓ Outaouais	233	42	240	44	239	48	242	46	237	48
✓ Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	228	40	221	41	214	42	231	42	253	44
✓ Côte-Nord	143	22	135	25	130	29	128	28	190	35
✓ Montérégie			340	60	345	62	352	60	406	68
✓ Grand quartier général	866	513	876	544	839	575	853	615	844	756
Total	3 717	1 034	3 753	1 091	3 733	1 131	3 817	1 164	4 148	1 336

Répartition du personnel policier et civil régulier par district en 2001-2002



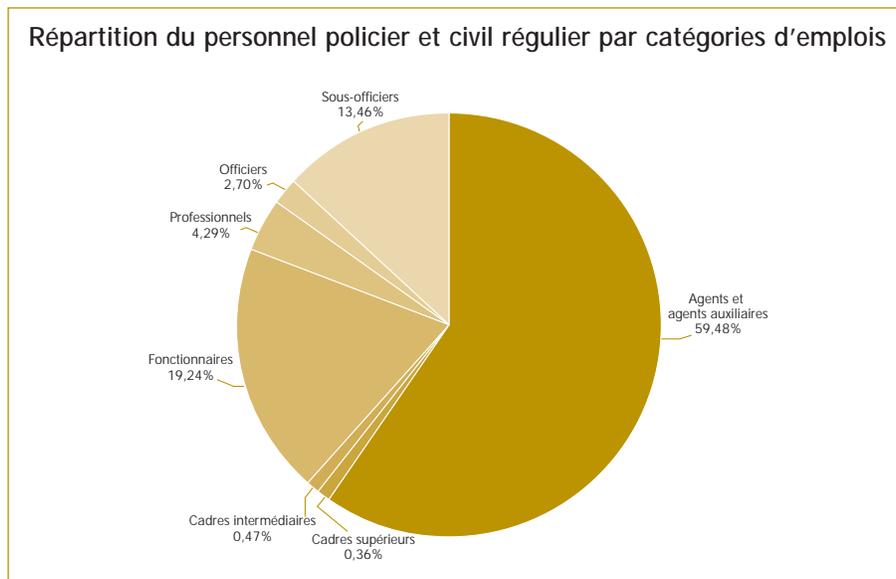
* En plus de la haute direction et du personnel de soutien administratif, le Grand quartier général comprend des services et des enquêteurs spécialisés pouvant assister tous les districts, notamment, les liaisons avec Interpol et Info-Crime, la *cybersurveillance*, la lutte contre le terrorisme, les spécialistes d'enquêtes sur les produits de la criminalité, l'économie souterraine, les incendies et les agressions sexuelles, les renseignements criminels et de sécurité, les interventions tactiques, la surveillance physique, la protection des témoins, les polygraphistes et les profileurs, la surveillance électronique et informatique, les crimes graves contre la personne, le crime organisé, les crimes économiques.

La répartition du personnel policier et civil régulier par catégories d'emplois

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Policiers					
✓ Directeur général	1	1	1	1	1
✓ Directeurs généraux adjoints	3	3	5	5	4
✓ Inspecteurs-chefs	25	20	18	19	19
✓ Inspecteurs	23	31	31	39	37
✓ Capitaines	77	68	68	71	72
✓ Lieutenants	-	-	-	-	15
✓ Sergents	255	268	283	280	284
✓ Caporaux	356	399	405	398	454
✓ Agents et agents auxiliaires	2 977	2 963	2 922	3 004	3 262
Total	3 717	3 753	3 733	3 817	4 148
Civils					
Cadres supérieurs	14	16	17	18	20
Cadres intermédiaires	12	21	24	24	26
Professionnels	116	129	141	178	235
Fonctionnaires	892	925	949	944	1 055
Total	1 034	1 091	1 131	1 164	1 336

Au 31 mars 2002, la Sûreté du Québec compte 5 484 policiers et employés civils réguliers. Environ 76 % des effectifs sont policiers, 19 % sont fonctionnaires et l'autre 5 % comprend des professionnels et des cadres.

Répartition du personnel policier et civil régulier par catégories d'emplois



LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE

Pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2001, les dépenses admissibles pour l'application de la Loi favorisant le développement de la formation et de la main-d'œuvre se sont élevées à 16 602 055 dollars, soit 4,73 % de la masse salariale de la Sûreté du Québec. Cela dépasse largement l'obligation d'investir au moins 1 % de la masse salariale stipulée dans la loi.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de jours de formation s'est accru de 4,35 %, passant de 39 979 jours à 41 720 jours. Les activités de formation représentent une moyenne de 7,6 jours par employé à la Sûreté du Québec.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

La réforme de l'encadrement se situe dans le contexte de la vaste révision des approches et des façons de faire que la Sûreté du Québec a entreprise depuis quelques années, et ce, tant à l'égard des activités policières qu'à l'égard de ses pratiques de gestion.

Les objectifs de la réforme sont les suivants :

- ▶ permettre aux policiers sur le terrain un accès 24 heures sur 24 à du personnel d'encadrement compétent et expérimenté ;
- ▶ permettre à la population d'avoir accès à une personne en autorité en tout temps ;

- ▶ abandonner le mode de supervision à distance et rapprocher la supervision de l'action ;
- ▶ permettre un meilleur encadrement et une meilleure assistance professionnelle des policiers sur le terrain ;
- ▶ permettre aux élus d'avoir accès à des interlocuteurs qui font partie du personnel de direction, et ce, dans chacun des territoires desservis par la Sûreté du Québec ;
- ▶ assurer une intégration harmonieuse du personnel des services de police municipaux.

Cette réforme nécessite certains aménagements du contrat de travail des policiers.

À cet égard, les discussions ont débuté avec l'Association des policiers provinciaux du Québec par l'entremise du Comité paritaire et conjoint.

Par ailleurs, le contrat de travail des policiers sera échu en juin 2002 et les négociations seront entreprises à l'automne. En ce qui concerne les négociations pour les contrats de travail des professionnels et des fonctionnaires, elles sont reportées en juin 2003.

Le tableau suivant fait état des plaintes et des griefs déposés et actifs au cours des trois dernières années civiles en matière de relations de travail.

	1999	2000	2001
Griefs déposés durant l'année			
✓ Policiers (individuels)	207	594	196
✓ Policiers (collectifs)	2	0	0
✓ Civils (individuels)	111	225	92
✓ Civils (collectifs)	5	15	0
Griefs actifs au 31 décembre			
✓ Policiers (individuels)	ND	ND	1 451
✓ Policiers (collectifs)	ND	ND	5
✓ Civils (individuels et collectifs)	ND	ND	520
Plaintes*			
✓ Provenant de l'extérieur	ND	ND	35
✓ Provenant de l'intérieur	ND	ND	2

* Les plaintes proviennent d'employés non syndiqués ou en probation et peuvent être déposées à la Commission du tribunal du travail, à la Commission des normes du travail ou à la Commission des relations de travail.

LA SANTÉ DES PERSONNES ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Il est important de noter que les données de cette section sont présentées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chacune des années. Il s'agit de la période utilisée par le Conseil du trésor pour la production annuelle d'indicateurs de gestion pour l'ensemble des ministères et organismes. Ces indicateurs couvrent les aspects suivants : les accidents du travail, les absences pour cause de maladie et les activités des programmes d'aide au personnel.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2001, 635 accidents du travail ont été dénombrés. De ce nombre, 420 accidents n'impliquent pas d'arrêt de travail alors que 215 accidents ont nécessité un arrêt de travail. En comparaison avec l'année 2000, on constate une augmentation du nombre d'accidents du travail pour l'année 2001 : une partie de cette augmentation est due à l'opération liée au

Sommet des Amériques qui s'est tenue en avril 2001. On y a dénombré 26 accidents avec arrêt de travail et 51 accidents sans arrêt de travail. Cela, sans compter les accidents reliés à la formation des policiers pour le Sommet des Amériques à l'automne 2000 et à l'hiver 2001.

Le nombre de jours d'absence en 2001 s'élève à 7495. Ce nombre inclut 2017 jours de continuité d'absence pour des accidents survenus en 2000 ainsi que pour les rechutes, récidives ou aggravations d'accidents survenus antérieurement à 2001. On remarque pour l'année 2001 une augmentation significative du nombre de jours d'absence comparativement aux années précédentes ; cette augmentation est le résultat d'un plus grand nombre d'accidents du travail, mais également d'une augmentation de la gravité des accidents et, par conséquent, des absences prolongées.

Les tableaux ci-dessous présentent les accidents du travail et le nombre de jours d'arrêt de travail au cours des trois dernières années ; l'information est présentée pour les policiers, les employés civils ainsi que pour l'ensemble des employés.

	1999	2000	2001
POLICIERS			
✓ Accidents avec arrêt de travail	150	169	196
✓ Accidents sans arrêt de travail	226	257	378
Total des accidents	376	426	574
✓ Jours d'absence pour des accidents survenus durant l'année	3090	2957	4782
✓ Jours d'absence dus à des accidents de l'année précédente (continuité) et à des rechutes, récidives ou aggravations	1951	1775	1647
Total des jours d'absence	5041	4732	6429
EMPLOYÉS CIVILS			
✓ Accidents avec arrêt de travail	17	19	19
✓ Accidents sans arrêt de travail	51	34	42
Total des accidents	68	53	61
✓ Jours d'absence pour des accidents survenus durant l'année	390	276	696
✓ Jours d'absence dus à des accidents de l'année précédente (continuité) et à des rechutes, récidives ou aggravations	0	0	370
Total des jours d'absence	390	276	1066*

* L'augmentation importante du total des jours d'absence pour des accidents survenus durant l'année découle principalement de 2 accidents du travail ayant requis 399 jours d'absence. Quant à l'augmentation de jours d'absence dus à des accidents de l'année précédente, elle est due au fait que 4 accidentés du travail de l'année 2000 ont dû poursuivre leur arrêt de travail en 2001, totalisant 135 jours d'absence supplémentaires et que 5 travailleurs ayant eu un accident du travail en 2000 ont eu une rechute, une récidive ou une aggravation au cours de l'année 2001 entraînant ainsi 235 jours d'absence.

LES ABSENCES POUR CAUSE DE MALADIE

Au cours de l'année 2001, on observe une légère baisse du nombre d'absences pour cause de maladie. Il importe de souligner qu'au cours de l'année 2000, les policiers ont utilisé les absences pour cause de maladie comme moyen de pression pendant la négociation de leur convention collective ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de jours d'absence.

Par ailleurs, on observe une augmentation du nombre de jours d'absence pour les années 2000

et 2001 comparativement à l'année 1999. Divers éléments peuvent expliquer cette augmentation, notamment une hausse des absences liées au stress et aux problèmes de nature psychologique.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des jours d'absence pour cause de maladie pour les trois dernières années. L'information est présentée pour les policiers, les employés civils ainsi que pour l'ensemble des employés.

Années	Catégories d'employés	Effectifs*	Nombre de jours d'absence	Nombre moyen de jours d'absence
1999	Policiers	3 805	29 873	7,85
	Employés civils	1 134	15 831	13,96
	Total	4 939	45 704	9,25
2000	Policiers	3 802	39 519	10,39
	Employés civils	1 160	17 294	14,90
	Total	4 962	56 813	11,44
2001	Policiers	4 063	36 449	8,97
	Employés civils	1 301	18 350	14,10
	Total	5 364	54 799	10,21

* Le total des effectifs comprend les policiers auxiliaires, mais exclut les employés civils occasionnels.

LE PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL

Le *Programme d'aide au personnel* est assuré par une firme privée. Il repose sur les principes suivants :

- confidentialité ;
- anonymat ;
- volontariat.

Ce programme est sans préjudice pour l'employé qui y a recours. Il est offert à tous les employés de la Sûreté du Québec,

à leur famille immédiate de même qu'à tout employé retraité depuis moins d'un an.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dossiers traités au cours des trois dernières années. On observe que le nombre d'utilisateurs est en continuelle progression.

Les **principaux motifs de consultation** sont, dans l'ordre : les problèmes conjugaux, les problèmes psychologiques ou émotionnels, les problèmes reliés au travail et finalement les problèmes reliés à la famille.

Années	Dossiers traités	Nombre moyen d'entrevues	Taux d'utilisation* Employés	Taux d'utilisation* Employés et familles
1999	303	5,9	4,8 %	6,1 %
2000	373	5,9	5,9 %	7,5 %
2001	413	5,6	6,5 %	8,3 %

* Le taux d'utilisation est calculé, pour chacune des années, sur une population de 5 000 employés.

Le tableau ci-dessous permet d'observer la **répartition des utilisateurs du programme d'aide**. On note que les policiers sont les principaux utilisateurs alors que la famille immédiate, conjoints et enfants, représentent plus de 20 % des utilisateurs.

Années	Policiers	Employés civils	Familles	Total
1999	177	61	65	303
2000	204	92	77	373
2001	223	102	88	413

LA PLANIFICATION DE LA RELÈVE

La planification de la relève constitue depuis toujours une préoccupation pour la Sûreté du Québec. En effet, tous les gestionnaires ont le souci de pouvoir continuer à bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant pour ses multiples fonctions policières et civiles.

Les plans d'action, découlant des études et des analyses, ont pour but une adéquation optimale entre les ressources humaines

et les compétences requises par les divers emplois et ce, dans une perspective à moyen et à long terme. Les profils de compétences évoluent au rythme des changements législatifs, des développements techniques et des modifications de la société.

À l'égard de la main-d'œuvre policière, le vieillissement des effectifs, la perte d'expertise ainsi que l'absence d'embauche pendant plusieurs années augmentent considérablement les

besoins de main-d'œuvre et incitent l'organisation à mettre des moyens de l'avant pour préparer la relève, tant pour les postes de gestion que pour les postes spécialisés. Dans ses plans d'action, la Sûreté du Québec devra considérer les faits suivants :

- l'intégration des services de police municipaux modifiera sensiblement le portrait socioprofessionnel de ses effectifs policiers ;
- une récente modification à l'article 66 de la Loi sur la police (L.Q. 2000, c. 12) (décret 1223-2001 prenant effet le 10 octobre 2001) établit la retraite obligatoire à 35 plutôt qu'à 32 ans de service. Ceci pourrait modifier le nombre habituel de départs.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre civile, le renouvellement et le rajeunissement des effectifs de la Sûreté du Québec qui font partie de la fonction publique québécoise constituent une préoccupation et un défi : la préparation adéquate de la relève et l'admissibilité à la retraite d'une partie importante de sa population sont, notamment des facteurs appelés à modifier le portrait des effectifs civils.

L'ÉTHIQUE, L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES ET LA RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

L'ÉTHIQUE

La création d'un Comité de l'éthique à la Sûreté du Québec en 1998 ainsi que l'établissement de divers partenariats, dont celui avec la Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, ont conduit à une conception de l'éthique propre à la Sûreté du Québec.

Se démarquant entièrement des notions de déontologie et de discipline, le concept d'éthique adopté par la Sûreté du Québec réfère à la capacité de savoir délibérer sur les problèmes

liés à l'activité professionnelle de ses employés et qui soulèvent des conflits de valeurs et de normes.

Dans le but de favoriser le développement de la compétence éthique, des formations de niveau universitaire adaptées à des groupes ciblés ont été données. En 2001-2002, 324 personnes ont profité de sessions de sensibilisation à l'éthique ou de formations intensives en éthique. Un réseau d'échanges entre les personnes ayant reçu cette formation a été créé afin d'assurer une actualisation continue des connaissances en éthique.

L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES

Le Tribunal des droits de la personne prenant appui sur la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, les tribunaux civils et certains tribunaux administratifs ont statué sur la responsabilité des employeurs en matière d'atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par la charte et les codes.

Les employeurs ont l'obligation légale de prendre les mesures préventives, dissuasives et correctrices en matière de harcèlement au travail et de discrimination, selon l'un ou l'autre des motifs prévus à l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Aussi, la Sûreté du Québec s'inscrit d'emblée dans l'application prochaine de la nouvelle politique gouvernementale concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique québécoise puisqu'il y est mentionné, entre autres mesures, que tout organisme doit prendre les moyens raisonnables pour que son milieu de travail soit exempt de harcèlement.

En 2001-2002, un guide de réflexion sur les tenants et les aboutissants de la médiation dans un contexte de harcèlement a été élaboré. Une campagne d'information a été mise de l'avant afin de faire connaître le phénomène du harcèlement au personnel policier et civil et de mettre les connaissances à jour en cette matière.

Un projet pilote de formation sur le harcèlement a aussi été mis en œuvre. Ce projet permettrait d'apporter un soutien aux gestionnaires et aux personnes impliquées dans les dossiers de harcèlement.

LA RECONNAISSANCE AU TRAVAIL

La Sûreté du Québec encourage et apprécie le travail de ses employés. Chaque année, elle tient une *Cérémonie hommage et reconnaissance*. En 2001-2002, sept prix ont été remis pour souligner la contribution professionnelle, la qualité de services, la conscience professionnelle, l'engagement professionnel, l'implication communautaire, les droits et libertés et l'équipe de travail.

LE NOUVEAU CADRE DE GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La Sûreté du Québec adhère au nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles. Avec celui-ci, l'utilisation optimale des ressources informationnelles devient l'un des principes de la modernisation de l'Administration publique. Il touche concrètement :

- les documents et l'information numériques utilisés par la Sûreté du Québec;
- les méthodes, systèmes et infrastructures technologiques employés pour colliger, organiser, traiter, protéger, transmettre et conserver l'information ainsi que les documents qui la contiennent;
- les projets et activités en ressources informationnelles.

OBLIGATIONS INHÉRENTES

Le nouveau cadre de gestion des ressources informationnelles² implique un changement dans les façons de gérer les ressources informationnelles à la Sûreté du Québec, que ce soit, notamment, au niveau des rôles et responsabilités des acteurs ou de la façon de planifier ou de faire le suivi des activités. Il implique les obligations suivantes :

- 1) Produire chaque année un **plan** de gestion des ressources informationnelles incluant les éléments suivants³:
 - un rappel des orientations stratégiques qui ont un rapport avec les ressources informationnelles;
 - une identification des orientations stratégiques en matière de ressources informationnelles et des budgets prévus ainsi que la description des services gouvernementaux en ligne (présents ou en développement).

Ce plan a pour but de⁴:

- déterminer le portefeuille de projets de développement;
- fixer les besoins en ressources et les modalités de financement des projets;
- évaluer les risques de ces projets;
- préciser les résultats attendus.

Il est annuellement déposé au Conseil du trésor avant la fin d'avril.

- 2) Produire chaque année un **bilan** de gestion des ressources informationnelles complémentaire au Rapport annuel de gestion. Ce bilan est remis avec ce dernier.
- 3) Répondre à toute demande d'information supplémentaire sur les projets de cette nature émise par le Conseil du trésor ou par le Sous-secrétariat à l'information gouvernementale et aux ressources informationnelles.
- 4) Suivre les directives du Cadre de gestion sur l'autorisation, la planification, le suivi et le financement des projets concernant les ressources informationnelles.

La Sûreté du Québec prépare présentement la première édition de son plan de gestion des ressources informationnelles pour l'année financière 2002-2003.

² Gouvernement du Québec, *Cadre de gestion des ressources informationnelles – en soutien à la modernisation de l'Administration publique*, janvier 2002, 35 pages.

³ Ces exigences proviennent d'un document d'instructions qui accompagnait le Cadre de gestion et ne font donc pas explicitement partie du Cadre tel qu'approuvé par le Conseil du trésor.

⁴ Gouvernement du Québec, *Cadre de gestion des ressources informationnelles – en soutien à la modernisation de l'Administration publique*, janvier 2002, page 22.

LES COMMUNICATIONS

La Sûreté du Québec souhaite renforcer ses activités de communication internes et externes, telles qu'elles ont été définies dans son plan stratégique. Dans cette optique, elle favorise le développement et l'accessibilité de ses outils de communication.

COMMUNICATIONS INTERNES

Différents moyens de communication sont à la disposition des employés afin de favoriser les échanges et l'obtention d'informations. L'intranet, l'Internet, le courrier électronique, le centre de documentation, la revue de presse, les publications internes, les communiqués, les politiques de gestion, les rencontres des officiers et des cadres et le courrier interne en sont des exemples concrets.

La Sûreté du Québec encourage largement le développement et l'utilisation de ces différents moyens de communication. En 2001-2002,

l'accent a été mis sur le développement et l'implantation d'un intranet de la première génération.

Pour joindre son personnel civil et policier rapidement et simultanément, la Sûreté du Québec utilise maintenant l'intranet et le service de messagerie Microsoft Outlook implanté dans toutes les unités. Les bulletins *Sûreté express* de même que de nombreux messages ponctuels, ciblés en fonction de groupes de destinataires, sont aussi fréquemment diffusés par courrier électronique.

Aussi, dans le but de moderniser ses pratiques et d'améliorer son organisation du travail, la préparation de la revue de presse quotidienne a été confiée à l'extérieur afin de rendre cet outil disponible plus tôt le matin pour les unités qui doivent la consulter.

Globalement, pour la période 2001-2002, ces différents outils ont été largement utilisés. Le tableau ci-après présente des données comparatives avec le *Rapport d'activité de la Sûreté du Québec 2000-2001*.



Moyens de communications		2000-2001	2001-2002
✓ Intranet ¹	• Pourcentage des employés qui y ont accès	0 %	100 %
	• Nombre de visites	0	76 600
✓ Internet ²	• Comptes Internet actifs/total des comptes	1 500/6 000 (25 %)	2 550/6 500 (39 %)
	• Pourcentage des employés qui y ont accès	40 %	100 %
✓ Centre de documentation	• Demandes de référence	2 033	2 548
	• Prêts	3 156	3 384
	• Prêts entre bibliothèques	435	887
✓ Publications internes (journaux et bulletins) ³		7	7
✓ Communiqués diffusés ⁴		42	34
✓ Politiques de gestion	• Nouvelles	8	7
	• Modifiées ⁵	15	19
	• Annulées	4	3
✓ Rencontres des officiers et des cadres ⁶		2	0

1. L'implantation de l'intranet a été fait de façon progressive à partir du 1^{er} juillet 2001. Il est accessible à l'ensemble des employés depuis le 11 février 2002. Cette implantation graduelle et prudente a été nécessaire étant donné la dispersion géographique des employés à l'échelle du Québec et la vitesse des liens de télécommunications variable sur le territoire.

2. Les données fournies sont approximatives. Elles incluent les employés de certains services de police municipaux qui utilisent les comptes NT de la Sûreté du Québec. C'est pourquoi le nombre de comptes est supérieur au nombre total des employés. L'accès à Internet, conformément à la politique de gestion de la Sûreté du Québec, n'est pas donné de manière automatique; les employés doivent justifier leurs besoins pour cet outil.

3. Les publications internes, notamment le *Sûreté Express*, sont diffusées auprès de l'ensemble du personnel et certaines autres publications sont diffusées par les grandes fonctions, notamment, *Les Ressources humaines vous parlent*, *Info-Enquête*, *Surveillant juridique*, *Agir ensemble*

(première parution le 22 mars 2002), *Quoi de neuf et Bulletin du CRPO*. Seules les publications à caractère informatif destinées à être diffusées régulièrement sont prises en compte.

4. Les communiqués sont des documents d'intérêt général de nature temporaire qui visent à informer l'ensemble du personnel de la Sûreté du Québec. Ils sont diffusés sur papier et dans l'intranet.

5. Les politiques de gestion modifiées en 2001-2002 incluent 11 politiques touchées par cette réforme et 8 politiques qui ne l'étaient pas.

6. L'ensemble des événements importants de 2001-2002, notamment le Sommet des Amériques, l'intégration des services de police municipaux et la lutte antiterroriste, ont beaucoup absorbé les officiers et les cadres. De plus, les membres de l'état-major ont fait une tournée des districts entre février et juin 2001. Cela leur a permis de rencontrer les officiers, les cadres et le personnel des districts.

COMMUNICATIONS EXTERNES

La Sûreté du Québec a mis en place un programme de formation et d'évaluation des compétences à l'intention des personnes appelées à jouer, ponctuellement, un rôle public important.

En matière d'amélioration des communications avec la population, la Sûreté du Québec a notamment misé sur Internet. L'enrichissement continu du site, une mise à jour plus fréquente et l'ajout de formulaires favorisent le rapprochement et une plus grande interaction avec la population. Les citoyens peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de la sécurité publique en signalant les conducteurs agressifs. Dans un avenir rapproché, ils pourront également rapporter des activités criminelles ou suspectes par Internet. De plus, les adresses électroniques des postes ont été intégrées au site Web. Les citoyens des municipalités desservies ont ainsi un nouvel accès à la Sûreté du Québec, leur service de police local.

La Sûreté du Québec a également contribué à informer les citoyens des municipalités dont les services de police municipaux ont été intégrés, notamment par des envois de lettres accompagnées de documents d'information tels que la *Déclaration de services aux citoyens*. Elle a, de plus, fait publier des avis à la population dans

les journaux locaux pour les informer du changement. Elle poursuivra ces activités tout au long du processus d'intégration en cours.

En ce qui a trait à la communication avec ses partenaires, la Sûreté du Québec a produit un nouveau bulletin externe intitulé *Agir ensemble*. Destiné aux élus des municipalités desservies par la Sûreté, aux policiers responsables de la gestion dans les postes des MRC ainsi qu'aux partenaires locaux et régionaux, il a pour objectif de mieux faire connaître l'organisation, ses pratiques, ses programmes et ses activités.

En matière de relations avec les médias, la Sûreté du Québec a diffusé de l'information dans près de 3 000 dossiers distincts reliés à des interventions policières de même qu'à des activités et à des programmes de prévention. Près de 25 000 entrevues ont été données à de nombreux médias de la presse écrite et électronique dans toutes les régions du Québec. Trois dossiers majeurs, le Sommet des Amériques, l'opération *Printemps 2001* – plus de 130 arrestations simultanées de membres et de sympathisants de groupes de motards criminels – et les attentats du 11 septembre, ont donné lieu à de nombreuses entrevues et à la tenue de plusieurs conférences de presse.

À lui seul, le Sommet des Amériques a généré plus de 500 demandes d'entrevues. Même après un an, certains médias d'ici et d'ailleurs sollicitent encore des entrevues sur le Sommet et sur l'opération *Printemps 2001*.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

La direction responsable de fournir au personnel et aux unités de la Sûreté du Québec des équipements, produits, uniformes, véhicules, locaux et équipements de communication s'est donné, pour 2001-2002, les objectifs suivants :

- ▶ améliorer les processus de travail et les méthodes de gestion ;
- ▶ augmenter la fiabilité des informations sur la gestion et intégrer les systèmes informatiques ;
- ▶ favoriser la gestion décentralisée des activités et des budgets ;
- ▶ améliorer le service à la clientèle.

En réponse à ces objectifs, les travaux suivants ont été réalisés :

- ▶ répartition de six enveloppes budgétaires dans les districts ;
- ▶ réalisation d'un projet pilote dans le district de l'Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec visant à l'implantation de la carte d'approvisionnement VISA ;
- ▶ révision des processus de travail pour améliorer le service à la clientèle ;
- ▶ développement du Système de gestion des ressources matérielles (SGRM) ;
- ▶ développement du Système FIDÉLIO qui permettra le suivi des commandes, le contrôle budgétaire, le contrôle des stocks, le traitement des fiches d'approvisionnement et produira des statistiques de consommation ;
- ▶ accès informatique au catalogue des produits disponibles au magasin pour l'ensemble des employés ;
- ▶ production de statistiques anthropométriques permettant de prévoir les besoins en vêtements et éviter les ruptures de stock ;
- ▶ remplacement de 2 800 armes de service ;

- ▶ modernisation des pratiques de gestion en matière d'impression et de reproduction (électronique et numérique).

La performance et les économies réalisées

La performance se mesure avant tout par l'augmentation de la qualité et de l'accessibilité du service à la clientèle. Dans ce but, des mesures concrètes ont été prises :

- ▶ apporter un soutien constant aux districts et aux grandes fonctions grâce à la révision des processus et à la décentralisation ;
- ▶ ajouter un quart de travail à l'atelier mécanique de Montréal pour accélérer la remise en service des véhicules ;
- ▶ ouvrir le magasin cinq jours par semaine plutôt que deux jours ;
- ▶ offrir des facilités permettant de prendre les mesures des policiers intégrés dans leur région pour la confection des uniformes ;
- ▶ diminuer le délai d'impression des cartes professionnelles (une semaine plutôt que quelques mois) ;
- ▶ développer la version électronique du catalogue du magasin ;
- ▶ diminuer notablement la quantité des produits en rupture de stock.

Parmi les économies réalisées, les plus importantes sont :

- ▶ 350 000 \$/année par la récupération de pièces automobiles ;
- ▶ 40 000 \$/année par l'impression des cartes professionnelles par la Sûreté du Québec ;
- ▶ 10 000 \$/année par la production du catalogue de façon électronique ;
- ▶ 47 000 \$/année en récupération de location de bureaux.

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001. En conséquence, la Sûreté du Québec doit offrir un programme d'accès à l'égalité en emploi à son personnel policier.

À cet effet, la Sûreté du Québec a entrepris une analyse de ses effectifs policiers en vue de corriger la sous-représentation des

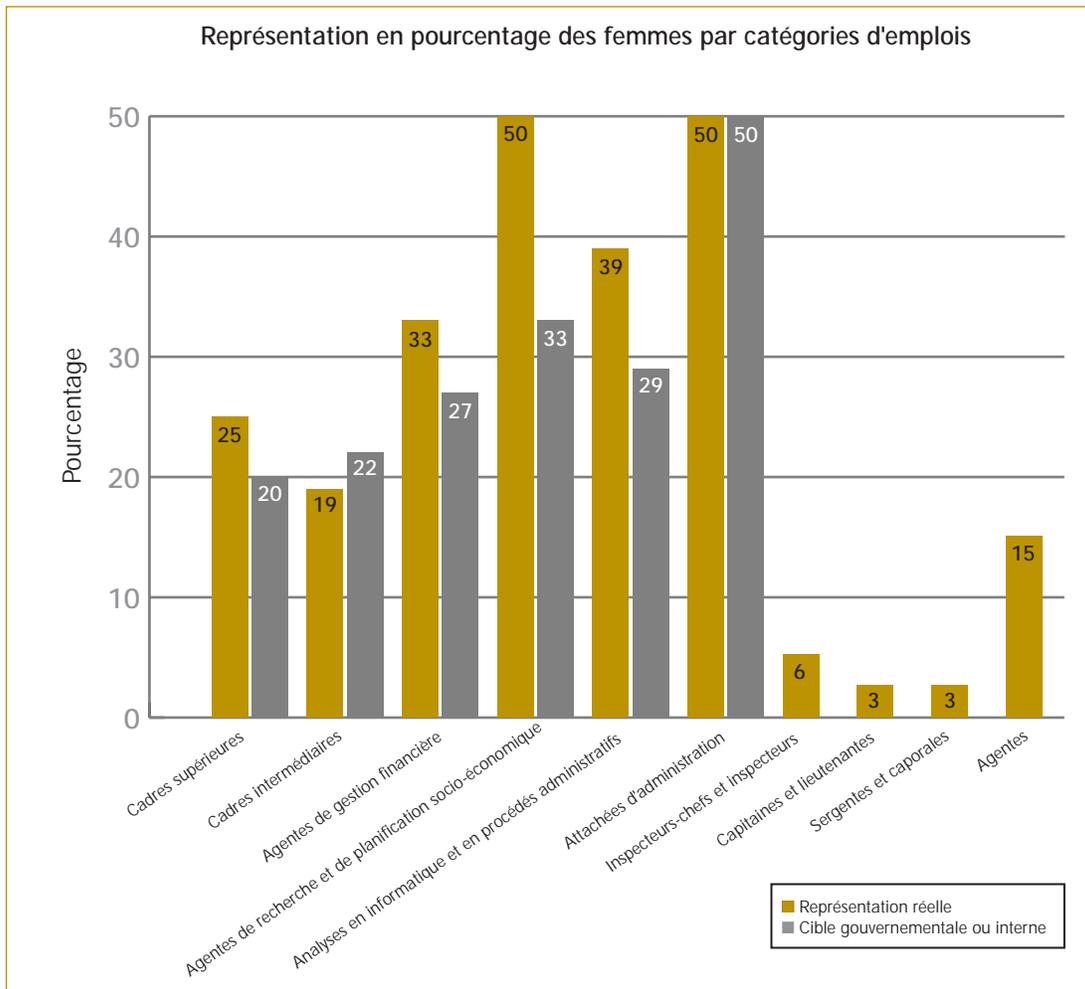
groupes ciblés par la loi: les femmes, les personnes d'origine autochtone, les minorités visibles et les minorités ethniques.

Le Conseil du trésor est à revoir les différents programmes d'accès à l'égalité en emploi pour le personnel civil. Présentement, le *Plan d'embauche pour les personnes handicapées* s'applique au personnel civil. Toutefois, l'objectif d'embauche du Conseil du trésor pour les anglophones, les autochtones et les communautés culturelles précise que 25 % des nouvelles nominations doivent être faites dans ces groupes.

LA REPRÉSENTATION DES FEMMES

Le tableau ci-dessous fait état de la représentation féminine à la Sûreté du Québec au 31 mars 2002.

Catégories d'emplois	Représentation (%)	Cible gouvernementale ou interne (%)
Civiles		
• Cadres supérieures	25	20
• Cadres intermédiaires	19	22
• Professionnelles (principales catégories)		
• Agentes de gestion financière	33	27
• Agentes de recherche et de planification socio-économique	50	33
• Analystes en informatique et en procédés administratifs	39	29
• Attachées d'administration	50	50
Policières		
• Inspecteuses-chefs et inspecteuses	6	
• Capitaines et lieutenantes	3	
• Sergentes et caporales	3	
• Agentes	15	



Commentaires

L'embauche policière de la Sûreté du Québec est scindée en deux volets :

- ▶ l'embauche de policiers auxiliaires, généralement de nouveaux diplômés de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) recrutés selon le processus habituel ;
- ▶ l'embauche de policiers selon le processus d'intégration des services de police municipaux.

En 2001-2002, conformément au processus d'embauche de policiers auxiliaires, la Sûreté du Québec a embauché 89 policières et 165 policiers pour un total 254 policiers auxiliaires. Cela représente la nomination de 35 % de policières en comparaison à 30 % en 2000-2001. Un résultat supérieur à la cible de la Sûreté du Québec pour l'embauche féminine qui est de 30 % pour la période 2001-2006.

Pour bien comprendre les limites de l'embauche de policières au Québec, il importe de considérer le nombre de diplômées de l'ENPQ chaque année. En 2000-2001, environ 218 des 660 diplômés sont des femmes (33%). Tous les services de police du Québec recrutent à l'ENPQ, ce qui engendre une vive concurrence, notamment pour l'embauche féminine.

À titre informatif, entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002, 1010 candidats ont fait une demande d'emploi en suivant le processus de recrutement régulier et 35 % des offres de services auxiliaires reçues proviennent de policières, résultat révélateur des efforts de recrutement déployés par la Sûreté du Québec auprès des groupes cibles.

Par rapport à l'effectif policier total, la proportion de policières est de 11 % (448 policières/4 148 policiers), une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. De ces 448 policières, environ 50 % ont moins de 5 ans de service.

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le taux de représentation des personnes handicapées est de 0,5 % en mars 2002, comparativement à la cible gouvernementale de 2,0 %.

▶ Anglophones	0,7 %
▶ Autochtones	0,5 %
▶ Membres de communautés culturelles	1,1 %

LES ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Les présentes statistiques concernent uniquement les employés civils. Le taux de représentation de ce groupe à la Sûreté du Québec est de 2,2 % en mars 2002*. Ce taux est ventilé ainsi :

* Il n'existe pas de cible gouvernementale applicable aux effectifs policiers de la Sûreté du Québec en 2001-2002.

LES NOMINATIONS

Les taux d'embauche observés à la Sûreté du Québec pour les anglophones, les autochtones et les membres des communautés culturelles en 2001-2002 sont les suivants :

Statut d'emploi	Membres de groupes cibles nommés	Nominations totales	%
• Réguliers	5	167	3,0
• Occasionnels	8	96	8,3
• Stagiaires	1	5	20,0
• Étudiants d'été	10	40	25,0
• Policiers	9	471	1,9
TOTAL	33	779	4,2

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La responsabilité de traiter les demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels incombe au ministère de la Sécurité publique. Des répondants à la Sûreté du Québec analysent et traitent les demandes d'accès aux documents. Toutefois, lorsque des restrictions légales empêchent la divulgation des informations requises, en tout ou en partie, les répondants de l'organisation acheminent ces demandes au responsable

du ministère avec des recommandations afin de recevoir une réponse officielle.

En 2001-2002, 911 demandes d'accès aux documents ont été adressées à la Sûreté du Québec. De ce nombre, 533 demandes, soit 59 %, ont été référées au ministère. Le résultat des demandes dont le traitement a été fait par les répondants de la Sûreté du Québec est illustré dans le tableau ci-dessous :

État de la demande	Nombre	%
✓ Documents communiqués intégralement	252	67
✓ Réacheminée à un autre ministère ou organisme	76	20
✓ Retournée au demandeur pour précision	26	7
✓ Désistement du demandeur	24	6
Total	378	100

La Commission d'accès à l'information (CAI) a été saisie de 15 demandes de révision concernant les décisions rendues, ce qui représente 1,6 % des 911 demandes adressées à la Sûreté du Québec.

Deux plaintes contre la Sûreté du Québec ont été déposées à la CAI relativement à la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne touchée.

La communication de renseignements personnels à un organisme public, en vertu de l'article 67 de cette loi, est faite par les unités concernées par la question et, dans certains cas, par les répondants. Un communiqué décrivant les restrictions qui s'appliquent à ces communications a été émis. Ce dernier explicite l'obligation de tenir un registre de communication conformément à la loi.

En matière de protection des renseignements personnels (PRP), l'objectif de la Sûreté du Québec pour la période 2001-2002 était de répondre aux exigences fixées dans le plan d'action gouvernemental. Ces exigences ont été satisfaites,

exception faite du diagnostic sur la conformité des profils d'accès, un exercice qui s'étend sur cinq ans et qui aurait dû débuter en 2001-2002.

Plusieurs actions concrètes ont cependant été faites en 2001-2002 :

- ▶ Le directeur général a désigné le directeur de la Direction de la vérification et du contrôle de gestion (DVCG) comme responsable de la protection des renseignements personnels pour la Sûreté du Québec.
- ▶ Un Comité directeur sur la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels a été mis en place. Ce comité, sous la direction du directeur général adjoint de la Grande fonction du soutien opérationnel, regroupe des représentants de chaque grande fonction ainsi que les spécialistes en PRP. En plus d'assurer le suivi des recommandations de la CAI et la conformité au plan d'action gouvernemental en PRP, ce comité se prononce sur l'architecture de sécurité et la confidentialité des informations.

Activités de sensibilisation et de formation

Diverses activités de sensibilisation et de formation du personnel en PRP sont effectuées :

- ▶ Un volet a été ajouté à la séance d'accueil des nouveaux employés civils pour les informer sur leur obligation de protéger les renseignements personnels ou délicats.
- ▶ Tout le personnel ayant accès au Centre de renseignements policiers du Québec reçoit des consignes quant à la confidentialité des renseignements auxquels ils ont accès par ce fichier et quant à l'utilisation de ceux-ci aux fins exclusives de l'exercice de leurs fonctions. Une politique de gestion vient appuyer ce message.
- ▶ Le personnel attiré au dossier de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, a participé à plusieurs séminaires et conférences en vue de parfaire son expertise et d'offrir un meilleur soutien aux gestionnaires dans l'application de cette loi. Il a également pris part aux activités du réseau des responsables et à divers sous-comités coordonnés par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Priorités d'action pour 2002-2003

Trois priorités d'action sont prévues :

1. Pour se conformer au plan gouvernemental, la Sûreté du Québec entreprendra un diagnostic sur la conformité des profils d'accès d'un fichier désigné par le comité directeur.
2. Tenir une campagne provinciale de sensibilisation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.
3. Procéder à la révision des ententes de communication, entre la Sûreté du Québec et d'autres organismes ou ministères, en vue de les faire approuver par la CAI lorsque la loi l'exige.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec adhère entièrement à l'effort de francisation entreprise par le gouvernement. De fait, elle s'est donné une politique linguistique interne qui s'inscrit dans la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Les organismes et ministères du gouvernement du Québec doivent être un modèle en ce qui concerne l'application de la Charte de la langue française afin d'inspirer les entreprises qui travaillent à la francisation sur le territoire québécois.

Tous les employés de l'organisme ont accès à la *Politique linguistique de la Sûreté*, notamment par son intranet. Elle explique la façon dont la *Charte de la langue française* doit être appliquée. Cette politique intègre aussi la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la *Politique d'achat* et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*.

Un comité permanent qui relève du directeur général a été créé dans le but de veiller au respect de la *Charte de la langue française*. Un de ses membres est notamment responsable d'assurer une liaison constante avec l'Office de la langue française, de diffuser des rappels périodiquement, de participer à l'élaboration de stratégies pour améliorer la qualité du français dans l'organisation, de traiter les plaintes et d'assurer l'application de la politique.

À cet égard, des démarches seront amorcées dans les premiers mois de l'année financière 2002-2003 afin, notamment, de procéder à un rappel général à l'égard des dispositions de la *Charte de la langue française*. De plus, la Sûreté du Québec participe à un comité de simplification des communications gouvernementales mis sur pied par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Un des premiers travaux de ce comité sera de faire un sondage portant, entre autres, sur les outils de rédaction et de correction, sur la formation reçue et à recevoir, sur les ressources spécialisées disponibles pour préparer des formulaires. Enfin, dans le but de soutenir les utilisateurs de l'intranet, un guide de présentation technique et rédactionnel des documents est en préparation.

LES DOSSIERS DISCIPLINAIRES, DÉONTOLOGIQUES ET CRIMINELS

La Sûreté du Québec s'assure, par l'intermédiaire de sa Direction des affaires internes, que les règles régissant le travail et le comportement des employés de l'organisation, et plus particulièrement des policiers, soient respectées. Cette responsabilité varie selon les secteurs d'activité et peut aller de la gestion du processus, à la conduite de l'enquête ou encore consister

simplement en un suivi administratif des dossiers conduits par des organismes extérieurs.

Elle agit dans les quatre secteurs suivants :

Secteur	Responsabilité de la Sûreté du Québec		
	Gestion du processus	Conduite de l'enquête	Suivi administratif des dossiers
1. Plaintes relatives aux manquements des policiers dans leur relation d'emploi avec la Sûreté du Québec	X	X	X
2. Plaintes portées contre des policiers de la Sûreté du Québec dans le contexte de leurs relations avec les citoyens (plaintes traitées par le Commissaire à la déontologie policière et le Comité de déontologie policière)			X
3. Enquêtes criminelles sur un ou des membres du personnel de la Sûreté du Québec ou des services de police municipaux (à la demande des services de police municipaux ou du ministère de la Sécurité publique)		X	
4. Poursuites civiles contre la Sûreté du Québec ou l'un de ses employés			X

Le tableau suivant fait état des plaintes selon les secteurs d'activité :

	2001-2002
1. Formulation de plaintes disciplinaires	116
2. Ouverture de dossiers criminels	85
3. Dépôt de poursuites civiles	43
4. Ouverture de dossiers par le Commissaire à la déontologie policière	284

En 2001-2002, le nombre de plaintes déposées contre des employés de la Sûreté du Québec pour les secteurs d'activité 1 à 3 est comparable à celui des plaintes déposées durant l'année civile 2000. En ce qui concerne le quatrième secteur, 284 dossiers ont été ouverts en 2001-2002 comparativement à 175 dossiers en 2000. Ce nombre se situe davantage dans la moyenne des 10 dernières années qui est de 260 dossiers ouverts annuellement.

Le bilan annuel des affaires internes est produit et transmis annuellement au ministre et au Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec conformément à ce qui est énoncé à l'article 264 de la Loi sur la police (L.Q. 2000, c. 12). Tous les bilans sont disponibles sur le site Web de la Sûreté du Québec.

LA PROTECTION DES NON-FUMEURS

La Sûreté du Québec s'est donné une politique de gestion qui, dans le respect de la Loi sur le tabac, spécifie qu'il est interdit de fumer dans tous les établissements placés sous sa responsabilité. Soucieuse de la qualité de vie au travail, la Sûreté du Québec privilégie un milieu de travail sain pour l'ensemble de son personnel. Elle défend également le droit des employés non-fumeurs à évoluer dans un milieu où la qualité de l'air est protégée. Les différentes responsabilités inhérentes à sa politique de gestion ont été confiées à ses officiers et à ses cadres.

La Sûreté du Québec reconnaît l'existence d'un lien entre la qualité de l'air à l'intérieur de ses établissements et de meilleures relations de travail, un rendement accru de ses employés et une perception positive de leur travail. La Sûreté du Québec a décidé de ne pas implanter de fumeurs dans les établissements qui sont sous sa responsabilité.

En ce qui concerne la promotion d'un lieu de travail exempt de fumée, la Sûreté du Québec tient annuellement la campagne «Semaine sans fumée» parrainée par le Conseil québécois sur la santé et le tabac. D'autres promotions ponctuelles peuvent occasionnellement être mises en place.

*A
M
N
E
X
E
S*



STATISTIQUES D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES 2001-2002

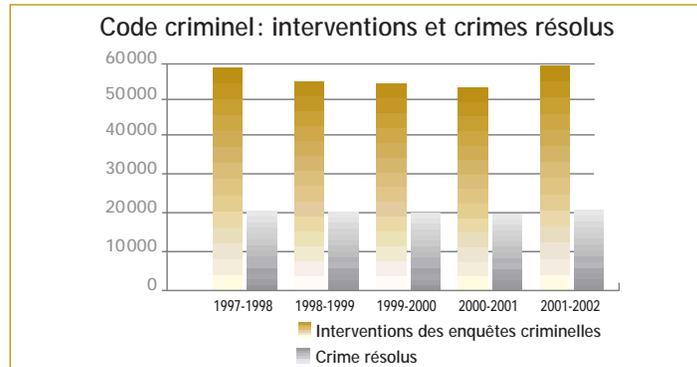
Les données statistiques présentées dans cette section sont extraites de la base de données *Module d'information policière* (MIP). Le MIP a été créé en 1989. Il est alimenté par une proportion importante des services de police du Québec. Les données sont présentées à titre informatif seulement. Elles sont produites sur la base d'une année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars. Ces données sont régulièrement révisées et corrigées. En conséquence, il est fréquent que les mêmes données reprises d'une année à l'autre diffèrent.

Pour avoir un portrait statistique de la criminalité au Québec basé sur une année civile, le lecteur est invité à consulter la page *Publications ministérielles* du site Web du ministère de la Sécurité publique. Par ailleurs, le site de la Société de l'assurance automobile du Québec offre des informations pertinentes, notamment dans son Bilan routier produit annuellement.

LES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE CRIMINEL SUR LE TERRITOIRE DESSERVI EXCLUSIVEMENT PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

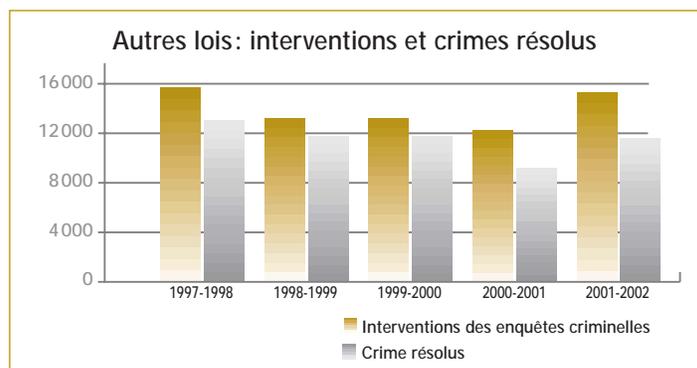
ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Réelles	Résolues								
C.c. personne	7 298	6 816	7 556	6 991	8 686	8 108	8 621	7 868	10 201	9 005
C.c. propriété	45 708	11 241	43 030	9 543	41 077	8 793	40 638	7 742	43 292	8 213
Autres crimes	4 441	4 008	4 195	3 587	4 162	3 661	4 018	3 479	5 153	4 154
Total	57 447	22 065	54 781	20 121	53 925	20 562	53 277	19 089	58 646	21 372



ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR DES INFRACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES LOIS

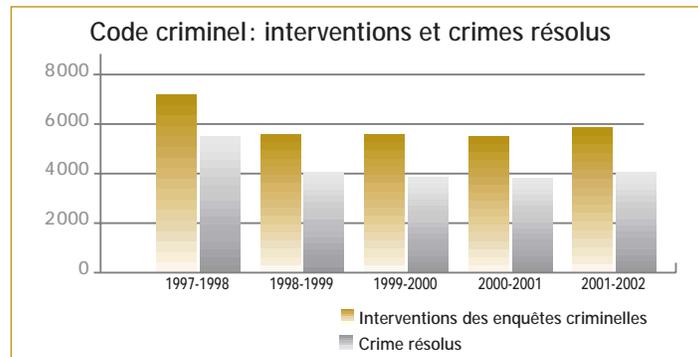
	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Réelles	Résolues	Réelles	Résolues	Réelles	Résolues	Réelles	Résolues	Réelles	Résolues
Drogues	2 947	2 240	3 012	2 206	3 648	2 672	3 723	2 537	4 861	3 295
Lois fédérales	512	489	335	336	322	292	118	125	137	112
Lois provinciales (alcool)	1 250	841	579	928	558	713	493	442	565	486
Autres lois provinciales	1 636	1 653	1 094	1 142	1 015	1 141	807	796	321	373
Conduite dangereuse	243	222	252	206	269	224	320	280	424	345
Capacités affaiblies	6 682	6 722	5 938	6 088	5 800	5 928	4 773	4 595	6 194	5 872
Délits de fuite	2 180	790	2 044	573	2 090	520	2 181	511	2 209	594
Total	15 450	12 957	13 254	11 479	13 702	11 490	12 415	9 286	14 711	11 077



LES INTERVENTIONS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LE DOMAINE CRIMINEL SUR UN TERRITOIRE DESSERVI PAR UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

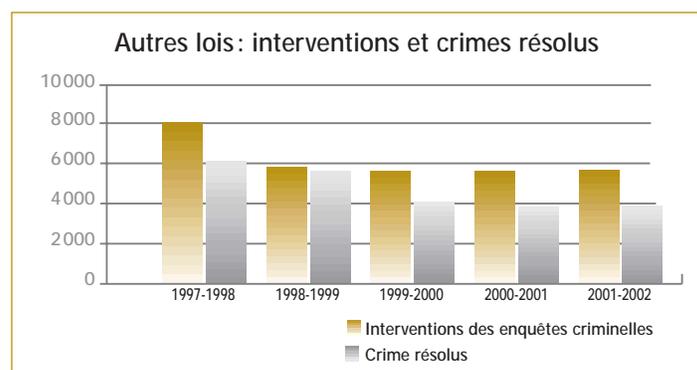
ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Réelles	Résolues								
C.c. personne	923	832	834	726	1 065	864	1 091	993	1 396	1 251
C.c. propriété	2 916	1 302	1 905	997	2 067	951	2 274	876	2 497	1 102
Autres crimes	3 171	3 089	2 370	2 361	1 978	1 910	1 783	1 726	1 794	1 615
Total	7 010	5 223	5 109	4 084	5 110	3 725	5 148	3 595	5 687	3 968



ÉVOLUTION DES INTERVENTIONS POUR DES INFRACTIONS DÉCOULANT D'AUTRES LOIS

	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	Réelles	Résolues								
Drogues	2 040	1 737	1 588	1 383	1 532	1 167	1 583	1 189	1 532	1 110
Lois fédérales	169	169	108	97	57	65	21	20	29	17
Lois provinciales (alcool)	1 168	753	238	755	166	278	186	127	124	131
Autres lois provinciales	793	819	396	463	290	315	473	252	94	94
Conduite dangereuse	135	101	186	146	176	137	201	157	257	201
Capacités affaiblies	2 366	2 380	1 989	2 046	1 620	1 668	1 441	1 367	1 876	1 810
Délits de fuite	1 339	272	1 211	228	1 526	206	1 604	218	1 523	261
Total	8 010	6 231	5 716	5 118	5 367	3 836	5 509	3 330	5 435	3 624



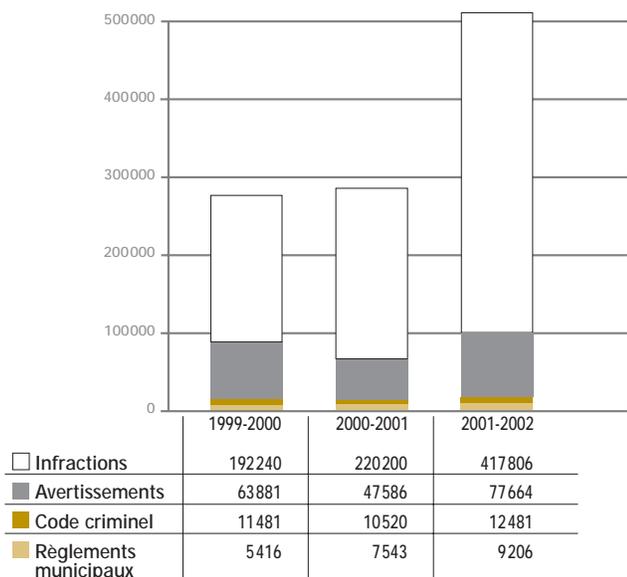
LES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

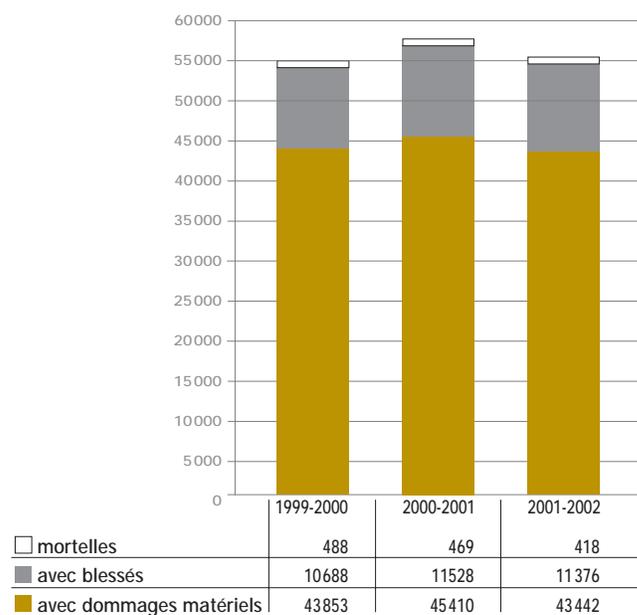
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
✓ Constats d'infraction (national)	159 304	192 358	371 096
✓ Constats d'infraction (municipalité)	32 936	27 842	46 710
✓ Avis de vérification technique	61 756	45 712	73 790
✓ Avis de vérification mécanique	2 125	1 874	3 874
✓ Conduite dangereuse	445	521	681
✓ Capacités affaiblies	7 420	6 214	8 069
✓ Délits de fuite	3 616	3 785	3 732
✓ Règlements municipaux	5 416	7 543	9 206
Total	273 018*	285 849*	517 158

* Le nombre d'interventions réalisées en 1999-2000 et en 2000-2001 s'explique notamment par la dynamique entourant le renouvellement du contrat de travail des policiers.

Évolution des interventions en matière de surveillance du territoire



Évolution des collisions dans le domaine de la sécurité routière



LISTE DES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Cette liste est produite à titre informatif seulement.

LOIS ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l') (L.R.Q., c. A-2.1)

Administration des biens saisis (Loi sur l') (L.C., 1993, c. 37)

Agences d'investigation ou de sécurité (Loi sur les) (L.R.Q., c. A-8)

- ▶ *Agences d'investigation ou de sécurité (Règlement d'application de la Loi sur les)*

Aliments et drogues (Loi sur les) (L.R.C., c. F-27)

Antiterroriste (Loi) (Loi C-36)

Armes à feu (Loi sur les) (L.C. 1995, c.39)

- ▶ *Armes à feu des agents publics (Règlement sur les)*
- ▶ *Armes à feu des peuples autochtones du Canada (Règlement d'adaptation visant les)*
- ▶ *Autorisations de port d'armes à feu à autorisation restreinte et de certaines armes de poing (Règlement sur les)*
- ▶ *Autorisations de transport d'armes à feu à autorisation restreinte et d'armes à feu prohibées (Règlement sur les)*
- ▶ *Autorisations d'exportation ou d'importation d'armes à feu (entreprises) (Règlement sur les)*
- ▶ *Certificats d'enregistrement d'armes à feu (Règlement sur les)*
- ▶ *Clubs de tir et les champs de tir (Règlement sur les)*
- ▶ *Conditions visant la cession des armes à feu et autres armes (Règlement sur les)*
- ▶ *Document requis pour la cession de munitions non prohibées (Règlement sur le)*
- ▶ *Droits applicables aux armes à feu (Règlement sur les)*
- ▶ *Entreposage, l'exposition, et le transport des armes à feu et autres armes par des entreprises (Règlement sur l')*
- ▶ *Entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers (Règlement sur l')*
- ▶ *Expositions d'armes à feu (Règlement sur les)*
- ▶ *Importation et l'exportation d'armes à feu (particuliers) (Règlement sur l')*
- ▶ *Permis d'armes à feu (Règlement sur les)*

- ▶ *Possession autorisée dans des cas particuliers (Loi sur les armes à feu) (Règlement sur la)*

- ▶ *Registres d'armes à feu (Règlement sur les)*

Assemblée nationale dans le cadre de l'application des pouvoirs et privilèges des parlementaires de même que les règlements de l'Assemblée (Loi sur l') (L.R.Q., c. A-23.1)

Assurance automobile (Loi sur l') (L.R.Q., c. A-25)

Casier judiciaire (Loi sur le) (L.R.C., c. C-47)

Crime organisé et application de la loi et d'autres lois en conséquence (Loi modifiant le Code criminel) (L.C. 2001, c.32)

Criminel du Canada (Code) (L.R.C., c. C-46)

Dépôts et consignations (Loi sur les) (L.Q., c. D-5)

Défense nationale (Loi sur la) (L.R.C. 1985, c. N-5)

Divulgarion de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes (Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la) (Projet de loi 180)

Drogues et autres substances (Loi réglementant certaines) (L.C. 1996, c. 19)

Droits de la personne (Loi canadienne sur les) (L.R. 1985, c. H-6)

Explosifs (Loi sur les) (L.R.C., c. E-17)

- ▶ *Explosifs (Règlement d'application de la Loi sur les)*

- ▶ *Explosifs (Règlement concernant les)*

Identification des criminels (Loi sur l') (L.R.C. 1985, c. I-1)

Identification par les empreintes génétiques (Loi sur l') (L.C. 1998, c. 37)

Indiens (Loi sur les) (L.R.C. 1985, C. I-5)

Infractions en matière de boissons alcooliques (Loi sur les) (L.R.Q., c. I-8.1)

Infractions en matière de sécurité (Loi sur les) (L.R. 1985, c. S-7)

Jeunes contrevenants (Loi sur les) (L.R.C., c. Y-1)

Loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (Loi sur les) (L.R.Q., L-6)

Marine marchande du Canada (Loi sur la) (L.R.C., c. S-9)

Ministère de la Sécurité publique (Loi sur le) (L.Q., c. M-19.3)

Ministère des Finances (Loi sur le) (L.Q., c. M-24.01)

Ministère du Revenu (Loi sur le) (L.Q., c. M-31)

Mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines (Loi de) (L.C. 1995, c. 25)

Organisation des services policiers (Loi concernant l') (L.Q.2001, c. 19)

Organisation territoriale municipale (Loi sur l') (L.Q., c. O-9)

Partage du patrimoine familial (Loi sur le) (Projet de loi 146)

Police (Loi de) (L.R.Q., P-13)

Police (Loi sur la) (L.Q. 2000, c. 12)

- ▶ *Archives de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux concernant le personnel policier (Règlement sur les)*
- ▶ *Code de déontologie des policiers du Québec*
- ▶ *Conditions relatives à l'exercice des fonctions du directeur général de la Sûreté du Québec (Décret concernant les)*
- ▶ *Copies certifiées des témoignages reçus pendant une séance publique de la Commission de police du Québec (Règlement sur les)*
- ▶ *Décorations et citations décernées aux policiers du Québec ou à toute personne ou organisme (Règlement sur les)*
- ▶ *Déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)*
- ▶ *Dérogations aux règles d'admissibilité pour devenir membre de la Sûreté du Québec (Règlement sur certaines)*
- ▶ *Échelle indicative de traitements pour le directeur d'un corps de police municipal ainsi que pour les membres non salariés au sens du Code du travail d'un corps de police municipal de même que les fonctions normalement exercées par un directeur d'un corps de police municipal (Règlement établissant une)*
- ▶ *Identification des véhicules des corps de police municipaux (Règlement sur l')*
- ▶ *Insignes des constables spéciaux exerçant des fonctions de surveillants routiers pour le ministère des Transports (Règlement sur les)*
- ▶ *Niveau de scolarité et les cours de formation policière exigibles ainsi que les autres qualités requises pour devenir directeur d'un corps de police municipal (Règlement sur le)*
- ▶ *Normes d'embauche des agents et cadets de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux (Règlement sur les)*
- ▶ *Programmes de formation de l'Institut de police du Québec (Règlement sur les)*
- ▶ *Rapports des membres de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux avec les ressortissants étrangers en détention (Règlement sur les)*
- ▶ *Règles de preuve, de procédure et de pratique du Comité de déontologie policière*
- ▶ *Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des directeurs généraux adjoints de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)*
- ▶ *Rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)*
- ▶ *Services policiers de base (Règlement sur les)*
- ▶ *Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (Règlement sur la)*
- ▶ *Taux de remboursement par l'employeur des coûts reliés à une conciliation ou une enquête en matière de déontologie policière (Règlement sur le)*

Preuve au Canada (Loi sur la) (L.R.C. 1985, c. C-5)

Procédure pénale (Code de) (L.Q., c. C-25.1)

Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre (Loi modifiant le Code criminel) (L.C. 2001 c. 36)

Protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (Loi sur la) (L.R.Q., P-38.01)

Recherche des causes et des circonstances des décès (Loi sur la) (L.Q., c. R-0.2)

Recyclage des produits de la criminalité (Loi sur le) (L.C. 2001, c. 12)

- ▶ *Déclaration d'opérations douteuses (Règlement sur la)*

Sécurité publique (Loi sur la) (Loi C-55)

Sécurité routière (Code de la) (L.R.Q., c. C-24.2)

Service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le) (L.R. 1985, c. C-23)

Société des alcools du Québec (Loi sur la) (L.R.Q., c. S-13)

Système correctionnel et la mise en liberté sous condition (Loi sur le) (L.C. 1992, c. 20)

Système de justice pénale pour les adolescents (Loi sur le) (Loi C-3)

Véhicules hors route (Loi sur les) (L.Q., c. V-1.2)

- ▶ *Véhicules tout-terrain (Règlement sur les)*
- ▶ *Motoneige (Règlement sur la)*

LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS MARQUANTS À VENIR OU SURVENUS EN 2001-2002

ENQUÊTES CRIMINELLES

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (L.C. 2000 c. 17 (Projet de loi C-22)) et le Règlement sur la déclaration d'opérations douteuses (DORS 01-317)

Adoptée en juin 2000, mais dont plusieurs des dispositions ne sont entrées en vigueur qu'en octobre 2001, et le règlement qui en découle en novembre 2001

EFFETS JURIDIQUES

Les nouvelles mesures énumérées ci-dessous ont un impact sur le renseignement policier et la tenue d'enquêtes en matière de recyclage des produits de la criminalité :

- Déclaration obligatoire, par les professionnels, courtiers, agents d'assurance, agents d'immeubles et par les banques, institutions financières, casinos et leurs employés, d'opérations financières douteuses (motifs raisonnables de soupçonner) et importantes en espèces.
- Tenue de livres et déclarations obligatoires au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE ou, en anglais, FINTRAC) en cas de non-conformité.
- Inspections sans mandat dans un endroit autre qu'une maison d'habitation par des agents du CANAFE, incluant la possibilité d'accéder à des systèmes informatiques et d'obtenir des copies de documents.
- Si les renseignements peuvent être utiles aux fins d'enquête ou de poursuite d'une infraction de recyclage des produits de la criminalité, le CANAFE les communique aux forces policières compétentes.

Ces mesures permettront d'accroître le nombre et la qualité des informations disponibles de même que le nombre et la qualité des enquêtes menées dans ce domaine.

Projet de loi C-42¹ remplacé par le Projet de loi C-55 (Loi sur la sécurité publique) et Adoption de la Loi de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines

Déposé en octobre 2001

EFFETS JURIDIQUES

Globalement, ce projet de loi modifie 18 autres lois. Il aura des impacts sur la protection du territoire et sur les enquêtes. Ce projet facilitera le travail policier en matière de prévention et de répression.

- Interdiction de posséder sans permis des agents microbiologiques ou autres agents biologiques ou toxines précisés par les règlements (dont l'anthrax).
- Criminalisation des canulars portant sur des engins explosifs ou autres engins meurtriers (NRBC) et visant à faire craindre la mort ou des blessures corporelles à quelqu'un.
- Adoption de certaines mesures relatives à la sécurité dans les transports aériens.

Loi sur la défense nationale (amendement)

Déposée en octobre 2001 dans le cadre du Projet de loi C-42

EFFETS JURIDIQUES

- Possibilité de créer une zone de sécurité militaire.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels (Projet de loi 14)

Déposée en mai 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Communication de renseignements contenus dans le dossier fiscal par le ministère du Revenu à un service de police sans le consentement de la personne concernée en vue de prévenir un acte de violence et communication à la personne exposée au danger ou à toute personne susceptible de lui porter secours.

Cette nouvelle mesure aurait un impact précieux en matière de renseignement notamment dans le domaine du crime organisé et du terrorisme.

¹ Le Projet de loi C-42 est mort au feuillet le 29 avril 2002 et a été remplacé à la même date par le Projet de loi C-55 qui reprend essentiellement les mêmes dispositions.

Loi modifiant la Loi sur les cours municipales, la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives (Projet de loi 68)

Déposée en décembre 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Le Code de procédure pénale sera modifié afin d'appliquer aux audiences devant la cour les dispositions du Code criminel relatives au témoignage à distance.

Cette nouvelle mesure aurait un impact sur les mesures policières en matière de protection de certains témoins.

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes (Projet de loi 180)

20 décembre 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Un professionnel peut communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence, lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable. Le professionnel ne peut communiquer le renseignement qu'à la personne exposée au danger et ne peut alors communiquer que les renseignements nécessaires.

Ces mesures constituent un apport important en matière d'informations policières sur les crimes de violence. Elles permettront d'accroître le nombre et la qualité des informations disponibles de même que le nombre et la qualité des enquêtes faites dans ce domaine.

Loi modifiant le Code criminel (Crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence², (Projet de loi C-24)

EFFETS JURIDIQUES

Cela concerne les quatre sujets suivants :

1. Protection des personnes chargées de l'application de la loi

L'immunité policière a pour avantage, notamment d'accroître les possibilités d'infiltration, le renseignement, le nombre d'enquêtes et leur qualité, les saisies, blocages et confiscations.

2. Dispositions sur les organisations criminelles (et mesures accessoires)

Entre autres impacts, cette loi augmente les possibilités pour les policiers de porter des accusations.

3. Produits de la criminalité et biens obtenus illégalement

Les nouvelles mesures concernant les produits de la criminalité offriront, notamment des possibilités de saisie, de blocage et de confiscation accrues et simplifiées, des économies et une gestion simplifiée des biens ayant peu ou pas de valeur.

4. Protection des personnes associées au système de justice.

Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (L.C. 2001 c. 12) (Projet de loi S-16)

EFFETS JURIDIQUES

- Les informations fournies ou obtenues par le CANAFE devront être détruites après cinq ans, à l'exception notamment de celles qui ont été communiquées à la police, et que le CANAFE devra alors conserver pendant huit ans.
- Une personne qui n'est pas un conseiller juridique et qui a en sa possession un document que l'inspecteur du CANAFE veut examiner ou reproduire, peut invoquer le secret professionnel, et l'inspecteur doit alors lui donner un délai raisonnable pour communiquer avec le conseiller juridique afin que celui-ci ait la possibilité de faire valoir le secret professionnel.

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives relativement à la protection des renseignements confidentiels – Québec (Projet de loi 14)

EFFETS JURIDIQUES

- Communication de renseignements contenus dans le dossier fiscal par le ministère du Revenu du Québec à un service de police, sans le consentement de la personne concernée lorsqu'elle peut être exposée à un danger imminent.

Ces mesures permettront, entre autres, d'accroître le nombre et la qualité des informations disponibles de même que le nombre et la qualité des enquêtes faites dans ce domaine.

² L.C. 2001 c. 32

Loi antiterroriste (Projet de loi C-36)

EFFETS JURIDIQUES

- Création d'infractions de terrorisme.
- Juridiction territoriale pour des actes commis à l'étranger.
- Infraction de terrorisme en matière de produits de la criminalité et de biens obtenus illégalement.
- Pouvoirs accrus d'enquête pour un agent de la paix, avec l'autorisation d'un SPG, de demander une ordonnance afin de pouvoir assigner une personne et l'interroger devant un juge.
- Engagement préventif.
- Mandat d'ADN élargi aux infractions de terrorisme.
- Pouvoirs en matière d'écoute électronique.
- Saisie et pouvoir d'effacer de la propagande haineuse sur Internet.

Loi sur la preuve au Canada

EFFETS JURIDIQUES

- Le procureur général du Canada peut délivrer un certificat interdisant la divulgation, à une instance, de renseignements dans le but de protéger les relations internationales, la défense ou la sécurité nationale.
- Si une personne doit divulguer des renseignements qui sont potentiellement préjudiciables concernant des sujets de relations internationales ou la défense, elle doit en aviser le procureur général du Canada.

Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (Projet de loi C-15A)

EFFETS JURIDIQUES

Cette loi est divisée en cinq sujets :

- Exploitation sexuelle des enfants et des personnes handicapées
Suppression de l'exigence de recevoir une demande du pays où l'infraction a été commise; création d'une nouvelle infraction concernant le leurre des enfants sur Internet; création d'une nouvelle infraction sur le fait de transmettre, rendre accessible, accéder à de la pornographie juvénile dans Internet; suppression sur ordre d'un tribunal et coopération des fournisseurs Internet avec la police relativement à la pornographie juvénile; saisie et confiscation des produits et biens utilisés pour perpétrer des infractions liées à la pornographie juvénile.

- Désarmer un agent de la paix

Nouvelle infraction. L'arme peut être le gaz poivré ou autres choses ou produits destinés à blesser, tuer ou rendre une personne temporairement incapable d'agir.

- Réforme de la procédure criminelle

Ensemble de mesures visant à accélérer et à simplifier la procédure criminelle.

- Révision des condamnations injustifiées
- Sentences accrues concernant certains crimes

L'ensemble de ces nouvelles mesures favorisera l'augmentation de la prévention et de la protection et permettra d'accroître le nombre d'enquêtes. Le fait de faciliter les poursuites favorisera la prévention et la répression.

Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et Loi sur les armes à feu (Projet de loi C-15B)

EFFETS JURIDIQUES

Cette modification législative touche principalement :

- les infractions révisées de cruauté envers les animaux ;
- les armes à feu prohibées et les armes à feu à autorisation restreinte qui peuvent être portées sans permis spécial.

Ces mesures augmenteront le nombre d'enquêtes, favoriseront la prévention et la répression.

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (Projet de loi C-7)

EFFETS JURIDIQUES

- Réforme en profondeur de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Loi modifiant le Code criminel (programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre) (L.C. 2001 c. 36) (Projet de loi C-46)

EFFETS JURIDIQUES

- Modifications au Code criminel en matière de conduite avec capacités affaiblies soit, un programme d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre.

Ces mesures permettront une prévention accrue de la récidive et une diminution des dépenses reliées au traitement des accidents et aux procédures judiciaires.

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route (Projet de loi 13)

20 décembre 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Cette loi précise que le contrat d'assurance d'un propriétaire de véhicule hors route doit garantir non seulement le propriétaire du véhicule hors route mais aussi toute personne qui le conduit, sauf en cas de vol, de tout préjudice corporel et matériel causé par ce véhicule.

Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19) (Projet de loi 19)

21 juin 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Cette loi établit des niveaux de services policiers en fonction du nombre d'habitants que comporte le territoire à desservir et précise le rôle supplétif et complémentaire de la Sûreté du Québec, de même que sa mission à caractère national.
- Elle a également pour objet de s'assurer que l'ensemble du territoire québécois bénéficie de toute la gamme des services policiers offerts par un service de police municipal et par la Sûreté du Québec, selon leur compétence respective.
- Elle élargit par ailleurs la responsabilité des comités de sécurité publique chargés de la gestion des ententes relatives aux services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière (Projet de loi 21)

21 juin 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Cette loi permet au responsable de l'entretien d'un chemin public de fixer une limite de vitesse, autre que celle prescrite, sur les aires de travaux routiers et de prévoir les amendes applicables.
- Elle autorise également le conducteur d'un véhicule de service à circuler sur l'accotement d'un chemin public à accès limité ou non lors de travaux de construction ou d'entretien.
- Enfin, cette loi introduit des modifications interdisant l'utilisation des trottinettes motorisées sur les chemins publics.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant la conduite d'un véhicule sous l'effet de l'alcool (Projet de loi 38)

21 juin 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Cette loi introduit différentes mesures concernant la conduite d'un véhicule routier sous l'effet de l'alcool.
- Elle étend aux conducteurs de véhicules lourds, de véhicules d'urgence et de taxis la règle interdisant à une personne la conduite d'un véhicule, s'il y a présence d'alcool dans son organisme.
- Elle porte de 15 à 30 jours dans le cas d'une première suspension et de 30 à 90 jours dans le cas de suspensions subséquentes, la durée de la suspension immédiate du permis de conduire que doit prononcer un agent de la paix, notamment à l'égard du titulaire d'un permis d'apprenti conducteur, d'un permis probatoire ou du conducteur d'un véhicule lourd, d'un véhicule d'urgence ou d'un taxi lorsqu'il y a présence d'alcool dans son organisme et à l'égard de tout autre conducteur ayant une alcoolémie supérieure à 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.
- De plus cette loi révisé, dans les cas d'infractions criminelles relatives à la conduite en état d'ébriété, les règles concernant l'obtention d'un permis restreint autorisant la conduite d'un véhicule routier muni d'un antidémarrage électronique éthylométrique.
- Par ailleurs, cette loi étend au cas d'une première révocation de permis l'obligation pour une personne de se soumettre à une évaluation sommaire visant à vérifier si son rapport à l'alcool compromet la conduite sécuritaire d'un véhicule routier. En cas d'échec, la personne devra se soumettre à un processus complet d'évaluation.
- En outre, cette loi porte de cinq à dix ans la période de référence pour établir la récidive. La période de sanction imposée par le Code de la sécurité routière, après une condamnation pour infraction au Code criminel, est fixée à un an pour une première sanction, à trois ans pour une deuxième sanction et à cinq ans pour toute sanction subséquente.

Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes

20 décembre 2001

EFFETS JURIDIQUES

- Cette loi introduit des dispositions afin de permettre la communication de renseignements confidentiels sans le consentement de la personne concernée, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, dans les situations où il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable.
- La loi prévoit que la communication des renseignements doit se limiter aux renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication et qu'elle ne peut se faire qu'à la personne ou aux personnes exposées au danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours.
- Pour la Sûreté du Québec, la loi déclare en outre que la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public doit, par directive, établir les conditions et les modalités suivant lesquelles les renseignements peuvent être communiqués par le personnel de l'organisme. Le personnel étant tenu de se conformer à cette directive.

COUP D'ŒIL SUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET SES ACTIVITÉS 2001-2002

ORGANISATION

- Juridiction sur tout le territoire du Québec
- Dessert en exclusivité :
 - 1 124 municipalités et territoires
 - 1 561 640 habitants
 - 991 454 km² ou 65 % du territoire
- Intervient sur un réseau routier de 59 944 km ou 81 % des routes du Québec
- Organisation opérationnelle en 10 districts et 111 postes et points de services
- 11 centres de télécommunications reliés au Réseau intégré de télécommunications policières et répartis dans les 10 districts de la Sûreté du Québec
- Numéro unique : 310-4141
- Cellulaire : *4141
- Site Web : www.surete.qc.ca

ACTIVITÉS DES UNITÉS D'URGENCE

Missions exécutées	11 556
Opérations spéciales décrétées	123
Manifestations	90
Recherche de personnes disparues	298
Utilisation des hélicoptères	959 heures
Utilisation des postes de commandement mobiles	74

RESSOURCES MATÉRIELLES

Parc immobilier (ententes de location)

- Grand quartier général de Montréal
- Quartiers généraux dans les districts
- Postes
- Entrepôts
- Résidences et autres

Total **159**

Parc de véhicules

Véhicules routiers

- | | |
|---|-------|
| • automobiles | 1 598 |
| • camions, fourgonnettes et véhicules 4X4 | 193 |
| • autobus et minibus | 110 |
| • motocyclettes | 40 |

Autres véhicules

- | | |
|----------------|----|
| • hélicoptères | 3 |
| • motoneiges | 34 |
| • bateaux | 23 |
| • VTT | 22 |

Total **2 023**

Parc informatique

Environnement central

- | | |
|---|--------|
| • Ordinateur AMDAHL GS 714 de type G5 avec un processeur totalisant 75 MIPS et 1,5 Go de mémoire centrale | 1 |
| • Contrôleur de disques 3990, modèle 6 | 2 |
| • Disques | 96 |
| • Dérouleurs de cartouches | 8 |
| • Cartouches | 19 000 |

Environnement distribué

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| • Serveurs Windows NT, Unix | 134 |
| • Micro-ordinateurs fixes | 3 102 |
| • Micro-ordinateurs portables | 898 |
| • Imprimantes | 2 214 |
| • Numériseurs et caméras numériques | 132 |
| • Concentrateurs/commutateurs | 563 |

Coût moyen des logiciels par poste de travail **1 450 \$**

ACTIVITÉS POLICIÈRES

- 517 158 interventions préventives sur le réseau routier
- 55 236 interventions sur les lieux d'accidents de la route
- 58 646 infractions au Code criminel constatées ou ayant fait l'objet d'une enquête et 14 711 interventions relatives à d'autres lois
- 5 687 infractions au Code criminel ou ayant fait l'objet d'une enquête et 5 435 interventions relatives à d'autres lois dans des milieux desservis par des services de police municipaux
- 76 millions de transactions effectuées au Centre de renseignements policiers du Québec

RESSOURCES HUMAINES

Policiers	4 148
<hr/>	
Civils	
■ permanents	1 336
■ occasionnels	390
Total	5 874
Jours/personnes de formation	41 720

RESSOURCES FINANCIÈRES

Dépenses de fonctionnement	388,3 M\$
Investissements	18,5 M\$
Dépenses globales	406,8 M\$

ACTIVITÉS LIÉES À L'OCTROI DE PERMIS

Loi sur les armes à feu/année courante

Permis pour les particuliers	
■ Demandes reçues	23 728
• Permis révoqués et demandes refusées	768
• Permis octroyés*	268 906
Permis pour les entreprises	
■ Demandes reçues	1 012
• Permis révoqués et demandes refusées	24
• Permis octroyés	988
Armes à feu récupérées	8 731
Cessions d'armes à feu	
■ Sans restriction	36 956
■ Avec autorisation restreinte	5 648
■ Prohibées	4 134
Autorisations de transport délivrées	
	6 145
Autorisations de port d'armes délivrées	
	1 414
Centre d'appels	
■ Appels répondus	181 972
■ Appels d'un conjoint préoccupé	9 224
■ Appels liés à la cession d'armes	30 029

Loi sur les armes à feu/décembre 1998 à mars 2002

Permis pour les particuliers	
■ Demandes reçues	518 648
■ Permis valides	451 328

Lois provinciales

Agence d'investigation ou de sécurité	
■ Permis émis	21 387
■ Permis refusés ou révoqués	30
■ Enquêtes relatives aux agents	75
■ Enquêtes relatives aux agences	6
■ Enquêtes à la suite de plaintes	30
Explosifs	
■ Permis généraux émis	2 302
■ Permis généraux refusés	24
■ Permis de dépôt	749
■ Permis de vente	6
■ Permis de transport (régulier)	256
■ Permis de transport (mini-poudrière)	23
■ Enquêtes	20

* Le nombre de permis octroyés en 2001-2002 est supérieur au nombre de demandes de permis reçues pour cette même période : cette différence provient du traitement de demandes d'années antérieures.

